

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté™ » Burkina Faso

Mark Schreiner

21 mars 2017

Yaa SimplePovertyScorecard.com tilgẽ wã la yãmb tõe n karm seb-kangã ne mõore.

Sẽbe lablani sit SimplePovertyScorecard.com kan julakan na.

This document in English is available at SimplePovertyScorecard.com.

Ce document en Français est disponible sur SimplePovertyScorecard.com.

Résumé

Ce document présente l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté™ » (*Simple Poverty Scorecard® poverty-assessment tool*). Elle estime la probabilité qu'un ménage du Burkina Faso ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise onze indicateurs peu coûteux tirés de l'Enquête Multisectorielle Continue réalisée en 2014. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration du niveau de pauvreté au Burkina Faso peuvent utiliser afin de mesurer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

Note sur la version

Ce papier remplace la version précédente, Schreiner (2011). La grille qui y est développée est construite à partir des données de 2014 alors que la précédente l'est à partir des données de 2003. C'est cette nouvelle grille qui devra être utilisée à partir de maintenant. Quatre des seuils de pauvreté définis pour l'ancienne grille de 2003 sont encore retenus pour la nouvelle grille. Ainsi les utilisateurs actuels peuvent mesurer les variations dans le temps de pauvreté pour ces quatre seuils de pauvreté en utilisant comme *base* les mesures issues de l'ancienne grille (basée sur les données de 2003) et comme *suivi* les mesures issues de la nouvelle grille (basée sur les données de 2014).

Remerciements

Cette étude a été financée par le programme dénommé *Private Sector Window of the Global Agriculture and Food Security Program*, et par la Société Financière Internationale (*International Finance Corporation*). Les données de base ont été collectées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso et ont été fournies par le programme de la Banque Mondiale consacré à la mesure des niveaux de vie des populations (*Living Standards Measurement Study program*). Je tiens à remercier Yanni Chen. La traduction de ce document de l'Anglais en Français a été faite par Jean Paul Sossou, jean_paul182003@yahoo.fr. "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark (and "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. for its brand of poverty-assessment tools.

Auteur

Mark Schreiner est le Directeur de Microfinance Risk Management, L.L.C. et Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis.

Outil de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté »

Code ID de l'interview : _____	<u>Nom et prénoms</u>	<u>Référence d'Identité</u>
Date d'enquête : _____	Participant : _____	_____
Pays : <u>BFA</u>	Agent : _____	_____
Grille : <u>002</u>	Agence : _____	_____
Poids d'échantillonnage : _____	Effectif des membres du ménage : _____	

Indicateur	Réponses	Notes	Score
1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Dix ou plus	0	
	B. Neuf	9	
	C. Huit	12	
	D. Sept	15	
	E. Six	17	
	F. Cinq	22	
	G. Quatre	26	
	H. Trois	36	
	I. Un, ou deux	43	
2. Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?	A. Il n'y a pas chef de ménage masculin	0	
	B. Non	4	
	C. Oui	8	
3. La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage sait-elle lire et écrire dans une langue quelconque ?	A. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef	0	
	B. Non	1	
	C. Oui	4	
4. Quelle est la nature du sol du bâtiment principal ?	A. Terre battue, ou autre	0	
	B. Chape de ciment, sable, carreau, ou moquette	5	
5. Quelle est la nature des murs du bâtiment principal ?	A. Banco (briques de terre), ou autre	0	
	B. Banco amélioré, pierre, paille, ciment/béton, ou brique (cuite)	4	
6. Quelle est la source principale d'approvisionnement en eau de boisson ?	A. Puits ordinaire (busé ou pas busé), ou autre	0	
	B. Forage	3	
	C. Fontaine publique, ou barrage/rivière/cours d'eau/lac	6	
	D. Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, ou robinet (intérieur ou dans autre cour, propre ou partagé)	10	
7. Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0	
	B. Oui	2	
8. Combien de matelas en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ?	A. Aucun	0	
	B. Un	3	
	C. Deux ou plus	7	
9. Combien de téléphones mobiles en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ?	A. Aucun	0	
	B. Un	5	
	C. Deux ou plus	7	
10. Le ménage possède-t-il une moto en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0	
	B. Oui	9	
11. Est-ce qu'un membre du ménage possède une cuisinière (gaz ou électrique), un réfrigérateur, ou un congélateur en bon état de fonctionnement ?	A. Non	0	
	B. Oui	100	

Feuille de Travail en Sous Page : Les Membres du Ménage

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'interview (si disponible), la date de l'interview, et le poids d'échantillonnage de l'enquêté (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de vous-même en tant que agent enquêteur, et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms (ou sobriquets) de tous les membres du ménage. Le ménage est une unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, habituellement vivent et mangent ensemble dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources, et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'un seul chef de ménage. Sont aussi pris en compte comme membres du ménage les personnes qui ont vécu dans le ménage pendant au moins six mois au cours des 12 derniers mois ou qui y vivent actuellement et espèrent y demeurer pendant une durée totale d'au moins six mois. Prière commencer la liste des membres du ménage par le chef de ménage et sa ou ses conjointe (s).*

Notez le prénom (ou le sobriquet) de chaque membre, et notez pour votre propre utilisation future si il est le chef de ménage masculin (si il existe) ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (si elle existe).

Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

N'oubliez pas de consulter les définitions complètes de *ménage* et *membre du ménage* dans le « Guide d'interview et de la signification des questions et réponses ».

Prénom (ou sobriquet)	<Nom> est-il/elle le chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef ?		
1.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
2.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
3.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
4.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
5.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
6.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
7.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
8.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
9.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
10.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
11.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
12.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
13.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
14.	Non	Oui, masculin	Oui, (plus ancienne) féminin
L'effectif des membres :	—		

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux
(version 2014)**

Score	Probabilité de pauvreté (%)			
	Alimentaire	Seuils Nationaux		
		100%	150%	200%
0-4	49,2	84,4	96,3	100,0
5-9	49,2	84,4	96,3	100,0
10-14	35,7	80,2	94,7	100,0
15-19	27,4	72,2	93,6	97,8
20-24	21,1	64,6	92,8	97,7
25-29	14,6	61,3	89,0	95,7
30-34	6,6	44,8	81,8	93,8
35-39	3,7	33,2	74,4	90,1
40-44	3,0	21,7	63,4	83,2
45-49	1,0	12,5	49,3	75,1
50-54	0,7	6,3	34,1	66,0
55-59	0,3	5,5	27,7	56,3
60-64	0,1	1,6	13,1	41,0
65-69	0,1	0,4	4,3	18,2
70-74	0,1	0,4	4,3	14,1
75-79	0,1	0,4	4,3	14,1
80-84	0,1	0,4	4,3	14,1
85-89	0,1	0,4	4,3	14,1
90-94	0,1	0,4	4,3	14,1
95-200	0,1	0,4	4,3	14,1

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011
(version 2014)**

Score	Probabilité de pauvreté (%)						
	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
0-4	93,9	100,0	100,0	100,0	100,0	94,5	100,0
5-9	93,9	100,0	100,0	100,0	100,0	94,5	100,0
10-14	90,2	100,0	100,0	100,0	100,0	91,8	100,0
15-19	87,8	98,1	99,7	100,0	100,0	88,3	98,8
20-24	85,0	98,0	99,2	100,0	100,0	85,4	98,3
25-29	80,4	96,4	99,0	100,0	100,0	82,6	97,1
30-34	69,5	94,2	98,0	100,0	100,0	70,5	95,1
35-39	59,4	90,7	97,2	100,0	100,0	60,5	92,5
40-44	48,6	84,5	93,5	99,9	100,0	49,7	86,3
45-49	31,9	77,6	89,5	99,9	100,0	33,6	80,5
50-54	19,1	68,5	85,3	99,2	100,0	20,8	72,2
55-59	14,9	58,0	75,3	98,8	100,0	15,3	61,3
60-64	7,2	41,1	60,4	95,6	98,8	7,3	45,8
65-69	1,9	18,7	36,6	84,9	93,6	2,0	22,6
70-74	1,9	14,8	27,1	75,4	89,1	2,0	16,3
75-79	1,9	14,3	27,1	72,7	89,1	2,0	15,4
80-84	1,9	14,3	27,1	68,0	88,1	2,0	15,4
85-89	1,9	14,3	27,1	67,8	86,0	2,0	15,4
90-94	1,9	14,3	27,1	67,8	86,0	2,0	15,4
95-200	1,9	14,3	27,1	67,8	86,0	2,0	15,4

Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté relative et
seuils définis comme des percentiles
(version 2014)

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
	en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
0-4	66,3	65,7	84,4	90,1	94,5	99,5
5-9	66,3	65,7	84,4	90,1	94,5	99,5
10-14	56,8	56,4	80,2	85,7	91,8	99,4
15-19	44,9	44,9	72,2	82,9	89,2	97,4
20-24	35,7	35,7	64,6	77,0	86,3	97,3
25-29	30,7	30,7	61,1	71,0	83,8	94,8
30-34	17,5	17,5	44,5	58,2	71,1	91,3
35-39	9,3	9,3	33,1	46,9	61,9	88,6
40-44	7,2	7,2	21,7	36,7	50,5	81,5
45-49	3,0	3,0	12,5	22,6	35,5	71,7
50-54	1,2	1,2	6,3	13,6	21,3	61,5
55-59	0,6	0,6	5,5	10,7	15,5	47,8
60-64	0,2	0,2	1,6	4,5	7,3	34,5
65-69	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	16,3
70-74	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6
75-79	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6
80-84	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6
85-89	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6
90-94	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6
95-200	0,2	0,2	0,4	0,9	2,0	12,6

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux et
seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005
(version 2003)**

Score	Probabilité de pauvreté (%)			
	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
	100%	150%	\$1,25	\$2,50
0-4	86,6	96,4	93,9	100,0
5-9	86,6	96,4	93,9	100,0
10-14	82,9	94,8	91,3	100,0
15-19	75,2	93,0	88,5	99,5
20-24	67,7	92,5	85,2	98,8
25-29	63,7	88,9	82,8	98,7
30-34	48,1	83,1	70,9	97,8
35-39	34,8	74,3	60,9	96,5
40-44	24,5	64,3	50,7	93,4
45-49	14,1	48,6	33,1	89,2
50-54	9,3	33,3	21,1	86,7
55-59	6,7	25,8	15,2	75,3
60-64	1,5	12,4	6,7	58,8
65-69	0,3	4,7	1,5	36,0
70-74	0,3	3,3	1,5	25,5
75-79	0,3	3,3	1,5	22,5
80-84	0,3	3,3	1,5	20,8
85-89	0,3	3,3	1,5	20,8
90-94	0,3	3,3	1,5	20,8
95-200	0,3	3,3	1,5	20,8

Note sur l'estimation des variations de taux de pauvreté à travers le temps à partir de l'ancienne grille (basée sur les données de 2003) et la nouvelle grille (basée sur les données de 2014)

La nouvelle grille est construite à partir des données de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) réalisée au Burkina Faso en 2014. Elle remplace la grille contenue dans Schreiner (2011a) qui est construite à partir des données de 2003.¹

Entre 2003 et 2014, l'*Institut National de la Statistique et de la Démographie* (INSD) du Burkina Faso a changé aussi bien la méthode de mesure de la consommation que celle de définition des seuils de pauvreté. Par conséquent les taux de pauvreté estimés basés sur l'ancienne définition de la *pauvreté* par l'enquête de 2003 (la définition de la pauvreté utilisée par l'ancienne grille construite à partir des données de 2003 et présentée par Schreiner (2011a)) ne sont pas comparables aux estimations basées sur la nouvelle définition de la *pauvreté* utilisée par la nouvelle grille (présentée ici) élaborée à partir des données de 2014.²

Néanmoins, les programmes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso qui utilisent l'ancienne grille peuvent migrer vers la nouvelle grille et être tout de même en mesure de faire une estimation hybride des taux de pauvreté à travers le temps avec comme *base* les estimations existantes issues de l'ancienne grille et comme *suivi* les

¹ Les données de 2003 sont celles de l'*Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages* (EBCVM).

² Les seuils de pauvreté basés sur l'ancienne définition de la *pauvreté* sont appelés ici « seuils de pauvreté version 2003 » tandis que les seuils de pauvreté basés sur la nouvelle définition de la *pauvreté* sont appelés « seuils de pauvreté version 2014 ».

estimations issues de la nouvelle grille. Ceci est rendu possible par le fait que la nouvelle grille prend en charge non seulement les seuils de pauvreté définis sous la nouvelle définition de la *pauvreté* (par l'enquête de 2014) mais aussi quatre seuils de pauvreté définis sous l'ancienne définition de la *pauvreté* (par l'enquête de 2003). Etant donné un seuil de pauvreté version 2003 pris en charge par la nouvelle et l'ancienne grilles de notation, des estimations plausibles de la variation de taux de pauvreté pourraient être déterminées en faisant la différence entre les estimations de taux de pauvreté de *base* (issues de l'ancienne grille) et les estimations de taux de pauvreté de *suivi* (issues de la nouvelle grille).

L'appendice décrit le processus—accompagné d'un exemple détaillé de calcul—de détermination des estimations hybrides en se projetant vers l'arrière aussi bien que la détermination des estimations non hybrides en se projetant vers l'avant. Il illustre aussi le processus (et les hypothèses requises) pour combiner les estimations hybrides et non hybrides de variation de taux de pauvreté.

Il est cohérent de combiner une estimation hybride de la variation de pauvreté basée sur l'ancienne définition de la *pauvreté* de 2003 (avec comme *base* une estimation issue de l'ancienne grille de 2003 et comme *suivi* une estimation de la variation issue de la nouvelle grille de 2014) avec une estimation non hybride de la variation de pauvreté basée sur la nouvelle définition de la *pauvreté* de 2014 (dont les estimations à la période de *base* comme à la période de *suivi* sont issues de la nouvelle grille) tant que les taux

de pauvreté varient approximativement la même sous les deux définitions de la pauvreté. Ceci est l'hypothèse des « variations de pauvreté parallèles ».

Pour Burkina Faso, les données existantes prouvent que l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » n'est pas vérifiée. En effet, la variation entre 2003 et 2014 du taux de pauvreté base individus sous le seuil national de pauvreté version 2003 est égale à $-4,4$ points de pourcentage, contre $-8,5$ points de pourcentage sous le seuil national de pauvreté version 2014. D'où vient l'erreur de la combinaison des estimations hybrides avec des estimations non hybrides de la variation de pauvreté. En même temps, cette approche de combinaison des estimations hybrides avec les estimations non hybrides est le seul moyen de combiner les variations de pauvreté à travers les deux définitions de la pauvreté. Mais le fait d'être le seul moyen ne la rend nécessairement pas intéressante ou utile. Les utilisateurs des estimations combinées de la variation devraient faire attention et être prudent. Prendre ces avertissements souvent vains au sérieux signifie soit éviter entièrement les variations combinées ou explicitement prendre en compte comment l'échec de l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » affecte la précision. Par exemple, les utilisateurs pourraient décider de rejeter l'hypothèse nulle de « pas de variation » avec moins de rigueur (voire plus facilement) vu que les estimations de variation pauvreté combinées sont plus petites que les estimations non hybrides de variation de pauvreté via une méthode équivalente. C'est-à-dire, le degré auquel l'estimation combinée de la variation de pauvreté est considérée « assez grande » pour être supposée différente de zéro est plus

bas que ce que cela pourrait être si l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » était vérifiée. Malheureusement, il n'y a aucune référence objective de quelle « variation large » peut être considérée « de variation assez large ».

En résumé, les nouveaux utilisateurs tout comme les anciens utilisateurs devront utiliser la nouvelle grille à partir de maintenant. Pour les estimations de la variation de pauvreté dont l'estimation de pauvreté à la période de *suivi* est dans le futur, la présente grille établit la meilleure estimation de la période de *base*. Pour les estimations de la variation de la pauvreté impliquant les données du passé, les utilisateurs existants de l'ancienne grille du Burkina Faso peuvent toujours utiliser les estimations existantes pour mesurer la variation de taux de pauvreté.

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque « Grille de Notation de la PauvretéTM » Burkina Faso

1. Introduction

Ce document présente l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la PauvretéTM ». Les programmes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso peuvent l'utiliser pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations du taux de pauvreté entre deux instants donnés, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

La nouvelle grille au Burkina Faso, présentée dans ce papier, est construite à partir des données de l'*Enquête Multisectorielle Continue de 2014* (EMC de 2014). La nouvelle grille remplace la version précédente (Schreiner, 2011a) qui provient des données de l'*Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages* (EBCVM de 2003). C'est seulement cette nouvelle grille qui devra être utilisée à partir de maintenant. Quatre seuils de pauvreté pris en charge par l'ancienne grille sont aussi retenus pour la nouvelle grille. Ainsi les utilisateurs actuels peuvent estimer les variations de pauvreté à travers le temps pour ces seuils de pauvreté en utilisant comme *base* les mesures issues de l'ancienne grille (basée sur les données de 2003) et comme *suivi* les mesures issues de la nouvelle grille (basée sur les données de 2014)

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de onze indicateurs (tels que : « Quelle est la nature du sol du bâtiment principal ? » et « Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur en bon état de fonctionnement ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'EMC de 2014.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,³ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les mesures de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

³ L'outil de « la Grille de Notation de la Pauvreté » n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Microfinance Risk Management, L.L.C. et le commanditaire.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté du Burkina Faso. Les partenaires de l'USAID au Burkina Faso qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».⁴ Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour observer le franchissement net du seuil de pauvreté par leurs participants à travers le temps. Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme et qui est d'une précision connue. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter une grille qui est moins onéreuse et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la notation de la pauvreté et à l'utiliser dans

⁴ L'USAID définit un ménage *très pauvre* si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 défini sous l'EMC de 2014 (XOF475, Tableau 1) et le seuil défini sous l'EMC de 2014 (XOF325) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous du 100% du seuil national de pauvreté.

leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles de notation connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles de notation sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles de notation pour l'estimation du risque de défaillance des

emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil de mesure de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'EMC de 2014 organisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Burkina Faso

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 200 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La notation de pauvreté peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la notation de pauvreté permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la notation de pauvreté peut estimer le taux annuel de variation du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de base et celle au niveau de l'échantillon de suivi. Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, ce taux est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La notation de pauvreté peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs ont été obtenus à partir des données issues de l'EMC de 2014 et en considérant le seuil national de pauvreté définis en 2014. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 21 seuils de pauvreté. En particulier, ils sont calibrés sur quatre des seuils de pauvreté

définis sous l'enquête de 2003 et pris en charge par la précédente grille issue des données de 2003 (Schreiner, 2011a). Ainsi les utilisateurs actuels peuvent migrer vers la nouvelle grille issue des données de 2014 et mesurer les variations à travers le temps (sous l'un de ces quatre seuils de pauvreté) en combinant les estimations existantes provenant de la précédente grille avec les estimations issues de la nouvelle grille.

La nouvelle grille a été construite en se basant sur les données d'une moitié de l'ensemble des ménages de l'EMC de 2014. Les données de cette même moitié des ménages de l'EMC de 2014 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 21 seuils de pauvreté. Les données de l'autre moitié des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de populations à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et le taux annuel de variation de la pauvreté d'une population) sont non biaisés. C'est-à-dire, les estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à

l'échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2014 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).⁵

Ainsi, bien que la mesure de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la notation suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans la notation prédictive—n'est valide qu'en partie.

L'erreur moyenne—l'écart entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par la nouvelle grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de $n = 16.384$ tirés de l'échantillon de validation—est de +0,9 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 21 seuils de pauvreté est d'environ 1,0 point de pourcentage, et la valeur absolue maximale des erreurs à travers tous les seuils de pauvreté est de 3,0 points de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si l'EMC

⁵ D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2014 ou des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

de 2014 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16.384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,6$ points de pourcentage ou moins. Pour $n = 1.024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 2,2$ points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques d'implémentation de la grille. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation des taux de pauvreté des populations à travers le temps. La section 8 discute du ciblage. La section 9 compare la grille présentée dans ce document avec des études similaires sur le Burkina Faso. La dernière section est la conclusion.

L'appendice (qui vient après la « Bibliographie ») explique la méthode—à travers un exemple de calcul—de détermination des estimations hybrides de variations de taux de pauvreté à travers le temps avec les seuils de pauvreté version 2003 et les estimations de taux de pauvreté de *base* issues de l'ancienne grille et les estimations de taux de pauvreté de *suivi* issues de la nouvelle grille. Il montre aussi comment calculer les estimations non hybrides de la variation de taux de pauvreté avec les seuils de pauvreté version 2014 avec comme *base* et *suivi* les estimations de taux de pauvreté

issues de la nouvelle grille (basée sur les données de 2014). Enfin, il révèle la méthode de calcul des estimations combinées de variation de taux de pauvreté—tout en avertissant en même temps contre son utilisation dans le cas présent—qui combine les estimations de variation de taux de pauvreté hybrides et non hybrides.

Le « Guide de signification et d'interprétation des indicateurs » (qui est placé après l'« Appendice ») indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'EMC 2014 du Burkina Faso. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail en Sous Page ») fait partie intégrante de l'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille. Elle présente aussi les 21 définitions de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la nouvelle grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant une moitié de l'ensemble des 10 411 ménages interviewés au cours des trois visites de l'EMC de 2014 (qui est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Burkina Faso).

Les données de cette moitié de l'ensemble des ménages de l'EMC de 2014 qui a servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données de l'autre moitié de l'ensemble des ménages de l'EMC de 2014 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/calibrage.

Les travaux de terrain de l'EMC de 2014 se sont déroulés du 01^{er} janvier 2014 au 24 novembre 2014. Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de XOF par tête par jour au prix moyen à Ouagadougou pendant la période des travaux de terrain de l'EMC.

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, et base participants

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit base ménages ou base individus. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménages estimé est la moyenne pondérée⁶ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de

⁶ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à (1).

pauvreté base ménages est $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « 1 · 1 » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 1 · 0 » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1 + 1 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individus est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individus est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par la taille⁷ (l'effectif des membres) des ménages, soit

$$\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43 \text{ pour cent.}$$

Dans le terme « 3 · 1 » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 4 · 0 » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le

⁷ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individus est l'effectif des membres de ce ménage.

terme « 4 + 3 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individus est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants⁸ du ménage, soit

$$\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33 \text{ pour cent.}$$

Le premier « 1 » du terme « 1 · 1 » du numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 2 · 0 » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1 + 2 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.

⁸ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individus est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

En résumé, les taux de pauvretés estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l’effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvretés, les programmes devraient préciser l’unité d’analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d’analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individus issues de l’EMC de 2014 pour :

- Le Burkina Faso dans son ensemble
- L’échantillon de construction/calibrage
- L’échantillon de validation tiré de l’EMC de 2014

Le Tableau 2 affiche, pour chacune des 13 régions administratives du Burkina Faso, les seuils de pauvreté, et les taux de pauvreté base ménage et base individu par zones urbaines/rurales/tout.

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent très facilement être convertis en taux de pauvreté d’autres unités d’analyse et aussi parce que l’échantillonnage est presque toujours fait au niveau ménage. C’est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individus figurent aussi dans les Tableaux 1 et 2 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Burkina Faso. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individus.

Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

2.3 Définitions de *la pauvreté* et des seuils nationaux de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de *la pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

La nouvelle grille issue des données de 2014 prend en charge quatre seuils de pauvreté dérivés de l'ancienne définition de *la pauvreté* adoptée par l'enquête de 2003, et 17 seuils de pauvreté dérivés de la nouvelle définition de *la pauvreté* adoptée par l'enquête de 2014.

2.3.1 Seuil national de pauvreté adopté par l'enquête de 2003

La pauvreté est déterminée sous l'enquête de 2003 par le biais d'une mesure de la consommation des 15 jours précédents la seule visite effectuée au ménage (INSD, 2003). Le seuil national de pauvreté adopté par l'enquête de 2003 est une valeur de référence minimum de consommation alimentaire plus une valeur de référence minimum de consommation non alimentaire. La valeur de référence minimum de consommation alimentaire est le coût observé—au cours de l'*Enquête Prioritaire I* de 1994/5—actualisé aux variations de prix entre 1994/5 et 2003 d'un panier-de quatre biens (mil, maïs, sorgho, et riz) correspondant à 2 283 calories. La valeur de référence de

consommation non alimentaire est la moyenne des consommations non alimentaires observées chez les ménages dont la consommation alimentaire observée est proche de la référence calorifique.⁹ Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) adopté par l'enquête de 2003 vaut XOF226 par tête par jour au prix moyen à Ouagadougou au cours des travaux de terrain de l'EBCVM de 2003. Les taux de pauvreté observés dans tout le Burkina Faso sont de 37,5 pour cent base ménage et 46,4 pour cent base individu (Schreiner, 2011a; INSD, 2003, p. 11). Le seuil national de pauvreté version 2003 n'est pas ajusté aux variations de coûts de la vie à travers les régions.

Pour l'appliquer à l'EMC de 2014, le seuil de pauvreté national version 2003 est fixé égal à la moyenne pondérée à la population de tout Burkina Faso du seuil national version 2014 (voir ci-dessous). C'est-à-dire que le facteur d'ajustement aux variations de prix entre 2003 et 2014 est considéré être le rapport du seuil national de pauvreté version 2014 sur le seuil national de pauvreté version 2003 ($XOF367,066 \div XOF226,499 = 1,6206$).¹⁰ Le seuil national de pauvreté version 2003 vaut en 2014 XOF367,066 et

⁹ Il s'agit ici d'une supposition, car la détermination du niveau de consommation sous la définition de la pauvreté adoptée par l'enquête de 2003 n'est pas documentée.

¹⁰ Le facteur d'ajustement n'a pas été pris comme étant le ratio de l'Indice de Prix à la Consommation de 2014 sur l'IPC de 2003 parce que l'IPC au Burkina Faso ne couvre que les zones urbaines et délaisse complètement les zones rurales. De plus, le facteur de l'IPC de 2003 à 2014 ($134,449 \div 103,089 = 1,3042$) représente environ la moitié du facteur calculés avec les valeurs (en 2003 et 2014) du seuil national de pauvreté version 2014. Les valeurs du seuil national de pauvreté sont des déflateurs plus judicieux parce que :

correspond à un taux de pauvreté observé de 31,5 pour cent base ménage et 42,0 pour cent base individus (Tableau 1, « Seuils nationaux et internationaux PPA 2005 de pauvreté (version 2003) », p. 150). La variation du taux de pauvreté estimé des individus entre 2003 et 2014 sous ce seuil de pauvreté est $42,0 - 46,4 = -4,4$ points de pourcentage.

La valeur de 150% du seuil national de pauvreté version 2003—en 2003 ou en 2014—est un multiple de la valeur du seuil national de pauvreté version 2003 de l'année correspondante.

2.3.2 Seuil national de pauvreté version 2014

Comme l'ancienne définition de la *pauvreté version 2003*, la nouvelle définition de 2014 est basée sur la méthode du « coût des besoins fondamentaux » (Ravallion, 1998) et les niveaux de référence minima de consommation alimentaire et non alimentaire. Les deux définitions utilisent dans la détermination de la valeur de référence de consommation alimentaire un seul panier de biens alimentaires pour tout Burkina Faso, correspondant à 2 283 Calories. Pour 2014, la moyenne pondérée à la population de tout Burkina Faso du seuil de pauvreté alimentaire version 2014 vaut XOF244 par tête

-
- Elles sont basées sur des données représentatives de la population nationale
 - Elles reflètent les déflateurs utilisés par l'INSD pour mesurer la pauvreté
 - L'utilisation des déflateurs de l'IPC implique déraisonnablement une forte décroissance de la pauvreté

Par exemple, PovcalNet de World Bank a utilisé l'IPC dans la détermination de ses seuils de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011, et son estimation de la décroissance de la pauvreté semble trop prononcée (voir ci-dessous).

par jour, correspondant à un taux de pauvreté de 7,2 pour cent base ménage et 11,1 pour cent base individus (Tableau 1).

Le niveau de référence de consommation non alimentaire dans la version la *pauvreté* version 2014 est déterminé à l'issue de l'estimation de la courbe d'Engle des proportions des dépenses alimentaires dans les dépenses total des ménages (INSD, 2015 ; Ravallion, 1998).¹¹ Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) version 2014 vaut XOF367 en 2014, ce qui correspond aux taux de pauvreté observés de 29,7 pour cent base ménage et 40,1 pour cent base individus (Tableau 1).¹²

Les valeurs en 2014 de 150% et 200% du seuil national de pauvreté version 2014 sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté version 2014.

¹¹ Cette méthode peut être aussi utilisée pour définir le niveau de référence de la consommation des biens non alimentaires sous la définition de la *pauvreté* version 2003, bien que son utilisation ne soit pas documentée.

¹² Cette valeur en 2014 du taux de pauvreté base individus de 40,1 pour cent pour le seuil national de pauvreté version 2014 correspond à la valeur affichée par INSD (2015, p. 13), donnant ainsi une certaine assurance de ce que ce papier a utilisé les mêmes données que celles utilisées par l'INSD pour les calculs officiels du taux de pauvreté.

La nouvelle définition de la *pauvreté* de 2014 diffère de l'ancienne définition de 2003 du fait que (INSD, 2015) :

- La consommation est collectée en trois visites (plutôt qu'un auparavant)
- Il est utilisé un panier de 30 biens (plutôt que quatre) qui représente 80 pour cent des dépenses alimentaires
- Il est déterminé 26 seuils de pauvreté (plutôt qu'un seul pour tout Burkina Faso) de façon à prendre en compte la différence du coût de vie à travers les zones rurales et urbaines de chacune des 13 régions du Burkina Faso

INSD (2015, p.22) révèle que ces différences impliquent une « rupture brusque » entre les deux définitions de la *pauvreté* ; les estimations sous la définition de 2003 ne sont pas comparables aux estimations sous la définition de 2014. Pour permettre les comparaisons entre l'EBCVM de 2003, l'EICVM¹³ de 2009/10, et l'EMC de 2014, INSD (2015) a déterminé le seuil national de pauvreté version 2014 pour toutes les trois enquêtes.¹⁴ Le seuil national de pauvreté version 2014 vaut XOF226,499¹⁵ en 2003, correspondant à un taux de pauvreté observé base individus de 48,6 pour cent (INSD, 2015, p.19) ; ce qui implique entre 2003 et 2014, une variation de pauvreté de 40,1 – 48,6 percent = –8,5 points de pourcentage sous ce seuil. Le seuil national de pauvreté version 2014 vaut XOF358,178 en 2009/10 (Zida et Kambou, 2014, p. 20),

¹³ Les données de *l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages* ont été collectées de juillet 2009 à août 2010.

¹⁴ Comme ce papier, INSD (2015) a ignoré les différences dans la manière dont les données de consommation sont collectées sous la définition de la *pauvreté* adoptée par l'EBCVM de 2003 et sous la nouvelle définition de la *pauvreté* adoptée par l'EICVM de 2009/2010 et l'EMC de 2014.

¹⁵ Cette valeur moyenne des 26 seuils de pauvreté régionaux version 2014 en 2003 est la même que celle de l'unique seuil de pauvreté version 2003 de tout Burkina Faso en 2003.

correspondant à un taux de pauvreté observé base individus de 46,7 pour cent (INSD, 2015, p.13).

La variation de taux de pauvreté base individus observée entre 2003 et 2014 pour le seuil national de pauvreté version 2014 (-8,5 points de pourcentage) est environ deux fois celle du seuil de pauvreté version 2003 (-4,4 points de pourcentage).

Par conséquent, l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » ne tient pas. Les utilisateurs actuels de la grille de 2003 devront donc éviter de combiner les estimations hybrides/non hybrides de variation de pauvreté dont l'estimation hybride utilise le seuil de pauvreté version 2003 avec comme *base* les estimations issues de la grille de 2003 et pour *suivi* les estimations de la grille de 2014 et dont l'estimation non hybride utilise le seuil de pauvreté (définition 2014) avec *base* et *suivi* les estimations de la grille de 2014. La combinaison des estimations de variation (sous la définition de la pauvreté de 2003) avec celles sous la définition de la pauvreté de 2014, conduit à des estimations avec de larges erreurs systématiques, parce que le taux de variation de pauvreté observée entre 2003 et 2014 varie grandement d'une définition de la pauvreté à l'autre.

2.4 Seuils de pauvreté pris en charge

La grille est construite en utilisant 100% du seuil national de pauvreté version 2014. Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant 21 seuils de pauvreté :

- Seuils version 2014 :
 - Alimentaire
 - 100% du seuil national
 - 150% du seuil national
 - 200% du seuil national
 - \$1,25/jour PPA 2005
 - \$2,00/jour PPA 2005
 - \$2,50/jour PPA 2005
 - \$5,00/jour PPA 2005
 - \$8,44/jour PPA 2005
 - \$1,90/jour PPA 2011
 - \$3,10/jour PPA 2011
 - Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national version 2014
 - Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation
 - Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation
 - La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation
 - Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation
 - Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Seuils version 2003 :
 - 100% du seuil national
 - 150% du seuil national
 - \$1,25/jour PPA 2005
 - \$2,50/jour PPA 2005

2.4.1 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Burkina Faso pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹⁶ XOF242,420 pour \$1,00
 - 2011 :¹⁷ XOF222,242 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour tout le Burkina Faso :¹⁸
 - La moyenne au cours des travaux de terrain de l'EBVCM de 2003 : 103,089
 - La moyenne de l'année 2005 : 108,311
 - La moyenne de l'année 2011 : 128,843
 - La moyenne au cours des travaux de terrain de l'EMC de 2014 : 144,449
- Le seuil national de pauvreté (par tête et par jour) version 2014 à Ouagadougou (pas dans tout Burkina Faso) aux prix à Ouagadougou :
 - Moyenne au cours des travaux de terrain de l'EBCVM de 2003: XOF226,499
 - Moyenne au cours des travaux de terrain de l'EICVM¹⁹ de 2009/10 : XOF358,178
 - La moyenne au cours des travaux de terrain de l'EMC de 2014 : XOF420,630
 - La moyenne de l'année 2011 :²⁰ XOF374,211

¹⁶ World Bank, 2008

¹⁷ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=BFA_3&PPP0=222.242&PL0=1.90&Y0=2014&NumOfCountries=1, récupéré 12 janvier 2017.

¹⁸ La série mensuelle d'IPC (base 100 Janvier 2001) est tirée des publications mensuelles retrouvées sur insd.bf/n/index.php/publications?id=45 (récupéré le 12 janvier 2016).

¹⁹ Zida et Kambou (2014, p. 20). En 2009/10, les 26 seuils de pauvreté régionaux (dans les zones urbaines et rurales des 13 régions) ont été appliqués mais les déflateurs régionaux n'ont pas été publiés.

²⁰ Pour l'EICVM de 2009/10, seul le seuil de pauvreté version 2014 de la région de Ouagadougou a été publié ; ainsi le seuil moyen pondéré par les effectifs des populations des régions pour tout Burkina Faso durant les travaux de terrain de l'EICVM (juillet 2009 à août 2010) est inconnu. Reste aussi inconnu, le seuil national de pauvreté version 2014 qui pourrait être hypothétiquement appliqué à l'année calendaire 2011. Pour les buts de ce papier, il est supposé que le seuil moyen de tout Burkina Faso en 2009/10 est le même que celui de Ouagadougou. Des séries mensuelles de seuils de pauvreté ont donc été créées par interpolation de telle façon que le seuil moyen durant les travaux de terrain de l'EICVM de 2009/10 soit XOF358,178 (le seuil de pauvreté publié pour Ouagadougou) et que leurs variations en pourcentage de mois en mois suivent celles de l'IPC. De la même manière, des séries mensuelles de seuils de pauvreté sont créées par interpolation de telle façon que le seuil moyen durant les travaux de

Les déflateurs régionaux de prix considérés par l'INS dans l'EMC 2014 sont :²¹

Région	Urbaine	Rurale
Hauts Bassins	0,8752267	0,7917880
Boucle du Mouhoun	0,8359532	0,8202607
Sahel	1,0202144	0,8947478
Est	0,9026873	0,8207222
Sud-ouest	0,8854540	0,9375021
Centre-nord	0,9157988	0,8902907
Centre-ouest	0,8291351	0,7926855
Plateau central	0,9081597	0,8683855
Nord	0,9672127	0,8723898
Centre-est	0,8286450	0,8491700
Centre	0,9999903	0,9214587
Cascades	0,9080046	0,8409534
Centre-sud	1,0315457	0,8963884
La moyenne pondérée par les effectifs de population des régions de tout Burkina Faso :		0,8726563

terrain de l'EMC de 2014 soit XOF420,630 (le seuil de pauvreté publié pour Ouagadougou) et leurs variations en pourcentage de mois en mois suivent celles de l'IPC. Enfin des seuils de pauvreté ont été créés par extrapolation pour tous les mois séparant ces deux ensembles de seuils de pauvreté obtenus par interpolation. Ces deux ensembles sont enchaînés de telle façon que la chaîne commence avec le seuil de pauvreté du mois d'août appartenant à l'ensemble des seuils de pauvreté interpolés de l'EICVM de 2009/10, se termine par le seuil interpolé du mois de janvier 2014 qui est le premier élément de l'ensemble des seuils interpolés de l'EMC de 2014, et les variations en pourcentage de mois en mois des seuils de pauvreté suivent celles de l'IPC. Le seuil moyen de pauvreté extrapolé pour l'année 2011 (XOF 374,211) est une estimation de la valeur que pourrait prendre le seuil de pauvreté version 2014 de Ouagadougou.

²¹ Les déflateurs de 2003 et 2009/10 sous la définition de la pauvreté de 2014 ne sont pas publiés.

²² Les déflateurs moyens pondérés par les effectifs des populations des régions de 2003 et 2009/10 ne sont pas connus étant donné que les déflateurs régionaux ne sont pas publiés.

2.4.1.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003

Le (seul, pour tout Burkina Faso) seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003 aux prix à Ouagadougou au cours des travaux de terrain de l'EBCVM de 2003 est égal à XOF288,415 (Schreiner, 2011a). Le taux de pauvreté y correspondant vaut 50,6 pour cent base ménage et 60,3 pour cent base individus.

Ce seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 pourrait être actualisé aux variations de prix entre 2003 et 2014 en se basant sur les variations de l'IPC ou en se basant les variations du seuil national de pauvreté version 2014 par rapport à celui de 2003. Dans la première option, le ratio de l'IPC 2014 sur l'IPC 2003 vaut $134,449 \div 103,089 = 1,3042$, ce qui conduirait à un seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003 de XOF376. Par chance, cette valeur est très proche de la valeur en 2014 du seuil national de pauvreté version 2003 (XOF367), correspondant à un taux de pauvreté base individus de 42,0 pour cent (Tableau 1). Ainsi, la déflation de l'IPC induirait entre 2003 et 2014 une variation de $42,0 - 60,3 = -18,3$ points de pourcentage du taux de pauvreté sous le seuil de \$1,25/jour version 2003. Une telle large baisse du taux de pauvreté n'est pas crédible. Comme repère, la variation entre 2003 et 2014 du seuil national de pauvreté version 2014 (dont la moyenne pondérée aux effectifs de population des régions de tout Burkina Faso vaut en 2014 XOF367) est de $-8,5$ points de pourcentage. Par conséquent, la déflation de l'IPC n'est pas la méthode appropriée pour l'actualisation de 2003 à 2014 du seuil de pauvreté de \$1,25/jour version 2003.

La seconde option de déflation est le ratio de la moyenne base individus de la valeur en 2014 du seuil national de pauvreté version 2014 ($\text{XOF}420,630 \times 0,8726563 = \text{XOF}367,066$ par jour) sur la valeur en 2003 du seuil national de pauvreté version 2014 ($\text{XOF}226,499$).²³ Ce ratio (1,6206) implique une variation de prix qui est environ deux fois plus large que la variation de prix qu'implique le ratio de l'IPC de 1,3042. Ce papier a choisi de déflater, entre 2003 et 2014, le seuil de $\$1,25/\text{jour}$ PPA 2005 version 2003 par le facteur utilisant les seuils nationaux de pauvreté version 2014. Le seuil de $\$1,25/\text{jour}$ PPA 2005 qui en résulte vaut $\text{XOF}288,415 \times 1,6206 = \text{XOF}467,405$, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 47,2 pour cent et base individus

²³ Pour trouver le seuil de pauvreté national version 2014 unique pour tout Burkina Faso en 2014, on a effectué une moyenne des 26 seuils de pauvreté régionaux. Une telle moyenne serait aussi appropriée pour retrouver la valeur en 2003 du seuil national de pauvreté version 2014, mais il n'est pas possible d'opérer cette moyenne puisque les déflateurs de la valeur en 2003 du seuil national de pauvreté version 2014 ne sont pas publiés. Les ajustements aux prix des régions importe pour 2003, mais pas pour autant ; le taux de pauvreté base individu sous l'unique seuil de pauvreté version 2003 pour tout Burkina Faso en 2003 est 46,4 pour cent (INSD, 2003, p. 11), contre 48,6 pour cent sous le nouveau seuil de pauvreté de 2014 avec les 26 seuils de pauvreté régionaux (INSD 2015, p. 19). Sans une autre alternative, la valeur en 2003 (inconnue) de la moyenne des seuils de pauvreté régionaux version 2014 déflatés est supposée être la même que la valeur en 2003 du seuil national de pauvreté version 2014 de Ouagadougou.

Il pourrait sembler raisonnable—ou du moins cohérent—de prendre de façon analogue le seuil de pauvreté de 2014 de Ouagadougou ($\text{XOF}420.630$) comme le seuil national de pauvreté version 2014 unique de tout Burkina Faso dans le but de la déflation. Par chance, ce seuil a la même valeur que le seuil représenté par le deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation correspondant à un taux de pauvreté base individu de 40,0 pour cent. La variation de pauvreté entre 2003 et 2014 sous le seuil de pauvreté de $\$1,25/\text{jour}$ version 2003 serait alors $40,0 - 60,3 = -20,3$ points de pourcentage. Mais une baisse si élevée de pauvreté n'est pas raisonnable, étant donné que—par exemple—dans la même période, la baisse de pauvreté relative au seuil national de pauvreté version 2014 est de $-8,5$ points de pourcentage.

de 59,2 pour cent (Tableau 1). Cela implique une variation de taux de pauvreté base individus entre 2003 et 2014 de $59,2 - 60,3 = -1,1$ points de pourcentage. Ce résultat est plus raisonnable que les variations induites par le choix d'autres déflateurs, étant donné que la variation de pauvreté sous le seuil national de pauvreté version 2003 est de $42,0 - 46,4 = -4,4$ points de pourcentage.

La valeur en 2003 du seuil de \$2,50/jour PPA 2005 version de 2003 est un multiple de la valeur en 2003 du seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003.

A titre de comparaison, PovcalNet de World Bank a rapporté un taux de pauvreté base individus de 48,9 pour cent pour son seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003.²⁴ Ce taux affiché est très inférieur au taux de 60,3 pour cent affiché dans Schreiner (2011a) pour la valeur en 2003 du seuil de \$1,25/jour version 2003.

L'estimation de Schreiner (2011a) devra être préférée à celle de PovcalNet (Schreiner, 2014b), étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La valeur en XOF de son seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005
- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix régionaux (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2005

²⁴ iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/Detail.aspx?Format=Detail&C0=BFA_3&PPP0=242.42&PL0=1.25&Y0=2003&NumOfCountries=1, récupéré le 12 janvier 2017. PovcalNet n'a pas rapporté la valeur en XOF de son seuil de \$1,25/jour PPA 2005 en 2003 et n'a rapporté la valeur de son seuil de \$1,25/jour PPA 2005 en 2014 ni le taux de pauvreté correspondant.

Trois autres facteurs peuvent aussi expliquer les différences d'estimation entre PovcalNet et Schreiner (2011a). Premièrement, PovcalNet peut avoir rapporté par erreur un taux de pauvreté base ménage (ou un taux de pauvreté non pondéré) en lieu et place d'un taux de pauvreté base individus ; sa valeur de 48,9 pour cent pour 2003 est proche de la valeur de 50,6 pour cent affiché comme taux de pauvreté base ménage dans Schreiner (2011a). Deuxièmement, les estimations de PovcalNet sont basées sur une approximation des 20 quantiles de la distribution de la consommation à l'opposé de l'utilisation directe des microdonnées par Schreiner (2011a). Troisièmement, PovcalNet peut avoir utilisé une mesure de la consommation différente de celle adoptée par l'INSD pour l'EBCVM de 2003.

2.4.1.2 Seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2014

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2014 est l'actualisation aux variations de prix entre 2003 et 2014 du seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2003. Pour les raisons discutées ci-dessus, le facteur de déflation est basé sur les seuils nationaux de pauvreté version 2014. Par conséquent, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2014 vaut $XOF288,415 \times 1,6206 = XOF467,405$,²⁵ correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 46,0 pour cent et base individus de 58,1 pour cent (Tableau 1).

²⁵ Cette valeur en 2014 du seuil de pauvreté moyen pondéré de \$1,25/jour à travers les 26 régions sous la définition de la pauvreté de 2014 est la même que la valeur en 2014 du seuil de pauvreté de \$1,25/jour pour tout Burkina Faso version 2003. Les seuils diffèrent juste parce que l'un a été déflaté.

Les valeurs en 2014 des seuils de \$2,00, \$2,50, \$5,00, et \$8,44 PPA 2005 version 2014 sont des multiples de la valeur en 2014 du seuil de \$1,25/jour PPA 2005 version 2014. Le seuil de \$8,44/jour est le 75^{ème} percentile des revenus (pas la consommation) par tête à l'échelle mondial comme mesuré par Hammond *et al.* (2007).

PovcalNet n'a pas rapporté un seuil de \$1,25/jour PPA 2005 pour 2014.

2.4.1.3 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011 version 2014

Pour une zone urbaine ou rurale d'une région donnée du Burkina Faso, la valeur en 2014²⁶ du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 version 2014 aux prix à Ouagadougou au cours des travaux de terrain de l'EMC 2014 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left(\frac{\text{Déflateur}_{2014}}{\text{Déflateur}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur régional de prix version 2014}}{\text{Déflateur régional moyen de prix version 2014}}$$

Il faut rappeler ici que la déflation temporelle de prix utilisée n'est pas la variation de l'IPC mais plutôt la variation du seuil national de pauvreté version 2014.

Pour l'exemple de la zone rurale de la région de Hauts Bassins, le déflateur régional version 2014 est 0,7917880. Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 dans la zone rurale du Hauts Bassins, aux prix à Ouagadougou au cours des travaux de terrain de l'EMC 2014, équivaut à :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left(\frac{\text{XOF}222,242}{\$1,00} \right) \left(\frac{\text{XOF}420,630}{\text{XOF}374,211} \right) \cdot 0,7917880}{0,8726563} = \text{XOF}430,654 \text{ (Tableau 2).}$$

²⁶ Il n'est pas nécessaire de déterminer la valeur en 2003 du seuil de pauvreté \$1,90/jour PPA 2011 version 2014.

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout Burkina Faso est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des régions des seuils de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 des 26 régions. En 2014, il vaut XOF475 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 47,2 pour cent et à un taux de pauvreté base individus de 59,3 pour cent (Tableau 1).

Dans ce contexte, PovcalNet a rapporté pour l'EMC de 2014 un seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de XOF439,647, qui correspond à un taux de pauvreté base individus de 43,7 pour cent.²⁷ En comparaison avec les chiffres affichés pour l'année 2014 par le présent papier, PovcalNet a affiché un seuil moins élevé et un taux moins élevé. Le fait que le seuil de PovcalNet soit moins élevé est dû à la déflation par le facteur de l'IPC correspondant à la période allant de l'année calendaire 2011 au mois de fin des travaux de terrain de l'EMC 2014 ($134,449 \div 128,843 = 1,0435$) plutôt que par le facteur basé sur les seuils nationaux de pauvreté version 2014 ($XOF420,630 \div XOF374,211 = 1,1240$). PovcalNet peut aussi avoir calculé un seul seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 et pour tout Burkina Faso—plutôt que 26 seuils régionaux calculés ici—mais cela aurait dû faire flamber le taux de PovcalNet plutôt que de le faire baisser.

En général, la documentation de PovcalNet ne permet pas de déceler la source de ces différences entre les chiffres. Comme mentionné plus haut, les chiffres de ce papier sont à préférer, du moins parce que leur détermination est mieux documentée.

²⁷ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=BFA_3&PPP0=222.242&PLO=1.90&Y0=2014&NumOfCountries=1, récupéré le 30 janvier 2017.

Pour l'année 2003, PovcalNet de World Bank a rapporté un seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de XOF337,010 et un taux de pauvreté base individus correspondant de 57,3 pour cent.²⁸ Alors, l'estimation par PovcalNet de la variation entre 2003 et 2014 du taux de pauvreté base individus est $43,7 - 57,3 = -13,6$ points de pourcentage. Ceci semble trop grand vis-à-vis de la variation de taux de pauvreté sous le seuil national de pauvreté version 2014 qui vaut $-8,5$ points de pourcentage.

Le seuil de pauvreté de \$3,10/jour PPA 2011 version 2014 est un multiple du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 version 2014.

²⁸ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=BFA_3&PPP0=222.242&PL0=1.90&Y0=2003&NumOfCountries=1, récupéré le 12 janvier 2017. Le taux de PovcalNet de 2003 (comme celui de 2014) semble trop bas. Par exemple, 150% seuil national de pauvreté version 2003 est XOF340 (presque la même valeur que le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 version 2003 de PovcalNet qui vaut XOF337), cependant Schreiner (2011a) affiche un taux de pauvreté base individus de 68,8 pour cent contre 57,3 pour cent pour PovcalNet. Comme les chiffres affichés par PovcalNet pour le seuil de \$1,25/jour, les chiffres du seuil de \$1,90/jour pourraient par erreur être base ménage plutôt que base individu.

2.4.2 Version 2014 du seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre en dessous de 100% du seuil national version 2014

La version 2014 du seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national version 2014 est la médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation par tête des personnes (pas des ménages) qui sont en dessous de 100% du seuil national de pauvreté version 2014 (U.S. Congress, 2004). Contrairement aux précédents seuils de pauvreté (qui ne sont pas relatifs), ce seuil de pauvreté relatif (et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ci-dessous décrits) est obtenu en :

- Effectuant tous les ajustements de prix régionaux lors de la mesure de la consommation plutôt qu'au niveau des seuils de pauvreté régionaux
- Déterminant un seuil de pauvreté unique pour tout le Burkina Faso sans ajustement de prix régionaux
- Débarrassant la consommation de tous les ajustements de prix et intégrer ces derniers dans les seuils de pauvreté régionaux²⁹

²⁹ Cette approche vient corriger celle adoptée par la grille avant l'année 2016 pour déterminer ce seuil de pauvreté (en particulier l'approche adoptée dans Schreiner 2011a). Avant l'année 2016, les ajustements de prix étaient effectués au niveau du seuil de pauvreté ; le seuil de pauvreté ajusté était alors comparé dans chaque région à la consommation nominale pour déterminer le seuil qui marque la moitié des plus pauvres en dessous du seuil national de pauvreté de la région considérée. Les deux approches aboutissent à un taux de pauvreté base individus qui représentent la moitié du taux de pauvreté base individus sous le seuil national de pauvreté, mais l'ensemble des personnes identifiées comme *pauvre* est différente. A l'opposé de l'approche ancienne, l'approche actuelle identifie correctement comme *pauvre* la moitié la plus pauvre de toute la population dont la consommation ajustée aux variations des prix régionaux est en dessous du seuil national de pauvreté unique de tout le pays. Ce qui implique que la correction par Schreiner 2014b de l'approche de détermination de ce seuil utilisée par IRIS Center dans le *Poverty Assessment Tool* (outil de mesure de la pauvreté) est erronée. C'est l'approche de IRIS Centre (celle qui est utilisée ici) qui est correcte. (IRIS Center a toujours mal déterminé ce seuil de pauvreté en prenant comme base les ménages plutôt que les individus).

Les organismes partenaires de l'USAID au Burkina Faso qui promeuvent les microentreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de pauvreté de \$1,90 par jour PPA 2011 version 2014. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils version 2014 suivants :

- La version 2014 du seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national version 2014 (XOF325, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 20,0 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 version 2014 (XOF475, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 59,3 pour cent)

2.4.3 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation

La grille prend en charge aussi, pour le Burkina Faso, des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression du Burkina Faso au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « Prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui

utilisent traditionnellement un « indice de richesse » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation de la richesse avec la santé.

Naturellement, les analystes pourraient toujours faire (et peuvent encore faire) les analyses relatives à la richesse par le biais des *scores* issus de la grille. Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil (la grille) pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Richesse relative (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices de richesse servent seulement à analyser la richesse relative. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l’opposé, un indice de richesse définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices de richesses qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s’ils étaient construits à partir des mêmes données d’un pays donné—impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles de notation pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

2.5 L’hypothèse des « variations de pauvreté parallèles »

Si l’hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » est vérifiée, alors les utilisateurs peuvent combiner deux estimations de variation à travers le temps dont l’estimation de la variation à la période de *base* est hybride (c’est-à-dire l’estimation est faite en utilisant les seuils de pauvreté version 2003 avec comme *base* les estimations issues l’ancienne grille de 2003 et comme *suivi* les estimations issues de la grille de 2014) et dont l’estimation de la variation à la période de suivi est non hybride (c’est-à-dire cette estimation est faite sous les seuils de pauvreté version 2014 et comme *base* et *suivi* les estimations issues de la nouvelle grille de 2014).

L’hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » s’énonce comme suit : les *variations* de taux de pauvreté à travers le temps sont égales quelle que soit la définition de la *pauvreté*, bien que les *niveaux* des estimations à un point du temps puissent être différents suivant chaque définition de la *pauvreté*. Lorsque l’hypothèse de

« variations de pauvreté parallèles » est vérifiée, alors les variations de taux de pauvreté sous une définition de la *pauvreté* donnée peuvent être ajoutées ensemble (« combinées ») avec les variations de taux de pauvreté sous une deuxième version de la *pauvreté*.

Pour Burkina Faso, l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » peut être testée. En particulier, le seuil national de pauvreté version 2014 conduit à un taux de pauvreté base individus de 48,6 pour cent dans l'EBCVM de 2003 et à 40,1 pour cent dans l'EMC de 2014, soit une variation de taux de pauvreté de $40,1 - 48,6 = -8,5$ points de pourcentage (INSD, 2015, p. 13, 19).

Pour le seuil national de pauvreté version 2003, le taux de pauvreté base individus est de 46,4 pour cent dans l'EBCVM de 2003 (Schreiner, 2011a, et INSD, 2003, p. 11) et 42,0 pour cent dans l'EMC de 2014 (Tableau 1), soit une variation de taux de pauvreté de $42,0 - 46,4 = -4,4$ points de pourcentage.

En conséquence, l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » n'est pas vérifiée ; la variation entre 2003 et 2014 de taux de pauvreté sous le seuil national de pauvreté version 2014 (qui sera utilisé à partir de maintenant avec la nouvelle grille) est environ deux fois plus grande que la variation de taux de pauvreté sous le seuil national de pauvreté version 2003 (utilisé par les utilisateurs actuels pour récupérer les estimations sous la définition de la pauvreté de 2003 via l'ancienne grille de 2003 après la migration vers la nouvelle grille).

En résumé, il est fortement déconseillé aux utilisateurs de la grille au Burkina Faso de combiner les estimations hybrides et non hybrides de la variation de taux de pauvreté. Si les utilisateurs foncent en avant et combinent quand même les variations de pauvreté, alors ils devront explicitement prendre en compte le fait que les taux de variation annuels sous la définition de la pauvreté de 2014 sont environ deux fois plus grands que ceux sous la définition de la pauvreté de 2003.

3. Construction de la grille

Pour le Burkina Faso, environ 75 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (telle que la capacité de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage à lire et écrire dans une langue quelconque)
- L'habitation (telle que la nature du sol du bâtiment principal)
- La possession d'actifs durables (tels que les postes téléviseurs ou motos)
- Agriculture (telle que la possession d'une charrue)

Le Tableau 3 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.³⁰

Une des applications possibles de la grille est la mesure de la variation du taux de pauvreté à travers le temps. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, le nombre de matelas possédés est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant 100% du seuil national de pauvreté version 2014 pour la

³⁰ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnancement des indicateurs candidats du Tableau 3.

détermination du statut de pauvreté (pauvre/non pauvre). La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire— par le biais d'une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles de notation à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l'amélioration de l'efficacité, la probabilité d'acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l'indicateur selon l'expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements du statut socioéconomique, la diversité des indicateurs, l'applicabilité à toutes régions du territoire Burkinabé, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l'extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l'indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles de notation à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenu à l'issue de la première étape à laquelle est ajoutée un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que la grille ait 11 indicateurs qui

fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 200 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs prend en compte à la fois des critères statistiques³¹ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations d'individus non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, et soient acceptés par les utilisateurs.

³¹ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Burkinabé. Des tests en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995) suggèrent que la segmentation des outils de mesure de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets de notation ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles de notation élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, la notation n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 11 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail en Sous Page ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille du Burkina Faso doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« BFA »), le code de la grille (« 002 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent enquêteur, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation concerné
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail en Sous Page » les prénoms ou sobriquets de chaque membre du ménage, en marquant le membre qui est le chef de ménage masculin (s'il existe) ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (si elle existe)
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail en Sous Page »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? ») en se basant sur la « Feuille de Travail en Sous Page »
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils pensent qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données passant par une révision systématique des données fournies, une descente inopinée sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations

sur le terrain, Matul et Kline, 2003).³² IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils de mesure de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Interprétation et de la Signification des Indicateurs » fourni à la suite de la section « Appendice » du présent papier, puisque ces directives—aussi bien que la « Feuille de Travail en Sous Page »—font partie intégrante de la grille.³³

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu'il est possible qu'il y ait de faibles corrélations entre les

³² Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

³³ Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à tous autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso lors de la phase de collecte des données de l'EMC de 2014.

données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutable telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24-25) ont relevé qu' « une sous-évaluation [de la possession d'un actif] est très répandue mais pas grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens ». Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des candidats au programme. Cette procédure est recommandée aux organismes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage,

l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La notation sera-t-il appliqué plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux participants peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à noter peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie, qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation.

La fréquence d'administration de la notation peut être :

- Ponctuel, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Lorsque la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations de taux de pauvreté, elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer l'outil de la Grille de Notation de Pauvreté de Bangladesh (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette notation est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Burkina Faso, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 200 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national version 2014, les *scores* de 30 à 34 correspondent à une probabilité de pauvreté de 44,8 pour cent, et ceux de 35 à 39 correspondent à une probabilité de pauvreté de 33,2 pour cent (Tableau 4).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 30 à 34 correspondent à une probabilité de pauvreté de 44,8 pour cent pour 100% du seuil national version 2014, mais à 70,5 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 version 2014.³⁴

³⁴ Commencant par le Tableau 4, la plupart des tableaux sont présentées en 21 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national version 2014 (Tableau 5), 12 740 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 30 à 34, et 5 706 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 30 à 34 est alors 44,8 pour cent puisque $5\,706 \div 12\,740 = 44,8$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 35 à 39, 10 408 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 3 451 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 5). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* 35 à 39 est $3\,451 \div 10\,408 = 33,2$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.³⁵

groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils la pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté version 2014.

³⁵ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des séries de *scores* adjacents est itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté quantitatifs et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles de notation objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille du Burkina Faso soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit : $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$. Ceci s'explique

nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

par le fait que la formule du Logit est exotérique et difficile à calculer manuellement. Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit définie comme la proportion des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'une table de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non

biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées de variations de taux de pauvreté entre deux dates.³⁶

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Burkina Faso. Par conséquent, les estimations issues de la grille, seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après novembre 2014 (mois de fin des travaux de collecte de l'EMC de 2014) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Burkina Faso.

³⁶ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population Burkinabé ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'ECAM de 2014. L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage d'un échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 4) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 6 présente les écarts moyens entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national version 2014, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 30 à 34 obtenus à partir de l'échantillon de validation tiré de l'EMC de 2014 est supérieure de 1,7 point de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 35 à 39, la valeur

estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est supérieure de 3,6 points de pourcentage par rapport à la valeur observée.³⁷

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 30 à 34 est $\pm 2,0$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 6). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre $-0,3$ et $+3,7$ points de pourcentage (puisque $+1,7 - 2,0 = -0,3$ et $+1,7 + 2,0 = +3,7$). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $+1,7 \pm 2,5$ points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $+1,7 \pm 3,1$ points de pourcentage.

Le Tableau 6 affiche quelques écarts absolus grands entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national version 2014. Ces écarts s'expliquent par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Burkina Faso. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage

³⁷ Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

(Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2014, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'EMC en novembre 2014. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'EMC de 2014 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'EMC de 2014 mais pas dans l'ensemble de la population Burkinabé. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles de notation peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1^{er} janvier 2018 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 64,6 pour cent, 44,8 pour cent, et 21,7 pour cent (100% du seuil national version 2014, Tableau 4). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(64,6 + 44,8 + 21,7) \div 3 = 43,7$ pour cent.

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 44,8 pour cent. Ce qui est différent de 43,7 pour cent qui représentent la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels.

Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est

appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la nouvelle grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 21 seuils de pauvreté en utilisant les données de l'EMC de 2014. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Mais pour les utilisateurs, ce qui fait seule la différence entre deux seuils de pauvreté est la table de conversion qui est spécifique à chaque seuil de pauvreté.

Après avoir de passé de l'ancienne grille (basée sur les données de 2003) à la nouvelle grille (basée sur les données de 2014), les utilisateurs actuels de l'ancienne grille peuvent sauvegarder les données existantes sur les estimations de taux de pauvreté afin de mesurer la variation à travers le temps du taux de pauvreté sous les seuils de pauvreté pris en charge à la fois par l'ancienne et la nouvelle grille, en considérant les estimations de l'ancienne grille comme *base* et celles de la nouvelle grille comme *suivi*.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la nouvelle grille du Burkina Faso à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\,384$ de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté version 2014, l'erreur moyenne (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté observés lors de l'EMC de 2014) à un point du temps est de +0,9 points de pourcentage (Tableau 8, qui résume les chiffres du Tableau

7 relatifs à chacun des 21 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 21 seuils de pauvreté est de 3,0 points de pourcentage, tandis que l'erreur moyenne absolue avoisine 1,0 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'EMC de 2014 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur moyenne rapportée au Tableau 8 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la nouvelle grille du Burkina Faso avec 100% du seuil national version 2014 et l'échantillon de validation de 2014, l'erreur est de +0,9 point de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $43,7 - (+0,9) = 42,8$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,6$ point de pourcentage ou mieux pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 8). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,6 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la nouvelle grille et 100% du seuil national de pauvreté version 2014, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 43,7 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent

des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $43,7 - (+0,9) - 0,5 = 42,3$ pour cent à $43,7 - (+0,9) - 0,5 = 43,3$ pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle ($43,7 - (+0,9) = 42,8$ pour cent). Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisé/incorrecte) est de 43,7 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à +0,9 point de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% dans l'échantillon de validation du seuil national version 2014 et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,5$ point de pourcentage (Tableau 8).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via les outils de mesure de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$, qui établit—dans le cas de l'approche directe de mesure d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
 (par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :
 — 1,04 pour les intervalles de confiance à 70 pour cent,
 — 1,28 pour les intervalles de confiance à 80 pour cent, et
 — 1,64 pour les intervalles de confiance à 90 pour cent,

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
 qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ , le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$,

N , la taille de la population, et

n , la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'EMC 2014 du Burkina Faso a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté version 2014 dans l'échantillon de validation qui vaut $\hat{p} = 29,7$ pour cent (Tableau 1).³⁸ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré d'une population de taille $N = 2\,424\,006$ ménages (une estimation approximative de l'effectif total des ménages au Burkina Faso en 2014 selon les poids d'échantillonnage de l'EMC), alors le facteur d'exhaustivité serait $\phi = \sqrt{\frac{2\,424\,006 - 16\,384}{2\,424\,006 - 1}} = 0,9966$, qui est proche $\phi = 1$. Si le niveau de confiance souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de confiance c est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,297 \cdot (1 - 0,297)}{16\,384}} \cdot \sqrt{\frac{2\,424\,006 - 16\,384}{2\,424\,006 - 1}} = \pm 0,583 \text{ point de pourcentage.}$$

(Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est $\pm 0,585$ point de pourcentage.)

Cependant, les grilles de notation ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 7 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré de l'échantillon de validation et

³⁸ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'EMC sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

considérant 100% du seuil national version 2014, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 0,484$ point de pourcentage.³⁹

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Burkina Faso pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ est $\pm 0,484$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,583$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,484 \div 0,583 = 0,83$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\,192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil de pauvreté national version 2014 dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,297 \cdot (1 - 0,297)}{8\,192}} \cdot \sqrt{\frac{2\,424\,006 - 8\,192}{2\,424\,006 - 1}} = \pm 0,827 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la nouvelle grille du Burkina Faso (Tableau 7) est de $\pm 0,702$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\,192$, le ratio de ces deux valeurs est $0,702 \div 0,827 = 0,85$.

Ce ratio de 0,85 obtenu pour $n = 8\,192$ est proche du ratio 0,83 obtenu pour $n = 16\,384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 0,85, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la nouvelle grille du Burkina Faso en considérant 100% du seuil national de pauvreté version 2014 et pour une taille d'échantillon donnée est plus restreint d'environ 15 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'EMC de 2014. Ce ratio de 0,85 apparaît dans le Tableau 8 comme le « facteur α de

³⁹ Du fait de l'arrondi, le Tableau 7 affiche 0,5, au lieu de 0,484.

précision », puisque si $\alpha = 0,85$, alors la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule de calcul de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille

$$\text{est : } \alpha \cdot \sqrt{\frac{\widehat{p} \cdot (1 - \widehat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est inférieur à 1,00, cela signifie que la grille est plus précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour 18 des 21 seuils de pauvreté du Burkina Faso (Tableau 8) ; la valeur de α n'a jamais excédé 1,49 pour tous les seuils de pauvreté.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la notation peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population N est relativement large par rapport à la taille n de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$\text{l'échantillon devient } n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 2\,424\,006$ (une estimation de l'effectif total des ménages au

Burkina Faso en 2014), $c = 0,04039$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national version 2014, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Burkina Faso (29,7 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 0,85 (Tableau 8), on obtient alors :

$$n = 2\,424\,006 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,85^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297)}{1,64^2 \cdot 0,85^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297) + 0,04039^2 \cdot (2\,424\,006 - 1)} \right) = 249, \text{ qui}$$

est proche de la taille d'échantillon 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 7 pour 100% du seuil national version 2014. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left(\frac{0,85 \cdot 1,64}{0,04039} \right)^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297) = 249.^{40}$$

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 8 sont spécifiques au Burkina Faso, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable

⁴⁰ Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID au Burkina Faso devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 version 2014 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 0,81 pour ce seuil de pauvreté en 2014 (Tableau 8), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 47,2 pour cent (taux de pauvreté base ménages au Burkina Faso en 2014 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de

$$\pm 1,64 \cdot 0,81 \cdot \sqrt{\frac{0,472 \cdot (1 - 0,472)}{300}} = \pm 3,8 \text{ points de pourcentage.}$$

pour n'importe quel outil de mesure de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'EMC en novembre 2014, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national version 2014), considérer la taille de population de ses participants (soit $N = 10\ 000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z = 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c = \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \tilde{p} (peut être en se référant à une précédente mesure telle que le taux de pauvreté national base ménages de 29,7 pour cent obtenu par l'EMC de 2014 sous 100% du seuil national de pauvreté version 2014, et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 0,85, Tableau 8), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la population nationale,⁴¹ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\ 000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,85^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297)}{1,64^2 \cdot 0,85^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297) + 0,02^2 \cdot (10\ 000 - 1)} \right) = 921.$$

⁴¹ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ou d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après novembre 2014 pourra probablement ressembler à celle de l'EMC de 2014 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvretés des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Lorsqu'on veut mesurer une variation de taux de pauvreté, la même définition de la *pauvreté* devra être adoptée pour les estimations de la période de *base* comme pour celles de la période de *suivi*, mais il n'est pas nécessaire d'utiliser la même grille à ces deux périodes. Dans le cas du Burkina Faso, l'estimation à la période de *base* peut provenir de l'ancienne grille de 2003 construite à partir des données de l'EMC de 2003 et l'estimation à la période de *suivi* peut être faite à partir de la nouvelle grille issue des données de l'EMC de 2014. Ceci vaut pour les quatre seuils de pauvreté pris en charge en commun par les deux grilles de notation.

La précision des estimations de la variation de pauvreté n'a pas été testée ici parce que plusieurs indicateurs de l'EBCVM de 2003 sont différents, du point de vue leurs formulations et de leurs options de réponse, vis-à-vis des indicateurs disponibles dans l'EMC de 2014. Un tel test requiert que tous les indicateurs de la grille soient présents de façon identique dans les deux enquêtes. En conséquence, ce papier ne peut tester, pour Burkina Faso, la précision des estimations de la variation de pauvreté à travers le temps, et il peut juste suggérer une formule d'approximation de l'écart type. Néanmoins, les concepts pertinents sont présentés dans ce papier car, en pratique, les

organisations de lutte contre la pauvreté peuvent utiliser la grille pour collecter leurs propres données et mesurer la variation de pauvreté à travers le temps.

7.1 Mise en garde : une variation ne signifie nécessairement pas un impact

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la notation ne permet pas de déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la notation de la pauvreté estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la notation peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la notation.

7.2 Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2018, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la notation les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 64,6 pour cent, 44,8 pour cent, et 21,7 pour cent (100% du seuil national de pauvreté version 2014, Tableau 4). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de +0,9 points de pourcentage (Tableau 8). En effet ce taux est égal à $[(64,6 + 44,8 + 21,7) \div 3] - (+0,9) = 42,8$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de base, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour la notation de *suivi* :

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2021), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 61,3 pour cent, 33,2 pour cent, et 12,5 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté version 2014, Tableau 4). Dans ce cas, la moyenne des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* corrigée est égale à $[(61,3$

+ 33,2 + 12,5) ÷ 3] - (+0,9) = 34,8 pour cent. Il y a donc une amélioration du niveau de pauvreté de (42,8 - 34,8) = 8,0 points de pourcentage.⁴²

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est $8,0 \div 3 = 2,7$ points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur treize dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté entre 2018 et 2021.⁴³ Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ un sur six ($8,0 \div 42,8 = 18,7$ pour cent) s'est hissé au-dessus du seuil.⁴⁴

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2021. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 61,3, 33,2, et 12,5 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de base et la période de suivi est : $[(64,6 - 61,3) + (44,8 - 33,2) + (21,7 - 12,5)] \div 3 = 8,0$ points de pourcentage.⁴⁵

Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates

⁴² Naturellement, une telle amélioration du taux de pauvreté au bout de trois ans est fortement improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la notation peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

⁴³ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

⁴⁴ La notation ne révèle pas les raisons de cette variation.

⁴⁵ Dans ce cas, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 8 ne devrait y être soustraite.

d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de régression de la pauvreté est $8,0 \div 3 = 2,7$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation de pauvreté à travers le temps sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil de mesure de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,⁴⁶ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via

⁴⁶ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une mesure de la pauvreté via la grille de la pauvreté, dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de base comme à la période de

suivi: $n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right)$. Si ϕ peut être considéré égal à 1, la

formule devient $n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})$.

Les données disponibles pour Burkina Faso ne permettent pas d'estimer dans ce papier les valeurs de α . Néanmoins, le facteur a été mesuré pour 16 pays (Schreiner, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015a, 2015b, 2015c, 2015d, 2013a, 2013b, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, 2009c, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique de α à travers les pays—après avoir calculé la moyenne de α à travers les seuils de pauvreté et les années des enquêtes au sein de chaque pays—vaut 1,06. Ce chiffre approximatif est le plus raisonnable possible qui puisse être utilisé pour Burkina Faso.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national version 2014,

$\alpha = 1,06$ (Tableau 9), $\tilde{p} = 0,297$ (le taux de pauvreté base ménage du Burkina Faso en 2014 en considérant 100% du seuil national de pauvreté version 2014, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la

taille de l'échantillon de base est $n = 2 \cdot \left(\frac{1,06 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,297 \cdot (1 - 0,297) \cdot 1 = 3\ 155$, et

la taille de l'échantillon de suivi se chiffre aussi à 3 155.

7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:⁴⁷

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour le Burkina Faso ne permettent d'estimer ici la valeur de α .

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre \tilde{p}_{12} et \tilde{p}_{21} . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse conservatrice), ce qui implique que $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

⁴⁷ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

Puisque \tilde{p}_* pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre \tilde{p}_* , le nombre d'années y séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$, est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009d)—proche de $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$.

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la nouvelle grille du Burkina Faso pourra être appliquée à deux dates différentes après novembre 2014 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009d), la moyenne de α à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national version 2014, et la période de *base* de notation soit 2018, la période de notation pour le *suivi* soit 2021 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté observé d'avant l'année de base est 29,7 pour cent ($p_{2014} = 0,297$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,30$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{-0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,297 \cdot (1 - 0,297)]\} \cdot 1 = 2\,867. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 2 867 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la notation pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (le *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le statut de pauvreté est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le statut de ciblage est un choix, lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil de mesure de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*⁴⁸ et non comme *ménages pauvres*.

⁴⁸ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores*

Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le cadre des grilles de notation. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil de mesure de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 9 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion (mais à une fuite plus mauvaise), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion (mais à un défaut de couverture plus mauvais).

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d'y arriver, c'est d'attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l'organisation—à

supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour la réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

chacun des quatre résultats possibles du ciblage ; le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 10 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage.

Pour le point de coupure 34 ou moins appliqué à l'échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national version 2014 sont :

- Inclusion : 22,4 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 7,3 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 16,3 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 54,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 39 ou moins, il y a une amélioration de l'inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l'exclusion :

- Inclusion : 25,6 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 4,1 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 23,6 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 46,7 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

$$\begin{array}{rcl}
 \text{Bénéfice par ménage correctement « inclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 \text{Coût par ménage « non couvert » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « non couverts » par erreur} & - \\
 \text{Coût par ménage « fuite » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « fuites » par erreur} & + \\
 \text{Bénéfice par ménage correctement « exclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 10) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la notation—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{array}{rcl}
 \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\
 & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Le Tableau 10 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille. Pour 100% du seuil national version 2014 et l'échantillon de validation de 2014, le bénéfice total net le plus élevé (77,6) correspond aux point de coupure 29 ou moins, avec environ trois sur quatre ménages du Burkina Faso correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera ($2 \times$ ménages correctement « inclus ») + ($1 \times$ ménages correctement « exclus »).⁴⁹

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 11 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la nouvelle grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil

⁴⁹ Le tableau 10 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils de mesure de la pauvreté. IRIS Center (2005) a amené le critère BPAC à considérer la précision en termes de l'erreur des taux de pauvreté estimés et en termes de l'inclusion du ciblage. Le critère BPAC s'écrit : $(\text{Inclusion} - |\text{Défaut de couverture} - \text{Fuite}|) \times [100 \div (\text{Inclusion} + \text{Défaut de couverture})]$. Schreiner (2014b) explique comment le critère BPAC n'apporte pas d'information additionnelle pertinente que ne fournissent accessoirement les autres critères mesures standards présentés ici.

national version 2014, cibler les ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 34 impliquerait cibler 38,8 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté de 57,9 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 11 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national version 2014 avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 34, 75,5 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 11 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national version 2014, avec l'échantillon de validation, et pour un point de coupure inférieur ou égal à 34, 1,4 ménages pauvres couverts correspondent à un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Contexte des outils de mesure de la pauvreté au Burkina Faso

Cette section discute de deux études relatives à des outils de mesure de la pauvreté au Burkina Faso du point de vue de leurs objectifs, des méthodes utilisées, des définitions adoptées pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, des erreurs, et de leurs robustesses, et leurs coûts. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population burkinabé
- D'avoir un petit nombre d'indicateurs et qui sont peu coûteux à collecter
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation qui est simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement burkinabé
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille (« *hors échantillon* »), ainsi que les formules de calcul des écart-types des différentes estimations
- D'avoir rapporté une précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage probablement similaire à celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée—pour son coût moins onéreux et sa transparence—sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

9.1 Gwatkin *et al.*

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil de mesure de la pauvreté pour le Burkina Faso par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« *Demographic and Health Survey* »), comme ils l'ont fait dans 56 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle a consisté à construire un indice de bien-être par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs peu coûteux à collecter tirés de la base de données de l'EDS de 2003 du Burkina Faso qui a observé 9 097 ménages.⁵⁰ Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il est basé sur l'EDS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à la définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du niveau de richesse/statut économique à long terme.⁵¹ Des exemples bien connus de l'approche de construction de l'indice de bien-être par l'ACP se trouvent dans Stifel et

⁵⁰ Depuis 1991, toutes les bases de données de l'EDS du Burkina Faso incluent l'indice de bien-être de chaque ménage (dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm, récupéré le 08 janvier 2017).

⁵¹ Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « *flat maximum* » est important, les indices de bien-être soigneusement construits par le biais d'une ACP et les outils de mesure de la pauvreté construits sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent refléter les mêmes facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007), et ils peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire. Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice de bien-être basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des outils de mesure de la pauvreté basés sur la consommation sont documentées dans Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

Christiaensen (2007), Zeller *et al.* (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

Les 14 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur faible coût de collecte et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
 - Présence d'électricité
 - Matériau de revêtement du sol
 - Type de combustible pour la cuisson
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
 - Radios
 - Télévisions
 - Réfrigérateurs
 - Téléphones
 - Bicyclettes
 - Motocyclettes ou scooters
 - Voitures ou camions
- Présence dans le ménage d'un domestique qui n'est pas parenté au chef de ménage
- Présence d'un membre du ménage qui laboure des terres agricoles

Gwatkin *et al.*, ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Mesure de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent de la performance du suivi-évaluation. Par conséquent, l'indice de bien-être ACP pourrait bien s'utiliser comme la grille. En particulier, le fait que la grille prend en charge des

seuils de pauvreté relatifs (définis comme des percentiles de dépenses de consommation) permet la segmentation des ménages par quintile pour voir comment la santé (ou autres variables) varie en fonction de la consommation. Naturellement, il est aussi possible de segmenter les ménages par quintiles de *scores* issues de la grille pour voir comment la santé (ou autres variables) varient en fonction de la richesse.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. Il comporte 14 indicateurs (contre 11 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de 11 entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), requiert la somme de 33 nombres à cinq décimales dont environ la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices de bien-être réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé, les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), étant donné qu'ils n'exigent d'habitude pas des données sur les dépenses de consommation.

Contrairement à l'indice de bien-être ACP, la grille est directement liée aux seuils de pauvreté définis sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches puissent permettre de classifier les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage. Comme les indices de bien-être, la grille peut être appliquée à des données issues d'une enquête phare qui ne collecte pas des données sur la consommation, si tant est que cette enquête

phare collecte des indicateurs qui correspondent à ceux collectés par la grille (Schreiner, 2011b).

Par essence, Gwatkin *et al.*—comme tous les indices de bien-être obtenu par une ACP—définissent *la pauvreté* en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de consommation mais plutôt une évaluation directe (basée sur les actifs) de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n'y a rien de mauvais à définir *la pauvreté* de cette manière, mais cette approche de définition n'est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les résultats à partir de différents indices de bien-être ne sont-ils pas comparables, du fait que la définition de la pauvreté varie avec les indicateurs et les points d'un indice donné. Et les estimations de la variation de pauvreté à partir de l'indice de bien être ne peuvent indiquer que le sens de la variation mais pas sa grandeur.

En général, l'approche de l'indice de bien-être considère une personne comme *pauvre* lorsque la valeur de ses actifs (physiques, humains, financiers, ou sociaux) tombe en dessous d'un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de *la pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l'approche de mesure de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d'un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L'accès aux ressources sur un long terme—et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer—dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement à les capacités/aptitudes spécifiques à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d'installation adéquat pour les toilettes ? » et « Les toilettes sont-elles canalisées vers des fosses septiques ? ».

Bien que la définition de *la pauvreté* du point de vue de l'actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l'utilisation de stocks d'actifs. Les deux approches de la pauvreté sont des simplifications—du fait des limites pratiques de leurs définitions et de leurs mesures—d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

9.2 Zida et Kambou (2014)

Zida et Kambou (2014) ont cherché à améliorer le ciblage géographique des politiques de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Pour ce faire, ils ont construit une « carte de pauvreté » (Elbers, Lanjouw, et Lanjouw, 2003) à la base des estimations de taux de pauvreté de chacune des 13 régions, 45 provinces, et 351 communes du Burkina Faso. Les résultats sont affichés sous la forme de tableaux ou de « cartes de pauvreté » qui montrent approximativement, en un coup d’œil, les variations de taux de pauvreté à travers les petites zones.⁵²

Zida et Kambou ont construit un outil unique⁵³ de mesure de la pauvreté pour tout Burkina Faso par une régression des moindres carrés du logarithme des dépenses de consommation par tête des ménages de l’EICVM de 2009/10. L’outil utilise uniquement des indicateurs qui se retrouvent à la fois dans l’EICVM et le Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 2006.

Une fois construit, l’outil est utilisé pour estimer les dépenses de consommation de chacun des ménages du Recensement de 2006. Le taux de pauvreté d’une région,

⁵² Bigman *et al.* (2000) est une ancienne carte de pauvreté du Burkina Faso.

⁵³ En choisissant de construire un seul outil de mesure de la pauvreté pour tout le pays, Zida et Kambou s’opposent à la démarche adoptée par la plupart des autres cartes de pauvreté. Mais ce choix est judicieux étant donné que cela réduit le surapprentissage (Haslett, 2012). Ce choix est aussi en phase avec Mahadevan, Yoshida, et Praslova (2013, pp. 6–7) qui affirment que « la récente recommandation des experts en développement de cartes de pauvreté au département Recherche de la Banque Mondiale est de ne pas utiliser des [outils] multiples pour prédire les dépenses de consommation des ménages. » Les outils multiples peuvent être « problématiques puisque le nombre des observations pour chaque zone devient petit et, de ce fait les coefficients de régressions deviennent moins stables. »

province, ou commune donné obtenu via la carte de pauvreté est la proportion des personnes des ménages dont la dépense de consommation est inférieure à 100% du seuil national de pauvreté version 2014. Les estimations issues de la carte de pauvreté ont un écart type plus petit que celui des estimations directes basées uniquement sur les données de l'EICVM,⁵⁴ et les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent être orientées vers les petites zones dont les taux de pauvreté estimés sont les plus élevés.

La cartographie de la pauvreté développée par Zida et Kambou et la grille présentée dans ce papier sont similaires dans le sens que tous les deux :

- Sont des outils de mesure de la pauvreté construits à partir des données représentatives de la population nationale (la strate de l'EICVM pour la cartographie de la pauvreté et toute la population du Burkina Faso pour la grille) et qui sont appliqués ensuite à d'autres données de sous-populations qui ne sont pas en général représentatifs de la même population de départ
- Sont construits comme un seul outil qui est appliqué à tout Burkina Faso
- Utilisent des indicateurs simples et vérifiables qui sont rapides et moins coûteux à collecter
- Estiment des taux de pauvreté de populations
- Fournissent des estimations non biaisées lorsque leurs hypothèses de construction sont vérifiées
- Recherchent à être utile en pratique et ainsi visent être compris des non spécialistes

Les forces de la cartographie de la pauvreté résident en ce qu'elle :

⁵⁴ Comme souligné par Tarozzi et Deaton (2009), l'écart type est seulement un aspect de la précision d'outil de mesure de la pauvreté. Zida et Kambou ont rapporté les intervalles de confiance ou écarts types des estimations de taux de pauvreté—à l'exception de ceux des régions—sous forme de graphes. Ils n'ont pas aussi rapportés les tailles d'échantillon, ce qui ne permet pas la comparaison de la précision de leur outil avec une norme/référence ou avec la précision de la présente grille. Les vrais taux de pauvreté des provinces et communes du Burkina Faso sont inconnus (ce qui justifie en premier lieu l'utilité d'une carte de pauvreté), ainsi les erreurs de la carte (différence entre les estimations issues de la carte de pauvreté et les valeurs observées) sont aussi inconnues.

- Est basée sur des propriétés théoriques formellement établies
- Peut être appliquée directement aux mesures de bien être (tel que le gap de pauvreté) en dehors des taux de pauvreté base individu
- Tient compte de l'incertitude dans l'estimation des points/coefficients lors de l'estimation des écarts types des estimations via l'outil
- Requiert des données sur un petit nombre de ménages pour sa construction
- Utilisent seulement des indicateurs collectés par le Recensement
- Rapporte les écarts types (et une formule complexe d'estimation de l'écart type)

Les forces de la grille résident en ce qu'elle :

- Est plus simple en terme de sa construction et de son application
- A testé la précision « hors échantillon »
- Associe de façon non paramétrique les probabilités de pauvreté aux *scores*
- Réduit le surapprentissage par la sélection des indicateurs via des critères statistiques et non statistiques
- Révèle les estimations des probabilités de pauvreté des ménages particuliers
- Rapporte les erreurs et les écarts types (et des formules simples pour les écarts types)

Les deux approches diffèrent du point de vue des objectifs poursuivis. En effet, la cartographie de la pauvreté vise à aider le gouvernement à cibler les politiques de lutte contre la pauvreté vers les régions pauvres tandis que la grille de la pauvreté s'emploie à aider les programmes de lutte contre la pauvreté à gérer leur performance sociale. Cette différence en termes d'objectifs induit directement leur différence en termes de coût, complexité, et transparence

Pour ce qui concerne les approches techniques, la cartographie de la pauvreté estime les dépenses de consommation alors que la grille estime les probabilités de pauvreté. Les cartes de pauvreté—contrairement à la grille—rapportent des écarts types qui prennent en compte l'échantillonnage et l'incertitude dans les estimations des coefficients/points de l'outil.

En termes de ciblage, les développeurs de la cartographie de la pauvreté affirment que les outils de mesure de la pauvreté qui sous-tendent les cartes de pauvreté sont trop imprécis pour le ciblage des ménages particuliers (Elbers, Lanjouw, et Lanjouw, 2003; Demombynes *et al.*, 2004). A l'opposé, Schreiner (2015e) soutient que le ciblage est une application légitime et potentiellement utile de la grille. Dans Elbers *et al.* (2007), les développeurs de la cartographie de la pauvreté ont semblé mettre un petit bémol à leur opposition au ciblage des ménages particuliers avec les outils de mesure de la pauvreté.

Dans une liste de 61 indicateurs candidats,⁵⁵ Zida et Kambou en sélectionnent 31

qui sont vérifiables, peu coûteux à collecter, et corrélés avec les dépenses de consommation :

- Effectif des membres du ménage :
 - De tous âges (et son logarithme)
 - Âgés de 5 ans ou moins
 - Âgés de 6 à 9 ans
 - Âgés de 10 à 14 ans
 - Âgés de 15 à 24 ans
- Caractéristiques du chef de ménage :
 - Age (et son carré)
 - Statut marital
 - Niveau d'éducation
 - Secteur d'emploi
- Emploi : Effectif des membres du ménage qui travaillent
- Caractéristiques du logement :
 - Type de logement
 - Statut d'occupation
 - Nombre de pièces
 - Nature du sol
 - Nature du mur
 - Nature du toit
 - Type d'énergie pour la cuisson
 - Type d'énergie pour l'éclairage
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type de dispositif de drainage des eaux usées du ménage
 - Type d'installation pour les toilettes
 - Méthode d'élimination des ordures

⁵⁵ Contrairement à la plupart des cartes de pauvreté, Zida et Kambou n'ont pas utilisé des indicateurs à l'échelle communautaires.

- Possession de biens de consommation durable :
 - Radio
 - Télévision
 - Réfrigérateur
 - Téléphone cellulaire
 - Téléphone filaire
 - Ordinateur personnel
 - Bicyclette
 - Motocyclette
 - Voiture

La carte de pauvreté de Zida et Kambou comprend huit des 11 indicateurs de la nouvelle grille du Burkina Faso.

10. Conclusion

La grille est un outil que les programmes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso peuvent utiliser pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation du taux de pauvreté d'une population à travers le temps

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La nouvelle grille est construite avec des données d'une moitié des ménages de l'EMC de 2014 du Burkina Faso. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 21 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la nouvelle grille a été testée sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation) du point de vue du ciblage, et des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps.

Les utilisateurs actuels de l'ancienne grille (issue des données de l'EMC de 2003) du Burkina Faso peuvent se tourner vers la nouvelle grille sans avoir à reprendre à partir du néant les mesures des variations de taux de pauvreté à travers le temps pour quatre seuils de pauvreté version 2003 pris en charge par les deux grilles de notation.

De telles estimations hybrides de la variation de la pauvreté basées sur l'ancienne définition de la *pauvreté* ne devraient pas être combinées avec les estimations non hybrides de la variation de la pauvreté basées sur la nouvelle définition de la *pauvreté*. En effet, le taux annuel de variation de pauvreté est très différent d'une définition de *pauvreté* à une autre.

Lorsque la grille est appliquée aux 21 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation de 2014, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 3,0 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues est d'environ 1,0 point de pourcentage. Les estimations sans biais/corrigés peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\,384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,6$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\,024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 2,2$ points de pourcentage ou mieux.

Si un programme veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage

pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations s'en sentaient si découragées en raison de sa complexité ou de son coût à tel point qu'ils ne l'essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de onze indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient de 0 à 200. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les programmes. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des programmes à comprendre et à faire confiance à la technique de notation et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A. K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bigman, David; Dercon, Stefan; Guillaume, Dominique; et Michel Lambotte. (2000) « Community Targeting for Poverty Reduction in Burkina Faso », *World Bank Economic Review*, Vol. 14, No. 1, pp. 167–193.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) « Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach », *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- ; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », business-school.ed.ac.uk/crc/conferences/conference-archive?a=46055, récupéré le 11 janvier 2017.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) « The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach », *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) « Targeting of Transfers in Developing Countries », hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 11 janvier 2017.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.

- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.
- Demombynes, Gabriel; Elbers, Chris; Lanjouw, Jenny; Lanjouw, Peter; Mistiaen, Johan; et Berk Özler. (2004) « Producing an Improved Geographic Profile of Poverty: Methodology and Evidence from Three Developing Countries », pp. 154–176 en Anthony Shorrocks and Rolph van der Hoeven (eds.) *Growth, Inequality, and Poverty*.
- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; and Yiqing Xu. (2016) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard and Alternative Approaches », World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, hdl.handle.net/10986/25038, récupéré le 11 janvier 2017.
- Elbers, Chris; Lanjouw, Jean O.; et Peter Lanjouw. (2003) « Micro-Level Estimation of Poverty and Inequality », *Econometrica*, Vol. 71, No. 1, pp. 355–364.
- Elbers, Chris; Fujii, Tomoki; Lanjouw, Peter; Özler, Berk; et Wesley Yin. (2007) « Poverty Alleviation through Geographic Targeting: How Much Does Disaggregation Help? », *Journal of Development Economics*, Vol. 83, pp. 198–213.
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India », *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.
- ; et Kinnon Scott. (2012) « Assessing Asset Indexes », *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W90WN57PD0, récupéré le 11 janvier 2017.

- Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; et Agbessi Amouzou. (2007) « Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Burkina Faso », *World Bank Country Reports on HNP and Poverty*, go.worldbank.org/T6LCN5A340, récupéré le 11 janvier 2017.
- Hammond, Allen L.; Kramer, William J.; Katz, Robert S.; Tran, Julia T.; and Courtland Walker. (2007) *The Next 4 Billion: Market Size and Business Strategy at the Base of the Pyramid*, wri.org/publication/next-4-billion, récupéré le 11 janvier 2017.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.
- Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) « Microfinance Poverty Assessment Tool », CGAP Technical Tool No. 5, cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool, récupéré le 11 janvier 2017.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) « Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2015) « Rapport Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014 : Profil de Pauvreté et d'Inégalités », insd.bf/n/contenu/enquetes_recensements/Enq_EMC/Profil_de_pauvrete_et_d_inegalite_en_2014.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2003) « Burkina Faso : La Pauvreté en 2003 », insd.bf/fr/IMG/pdf/Profil_Pauvrete_2003.pdf, récupéré le 18 mars 2011.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.

- (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 11 janvier 2017.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) « Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Mahadevan, Meera; Yoshida, Nobuo; and Larisa Praslova. (2013) « Poverty Mapping in the Kyrgyz Republic: Methodology and Key Findings », World Bank Report No. 76690, documents.worldbank.org/curated/en/2013/04/17584758/kyrgyz-republic-poverty-mapping-methodology-key-findings, récupéré le 11 janvier 2017.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 11 janvier 2017.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gragnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) « Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.

- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 11 janvier 2017.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Ravallion, Martin. (1998) « Poverty Lines in Theory and Practice », World Bank LSMS Working Paper No. 133, go.worldbank.org/8P3IBJPQS1, récupéré le 11 janvier 2017.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.
- (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », en *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 11 janvier 2017.
- Schreiner, Mark. (2016a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2016b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2016c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Sri Lanka », SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.

- (2016d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2015a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2015b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2015c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2015d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2015e) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ecuador », SimplePovertyScorecard.com/ECU_2013_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ? », microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2013a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2013d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2012a) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2012b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2012c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.

- (2011a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Burkina Faso », SimplePovertyScorecard.com/BFA_2003_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2011b) « Estimating Expenditure-Based Poverty in the Demographic and Health Surveys ».
- (2010) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2009a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2009b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2009c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2008_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2009d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2008) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2005a) « Herramienta Índice de Calificación de la PobrezaTM: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.

- ; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets and the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) « Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data », *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) « PPI Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Wagstaff, Adam; et Naoko Watanabe. (2003) « What Difference Does the Choice of SES Make in Health-Inequality Measurement? », *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.
- Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », mai 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 11 janvier 2017.

- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*,
documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 11 janvier 2017.
- (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.
- ; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) « An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America », *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.
- Zida, Yemdaogo; and Sansan Honkounne Kambou. (2014) « Cartographie de la Pauvreté et des Inégalités au Burkina Faso », bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/library/poverty/cartopauv.html, récupéré le 11 janvier 2017.

Méthode de Calcul des Estimations Hybrides, Non Hybrides, et Combinées de la Variation de Taux de Pauvreté à Travers le Temps

Cet appendice présente étape par étape le processus par lequel les utilisateurs actuels de l'ancienne grille peuvent calculer des estimations hybrides, non hybrides, et combinées des variations de taux de pauvreté à travers le temps. Le processus permet aux utilisateurs actuels de sauvegarder les estimations passées issues de l'ancienne grille, et il permet aussi aux présents utilisateurs de faire des estimations de suivi de la variation en se basant sur les données issues de l'application actuelle et future de la nouvelle grille de 2014.

En général, le processus de calcul implique l'application de d'une grille en trois points du temps :

- *Passé* : Seulement l'ancienne grille de 2003, avec seulement les seuils de pauvreté version 2003
- *Présent* : Seulement la nouvelle grille de 2014, avec à coup sûr les seuils de pauvreté version 2014 et avec aussi, potentiellement, les seuils de pauvreté version 2003
- *Futur* : Seulement la nouvelle grille de 2014, avec seulement les seuils de pauvreté version 2014

Les étapes sont :

1. Sélectionner un seuil de pauvreté version 2003 parmi les quatre pris en charge par ce papier pour la nouvelle grille de 2014 (100% ou 150% du seuil national de pauvreté version 2003, ou le seuil de \$1,25/jour ou \$2,50/jour PPA 2005 version 2003)

2. Estimer le taux de pauvreté à la période de *base* sous un seuil de pauvreté version 2003 donné en se basant des données collectées dans le passé avec l'ancienne grille de 2003 :
 - a. Récupérer (à partir d'un document, d'un tableur, ou d'une base de données) les probabilités de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2003 donné de chacun des ménages de l'échantillon représentatif d'une population donnée à laquelle avait été déjà appliquée dans le passé l'ancienne grille de 2003. Cette probabilité provient du tableau de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté relatif au seuil de pauvreté version 2003 donné. Ce tableau se retrouve dans Schreiner, 2011a (il ne s'agit pas des tableaux de conversion qui figurent dans ce papier)
 - b. Calculer la moyenne arithmétique des probabilités de pauvreté des ménages pour calculer leur taux de pauvreté à la période de *base* sous le seuil de pauvreté version 2003 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le Tableau 9 de Schreiner (2011a)

3. Estimer le taux de pauvreté à la période de *suivi* sous le seuil de pauvreté version 2003 donné en se basant sur les données collectées dans le présent via la nouvelle grille de 2014
 - a. Appliquer la nouvelle grille de 2014 à un échantillon représentatif de la même population à laquelle l'ancienne grille de 2003 avait été originellement appliquée à l'étape (2a)⁵⁶
 - b. Totaliser le *score* pour chaque ménage à partir de la nouvelle grille de 2014
 - c. Convertir le *score* de chaque ménage en probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion relatif au seuil de pauvreté version 2003 donné. Ce tableau figure dans ce papier (il ne s'agit pas des tableaux de conversion de Schreiner 2011a). Dans le présent papier, les seuils de pauvreté version 2003 sont explicitement étiquetés « version 2003 »
 - d. Calculer la moyenne arithmétique des probabilités de pauvreté des ménages pour estimer le taux de pauvreté à la période de *suivi*, et en soustraire l'erreur connu qui figure dans le tableau 8 de ce papier

⁵⁶ L'échantillon devra être représentatif de la même population à laquelle la grille de 2003 a été originellement appliquée. Un moyen de satisfaire à cette condition est d'appliquer la nouvelle grille de 2014 aux mêmes ménages notés via l'ancienne grille de 2003. Un autre moyen est d'appliquer la nouvelle grille à un nouvel échantillon représentatif de la même population à laquelle l'ancienne grille avait été originellement appliquée.

4. Déterminer les estimations hybrides de la variation de taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2003 donné :
 - a. La variation de pauvreté hybride estimée est le taux de pauvreté estimé à la période de *suivi* (3d) moins le taux de pauvreté estimé à la période de *base* (2b). Si la pauvreté baisse à travers le temps, alors l'estimation sera une valeur négative
 - b. La variation de pauvreté hybride estimée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 donné à la période de *base* est la variation de pauvreté hybride estimée (4a) divisée par le taux de pauvreté estimé à la période de *base* (2b)
 - c. Le nombre net estimé de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2003 donné pour se retrouver au-dessus dudit seuil est la valeur négative de la variation de pauvreté (4a) exprimée comme une proportion,⁵⁷ et multipliée par le nombre total de participants dans la population à la période de base

⁵⁷ Par exemple, 0,123 est la proportion équivalant à 12,3 points de pourcentage.

Pour être en mesure d'estimer, dans le futur, les variations de taux de pauvreté pour le suivi de la tendance de la pauvreté à travers le temps en utilisant la nouvelle grille de 2014 avec les seuils de pauvreté version 2014, tous les utilisateurs (actuels et nouveaux) devraient à partir de maintenant :

5. Choisir un seuil de pauvreté version 2014 parmi les 11 seuils de pauvreté non relatifs pris en charge par ce papier (seuil de pauvreté alimentaire version 2014 ; 100%, ou 150%, ou 200% du seuil national de pauvreté version 2014 ; les seuils de pauvreté de \$1,25/jour, \$2,00/jour, \$2,50/jour, \$5,00/jour, ou \$8,44/jour PPA 2005 version 2014 ; ou les seuils de pauvreté de \$1,90/jour ou \$3,10/jour PPA 2011 version 2014)⁵⁸
6. Estimer le taux de pauvreté à la période de *base* sous le seuil de pauvreté version 2014 donné en se basant sur les données collectées maintenant via la nouvelle grille de 2014 :
 - a. En plus de l'échantillon de ménages auquel la nouvelle grille de 2014 avait été appliquée à l'étape (3a), appliquer la nouvelle grille de 2014 à des échantillons de ménages représentatifs de toute population additionnelle d'intérêt
 - b. Totaliser (ou récupérer à partir de 3b) le *score* de chaque ménage auquel a été appliquée la nouvelle grille de 2014
 - c. Convertir le *score* de chacun des ménages en probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion de ce papier relatif au seuil de pauvreté version 2014 donné (pas les tableaux de conversion de Schreiner, 2011a, dont aucun ne se rapportent aux seuils de pauvreté version 2014)
 - d. Pour l'échantillon des ménages auquel la nouvelle grille de 2014 avait été appliquée à l'étape 3a (et séparément pour tous autres échantillons représentatifs de populations additionnelles d'intérêt de l'étape 6a), calculer la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages pour obtenir leur taux de pauvreté à la période de *base* sous le seuil de pauvreté version 2014 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le tableau 8 de ce papier

⁵⁸ Le seuil de pauvreté version 2014 qui marque la moitié la plus pauvre en dessous de 100% du seuil national de pauvreté version 2014 n'est pas considéré ici parce qu'il est un seuil relative et sa valeur réelle change à travers le temps. Pour de tels seuils relatifs, l'estimation de la variation de pauvreté à travers le temps n'est pas significative. Les cinq autres seuils relatifs—basés sur les 20ème, 40ème, 50ème/médiane, 60ème, et 80ème percentiles des dépenses de consommation—sont aussi omis pour la même raison.

A partir de ce point, toutes les estimations de la variation de pauvreté sont basées seulement sur les seuils de pauvreté version 2014 :

7. Choisir le seuil de pauvreté sous lequel le taux de pauvreté à la période de *base* avait été estimé à l'étape 6d

8. Estimer à un certain temps du futur, via la nouvelle grille de 2014, le taux de pauvreté à la période de *suivi*, sous le seuil de pauvreté version 2014 donné
 - a. Appliquer la nouvelle grille de 2014 à un échantillon représentatif de la même population à laquelle avait été originellement appliquée la nouvelle grille de 2014 (3a, aussi bien que toutes populations additionnelles visées à l'étape 6a)

 - b. Totaliser le *score* pour chaque ménage auquel la nouvelle grille de 2014 vient juste d'être appliquée (8a)

 - c. Convertir le *score* de chacun des ménages en une probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion de ce papier relatif au seuil de pauvreté version 2014 donné (pas les tableaux de conversion de Schreiner, 2011a, dont aucun ne se rapportent aux seuils de pauvreté version 2014)

 - d. Pour le(s) échantillon(s) représentant une population donnée (8a), calculer la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages pour obtenir leur taux de pauvreté à la période de *suivi* sous le seuil de pauvreté version 2014 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le Tableau 8 de ce papier

9. Déterminer les estimations (non hybrides) de la variation de taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 donné :
- a. La variation de pauvreté estimée est le taux de pauvreté estimé à la période de *suivi* (8d) moins le taux de pauvreté estimé à la période de *base* (6d). Si la pauvreté baisse à travers le temps, alors l'estimation sera une valeur négative
 - b. La variation de pauvreté estimée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2014 donné à la période de *base* est la variation de pauvreté estimée (9a) divisée par le taux de pauvreté estimé à la période de *base* (6d)
 - c. Le nombre net estimé de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2014 donné pour se retrouver au-dessus dudit seuil est la valeur négative de la variation de pauvreté (9a) exprimée comme une proportion, multipliée par le nombre total de participants dans la population à la période de *base*

10. En supposant que l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » soit vérifiée,⁵⁹ déterminer les estimations « combinées » de la variation de pauvreté qui combinent les estimations hybrides et non hybrides de la variation :

- a. La estimation « combinée » de la variation de pauvreté est la variation de pauvreté hybride estimé (4a) sous le seuil de pauvreté version 2003 donné plus la variation de pauvreté non hybride estimée sous le seuil de pauvreté version 2014 donné (9a)
- b. La variation estimée combinée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 à la période de *base* est la variation estimé combinée (10a) divisée par la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 à la période de *base* (2b). (Il n'est pas possible de déterminer une estimation combinée de la variation de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 car il n'y a pas une estimation, à la période de *base*, du taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 donné)
- c. La estimation combinée du nombre net de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2003 donné pour se retrouver au-dessus du seuil (ou traversé le seuil de pauvreté version 2014 donné pour se retrouver au-dessus du seuil) est la valeur négative de la estimation combinée de la variation (10a) exprimée comme une proportion, multipliée par le nombre de participants à la période de *base*

⁵⁹ Comme discuté dans le document principal, l'hypothèse de “seuils de pauvreté parallèles” n'est pas vérifiée pour Burkina Faso entre 2003 et 2014. Il est fortement déconseillé aux utilisateurs les estimations de variation de pauvreté qui aboutent les variations de pauvreté hybrides et non hybrides.

L'exemple hypothétique suivant illustre les étapes à suivre pour Burkina Faso :

1. *Sélectionner un seuil de pauvreté version 2003 parmi ceux pris en charge par ce papier :*

Choisir 100% du seuil national de pauvreté version 2003.

2. *Estimer le taux de pauvreté à la période de base sous le seuil de pauvreté version 2003 donné en se basant des données collectées dans le passé avec l'ancienne grille de 2003 :*

- a. *Récupérer (à partir d'un document, d'un tableur, ou d'une base de données) les probabilités de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2003 donné de chacun des ménages de l'échantillon représentatif d'une population donnée à laquelle avait été déjà appliquée dans le passé l'ancienne grille de 2003. Cette probabilité provient du tableau de conversion des scores en probabilités de pauvreté relatif au seuil de pauvreté version 2003 donné. Ce tableau se retrouve dans Schreiner, 2011a (il ne s'agit pas des tableaux de conversion qui figurent dans ce papier)*

Pour cet exemple hypothétique, les *scores* et les probabilités de pauvreté de trois⁶⁰ ménages de l'échantillon sont :

<i>Score</i>	Probabilité de pauvreté (100% du seuil national de pauvreté version 2003
15	57,2
20	43,7
25	34,6

Les probabilités de pauvreté sous 100% du seuil national de pauvreté version 2003 proviennent de Schreiner (2011a), p. 66.⁶¹

⁶⁰ Trois ménages représentent en réalité un petit échantillon, mais ce dernier est utilisé comme illustration pour simplifier les calculs arithmétiques.

⁶¹ C'est le « Tableau 4 (seuil national de pauvreté) : Probabilités de pauvreté estimées correspondant aux scores », simplepovertyscorecard.com/BFA_2003_FR.pdf, récupéré le 11 janvier 2017.

- b. *Calculer la moyenne arithmétique des probabilités de pauvreté des ménages pour calculer leur taux de pauvreté à la période de base sous le seuil de pauvreté version 2003 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le Tableau 9 de Schreiner (2011a)*

$$[(57,2 + 43,7 + 34,6) \div 3] - (-0.3) = 45,5 \text{ pour cent.}$$

L'erreur connue de $-0,3$ point de pourcentage pour 100% du seuil national de pauvreté version 2003 est tirée du Tableau 9, p. 73 de Schreiner (2011a).

3. *Estimer le taux de pauvreté à la période de suivi sous le seuil de pauvreté version 2003 donné en se basant sur les données collectées maintenant via la nouvelle grille de 2014*

- a. *Appliquer la nouvelle grille de 2014 à un échantillon représentatif de la même population à laquelle l'ancienne grille de 2003 avait été originellement appliquée à l'étape (2a)⁶²*

Tirer un nouvel échantillon de trois ménages

- b. *Totaliser le score pour chaque ménage à partir de la nouvelle grille de 2014*

Dans cet exemple hypothétique,
les scores respectifs des trois ménages sont 32, 37, et 39.

⁶² L'échantillon devra être représentatif de la même population à laquelle la grille de 2003 a été originellement appliquée. Un moyen de satisfaire à cette condition est d'appliquer la nouvelle grille de 2014 aux mêmes ménages notés via l'ancienne grille de 2003. Un autre moyen est d'appliquer la nouvelle grille à un nouvel échantillon représentatif de la même population à laquelle l'ancienne grille avait été originellement appliquée.

- c. *Convertir le score de chaque ménage en probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion relatif au seuil de pauvreté version 2003 donné. Ce tableau figure dans ce papier (il ne s'agit pas des tableaux de conversion de Schreiner 2011a)*

Consulter les probabilités de pauvreté
pour 100% du seuil national de pauvreté version 2003
à la page 324 de ce papier.

<i>Score</i>	Probabilité de pauvreté (100% du seuil nation de pauvreté version 2003)
32	48,1
37	34,8
39	34,8

- d. *Calculer la moyenne arithmétique des probabilités de pauvreté des ménages pour estimer le taux de pauvreté à la période de suivi sous le seuil national de pauvreté version 2003 donné, et en soustraire l'erreur connu qui figure dans le Tableau 8 de ce papier*

$$[(48,1 + 34,8 + 34,8) \div 3] - (+0,9) = 33,3 \text{ pour cent.}$$

L'erreur pour 100% du seuil national de pauvreté version 2003 sur les données de 2014 est +0,9 point de pourcentage (Tableau 8 à la page 222 de ce papier).

4. Déterminer les estimations hybrides de la variation de taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2003 donné :

a. La variation de pauvreté hybride estimée est le taux de pauvreté estimé à la période de suivi (3d) moins le taux de pauvreté estimé à la période de base (2b). Si la pauvreté baisse à travers le temps, alors l'estimation sera une valeur négative

$$38,3 \text{ pour cent} - 45,5 \text{ pour cent} = -7,2 \text{ points de pourcentage.}$$

b. La variation de pauvreté hybride estimée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 donné à la période de base est la variation de pauvreté hybride estimée (4a) divisée par le taux de pauvreté estimé à la période de base (2b)

$$7,2 \text{ points de pourcentage} \div 45,5 \text{ points de pourcentage} = -15,8 \text{ percent.}$$

c. Le nombre net estimé de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2003 donné pour se retrouver au-dessus dudit seuil est la valeur négative de la variation de pauvreté (4a) exprimée comme une proportion,⁶³ multipliée par le nombre total de participants dans la population à la période de base

Pour l'intérêt de cette illustration hypothétique, supposons que le nombre de participants étaient 10 000 à la période de base, soit $-(-0,072) \times 10\,000 \text{ participants} = 720 \text{ participants}$.

⁶³ Par exemple, 0,123 est la proportion équivalant à 12,3 points de pourcentage.

Pour être en mesure d'estimer, dans le futur, les variations de taux de pauvreté pour le suivi de la tendance de la pauvreté à travers le temps, en utilisant la nouvelle grille de 2014, tous les utilisateurs (actuels et nouveaux) devraient à partir de maintenant :

5. *Choisir un seuil de pauvreté version 2014 parmi les 11 seuils de pauvreté non relatifs pris en charge par ce papier*

Choisir 100% du seuil national de pauvreté version 2014

6. *Estimer le taux de pauvreté à la période de base sous le seuil de pauvreté version 2014 donné en se basant sur les données collectées maintenant via la nouvelle grille de 2014:*

- a. *En plus de l'échantillon de ménages auquel la nouvelle grille de 2014 avait été appliquée à l'étape (3a), appliquer la nouvelle grille de 2014 à des échantillons de ménages représentatifs de toute population additionnelle d'intérêt*

Dans cet exemple, aucun autre échantillon n'a été tiré d'autres populations additionnelles. Par conséquent les trois ménages de l'étape (3a) sont les seuls considérés ici.

- b. *Totaliser (ou récupérer à partir de 3b) le score de chaque ménage auquel a été appliquée la nouvelle grille*

Les *scores* respectifs de ces trois ménages à l'étape (3b) sont :
32, 37, et 39

- c. *Convertir le score de chacun des ménages en probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion de ce papier relatif au seuil de pauvreté version 2014 donné (pas les tableaux de conversion de Schreiner, 2011a, dont aucun ne se rapportent aux seuils de pauvreté version 2014)*

Consulter les probabilités de pauvreté pour 100% du seuil national de pauvreté version 2014 dans le Tableau 4 à p. 215 de ce papier.

<i>Score</i>	Probabilité de pauvreté (100% du seuil national de pauvreté version 2014)
32	44,8
37	33,2
39	33,2

- d. *Calculer la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages pour obtenir leur taux de pauvreté à la période de base sous le seuil de pauvreté version 2014 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le tableau 8 de ce papier*

$$[(44,8 + 33,2 + 33,2) \div 3] - (+0,9) = 36,2 \text{ pour cent.}$$

L'erreur connue de +0,9 point de pourcentage figure dans le Tableau 8 à p. 219 de ce papier.

A partir de ce point, toutes les estimations de la variation de pauvreté sont basées seulement sur les seuils de pauvreté version 2014 :

7. *Choisir le seuil de pauvreté version 2014 sous lequel le taux de pauvreté à la période de base avait été estimé à l'étape 6d*

Pour être conforme avec l'étape précédente,
choisir 100% du seuil national de pauvreté version 2014.

8. *Estimer à un certain temps du futur, via la nouvelle grille de 2014, le taux de pauvreté à la période de suivi, sous le seuil de pauvreté version 2014 donné*

- a. *Appliquer la nouvelle grille à un échantillon représentatif de la même population à laquelle avait été originellement appliquée la nouvelle grille (3a, aussi bien que toutes populations additionnelles visées à l'étape 6a)*

Tirer un nouvel échantillon de trois ménages
de la même population qu'à l'étape (3a).
Dans cet exemple, aucun échantillon additionnel n'a été tiré.

- b. *Totaliser le score pour chaque ménage auquel la nouvelle grille de 2014 vient juste d'être appliquée (8a)*

Dans cet exemple hypothétique,
les scores respectifs des trois ménages sont : 36, 39, et 41

- c. *Convertir le score de chacun des ménages en probabilité de pauvreté en utilisant le tableau de conversion de ce papier relatif au seuil de pauvreté version 2014 donné (pas les tableaux de conversion de Schreiner, 2011a, dont aucun ne se rapportent aux seuils de pauvreté version 2014)*

Consulter les probabilités de pauvreté
pour 100% du seuil national de pauvreté version 2014
dans le Tableau 4 à la page 215 de ce papier.

<i>Score</i>	Probabilité de pauvreté (100% du seuil national de pauvreté)
36	33,2
39	33,2
41	21,7

- d. Pour le(s) échantillon(s) représentant une population donnée (8a), calculer la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages pour obtenir leur taux de pauvreté à la période de base sous le seuil de pauvreté version 2014 donné, et en soustraire l'erreur connue qui figure dans le tableau 8 de ce papier

$$[(33,2 + 33,2 + 21,7) \div 3] - (+0,9) = 28,5 \text{ pour cent.}$$

L'erreur connue de +0,9 point de pourcentage est relative à 100% du seuil national de pauvreté version 2014 et figure dans le Tableau 8 à la page 219 de ce papier.

9. Déterminer les estimations (non hybrides) de la variation de taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 donné

- a. La variation de pauvreté estimée est le taux de pauvreté estimé à la période de suivi (8d) moins le taux de pauvreté estimé à la période de base (6d). Si la pauvreté baisse à travers le temps, alors l'estimation sera une valeur négative

$$28,5 \text{ pour cent} - 36,2 \text{ pour cent} = -7,7 \text{ points de pourcentage.}$$

- b. La variation de pauvreté estimée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2014 donné à la période de base est la variation de pauvreté estimée (9a) divisée par le taux de pauvreté estimé à la période de base (6d)

$$-7,7 \text{ points de pourcentage} \div 36,2 \text{ points de pourcentage} = -21,2 \text{ pour cent.}$$

- c. Le nombre net estimé de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2014 donné pour se retrouver au-dessus dudit seuil est la valeur négative de la variation de pauvreté (9a) exprimée comme une proportion, multipliée par le nombre total de participants dans la population à la période de base

Pour l'intérêt de cette illustration hypothétique, supposons que le nombre de participants étaient 10 000 à la période de base,
 $-(-0,077) \times 10\,000 \text{ participants} = 770 \text{ participants.}$

10. En supposant que l'hypothèse de « variations de pauvreté parallèles » soit vérifiée,⁶⁴ déterminer les estimations combinées de la variation de pauvreté qui combinent les estimations hybrides et non hybrides de la variation :

a. La estimation combinée de la variation de pauvreté est la variation de pauvreté hybride estimé (4a) sous le seuil de pauvreté version 2003 donné plus la variation de pauvreté non hybride estimée sous le seuil de pauvreté version 2014 donné (9a)

$$\begin{aligned} & -7,2 \text{ points de pourcentage} + (-7,7 \text{ points de pourcentage}) \\ & = -14,9 \text{ points de pourcentage.} \end{aligned}$$

b. La variation estimée combinée relative à la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 à la période de base est la variation estimée combinée (10a) divisée par la proportion des participants qui étaient en dessous du seuil de pauvreté version 2003 à la période de base (2b). (Il n'est pas possible de déterminer une estimation combinée de la variation de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 car il n'y a pas une estimation, à la période de base, du taux de pauvreté sous le seuil de pauvreté version 2014 donné)

$$-14,9 \div 45,5 = -32,7 \text{ pour cent.}$$

c. La estimation combinée du nombre net de participants qui ont traversé le seuil de pauvreté version 2003 donné pour se retrouver au-dessus du seuil (ou traversé le seuil de pauvreté version 2014 donné pour se retrouver au-dessus du seuil) est la valeur négative de la estimation combinée de la variation (10a) exprimée comme une proportion, multipliée par le nombre de participants à la période de base

Pour l'intérêt de cette illustration hypothétique, supposons que le nombre de participants étaient 10 000 à la période de base, alors
 $-(-0,149) \times 10\,000 \text{ participants} = 1\,490 \text{ participants.}$

⁶⁴ Comme discuté dans le document principal, l'hypothèse de "seuils de pauvreté parallèles" n'est pas vérifiée pour Burkina Faso entre 2003 et 2014. Il est fortement déconseillé aux utilisateurs les estimations de variation de pauvreté qui aboutent les variations de pauvreté hybrides et non hybrides.

Cette page résume le processus suivi avec l'exemple hypothétique du Burkina Faso ci-dessus. Il met l'accent sur les estimations de la variation de taux de pauvreté

Seuil de pauvreté choisi : 100% du seuil national de pauvreté (version 2003 et version 2014)

Scores et probabilités de pauvreté des ménages pour les deux seuils de pauvreté

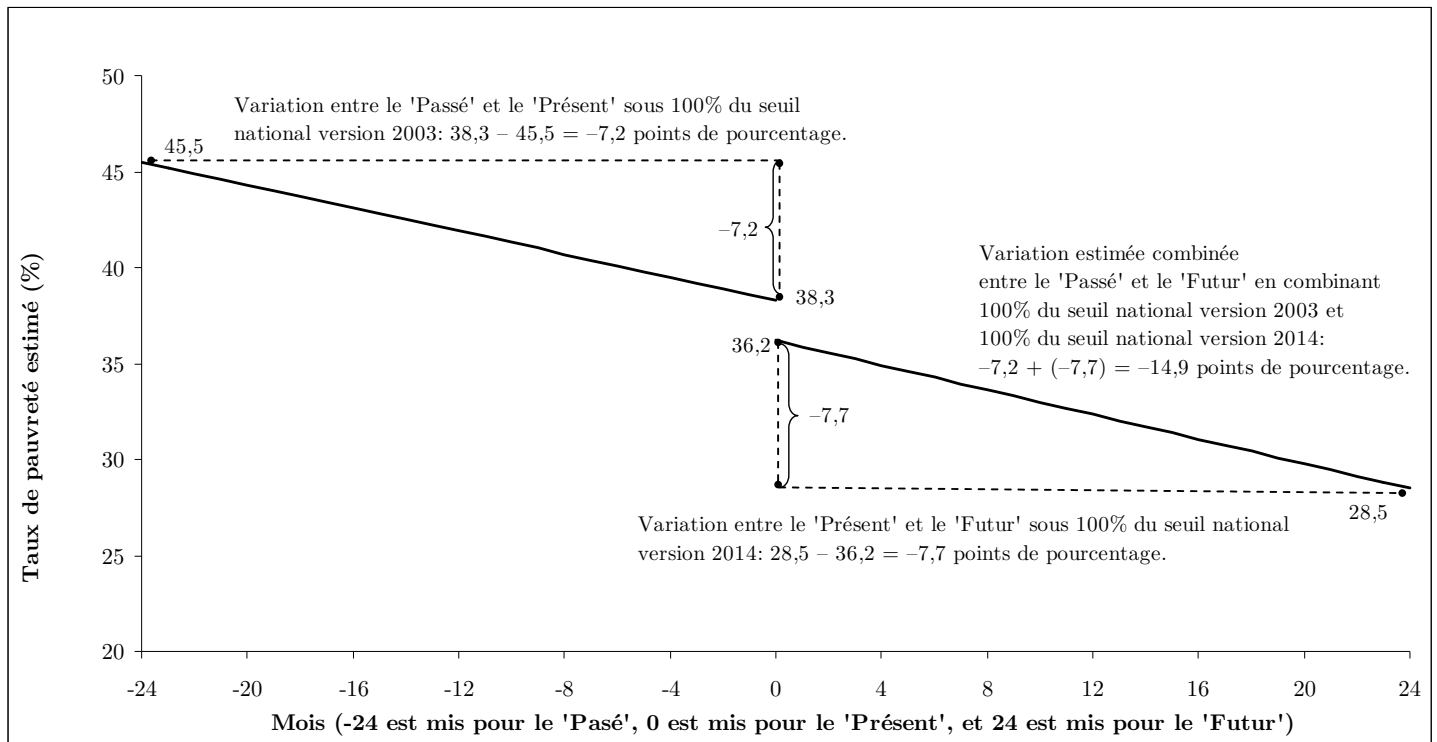
Passé		« Présent »			Futur	
Score	Prob. pauv. (vers.-2003, grille de '03 (%))	Score	Prob. pauv. (vers.-2003, grille de '14 (%))	Prob. pauv. (vers.-2014, grille de '14 (%))	Score	Prob. pauv. (vers.-2014, Grille de '14 (%))
15	57,2	32	48,1	44,8	36	33,2
20	43,7	37	34,8	33,2	39	33,2
25	34,6	39	34,8	33,2	41	21,7
Erreur connue	-0,3	—	+0,9	+0,9	—	+0,9
Taux. pauv. est. (%)	45,5	—	38,3	36,2	—	28,5

Variation de pauvreté estimée entre :

Passé et présent (hybride) : $38,3 - 45,5 = -7,2$ points de pourcentage points

Présent et futur (non hybride) : $28,5 - 36,2 = -7,7$ points de pourcentage

Passé et futur (« combinée ») : $-7,2 + (-7,7) = -14,9$ points de pourcentage



Guide d'interview et de la signification des questions et réponses

Les directives suivantes sont extraites de:

Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2013) « Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2013–2014 : Manuel de L'Enquêteur », [le *Manuel*], go.worldbank.org/ZPCXVSESZO, récupéré 3 octobre 2016.

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail en Sous Page » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif total des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille.

Selon la page 2 du *Manuel*, « Le succès de toute l'enquête dépend de l'aptitude de l'enquêteur à collecter des informations précises et fiable provenant des personnes interrogées. »

Conseils pour conduire l'entretien

Etudier attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain.

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille.

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encrer l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

2. Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?	A. Il n'ya pas chef de ménage masculin	0	
	B. Non	4	4
	C. Oui	8	

Selon la page 2 du *Manuel*, « Le présent [Guide] s'adresse à vous, l'enquêteur . . . chargé d'effectuer la collecte des données, a été conçu pour faciliter votre travail. Vous devez accomplir vos missions conformément aux instructions décrites dans ce document.

« Plus spécifiquement, ce [Guide] vous permettra de vous guider au cours de votre formation et de votre travail de terrain, pour mieux comprendre le questionnaire, exécuter vos tâches, et fournir des données de qualité. »

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie au cours de l'EMC de 2014 au Burkina Faso. C'est-à-dire, toute organisation qui choisit d'utiliser la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n'avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'EMC de 2014 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie au Burkina Faso. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'EMC de 2014.

Traduction du Questionnaire :

Ce "Guide"—et le document principal—existe actuellement seulement en Anglais, Français, Moõre, et Jula. Une traduction officielle de la grille, de la « Feuille de Travail en Sous Page », et du « Guide » dans des autres principales langues nationales du Burkina Faso telles que Dioula n'existe pas encore. Les utilisateurs peuvent vérifier sur SimplePovertyScorecard.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction officielle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire de l'EMC de 2014. Le *Manuel de l'Agent Enquêteur* de l'EMC de 2014 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Qui doit être l'enquêté ?

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Selon la page 6 du *Manuel*, « La personne interrogée doit être un adulte responsable, membre du ménage. Si un adulte responsable n'est pas disponible, il faudra reprendre rendez-vous à une heure où un adulte sera présent. *La personne interrogée doit être âgée de plus de 15 ans.* »

Selon la page 12 du *Manuel*, « En tant que preneur de décision clé, le *chef de ménage* est la personne qui est le plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il/elle sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. »

Selon la page 14 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage. »

Selon la page 12 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. »

Comment établir de bons rapports avec l'enquêté

Selon les pages 3–4 du *Manuel*, Vous devez « établir un [bon] rapport avec l'enquêté. La première impression que vous ferez à la personne interrogée, déterminera la volonté de cette dernière de coopérer à l'enquête.

Présentation : « Vous devez vous présenter en donnant votre nom de manière claire, montrer votre badge d'enquêteur, et demander poliment à parler au chef de ménage.

Première impression : « « Lorsque vous vous approchez pour la première fois d'une personne que vous devez soumettre à un entretien, vous devez :

- Choisir vos mots de manière à mettre à l'aise la personne en question
- Commencer l'entretien par des salutations et avec le sourire, et être aussi simple que possible dans vos propos, car l'utilisation exagérée du jargon technique met les personnes interrogées mal à l'aise
- Avoir une tenue correcte est strictement de rigueur, en tant que signe de respect des personnes interrogées, et pour représenter de manière appropriée l'institution qui emploie l'enquêteur

« Bonjour monsieur/madame. Mon nom est <votre nom>.

Je suis un enquêteur travaillant pour <votre organisation>.

Nous menons une enquête sur [les ménages au sein desquels vivent nos participants]. Votre ménage a été choisi au hasard parmi tant d'autres, et nous souhaiterions vous interroger sur [votre ménage] »

Confidentialité : « Les personnes interrogées doivent être sûres que l'information qu'elles donnent sera traitée de manière confidentielle et ne sera donc pas divulguée à aucune personne non autorisée. L'information fournie sera utilisée uniquement pour les objectifs de l'enquête et non pour tout autre but. . . . A ce propos, vous devez vous assurer que les questionnaires remplis sont manipulés avec le plus grand soin. Il est souhaitable que les questions individuelles soient administrées dans la plus grande discrétion entre l'enquêteur et l'enquêté seulement.

Neutralité durant l'entretien : « La plupart des personnes interrogées sont polies et auront tendance à donner les réponses qu'elles considèrent que l'enquêteur veut entendre. Il est donc très important que l'enquêteur soit absolument neutre durant l'entretien. L'enquêteur ne devra ni par les expressions du visage, ni par le ton de la voix, amener la personne interrogée à penser qu'elle a donné la bonne ou la mauvaise réponse aux questions posées. L'enquêteur devra éviter de faire devant les enquêtés des confrontations entre leurs réponses et celles des autres membres du ménage. Il devra aussi se garder de faire des commentaires sur les réponses données par les enquêtés

Garder le même énoncé et le même ordre des questions : « L'énoncé et l'ordre des questions à poser doivent être maintenus pour toutes les personnes interrogées. Si une personne interrogée ne comprend pas correctement une question, vous devez la lui relire lentement et clairement.

Faire preuve de tact : « Dans le cas où une personne interrogée ne montrerait pas d'intérêt, paraît ennuyée, ou si elle contredit des réponses faites antérieurement ou refuse de répondre aux questions, vous devez, avec tact, amener la personne interrogée à s'intéresser à l'entretien.

Éteignez votre téléphone. « Pendant l'entretien, il est conseillé de tenir votre téléphone portable sur vibreur ou hors réseau. En effet, la réponse à un appel téléphonique pendant l'entretien peut être considéré comme un manque de respect, ce qui peut entraver gravement la suite des échanges.

Ne pas précipiter l'entretien : « Vous devez poser les questions lentement et donner à la personne interrogée le temps de réfléchir, pour être sûr qu'elle comprend ce qu'on lui demande. Si la personne interrogée n'a pas la possibilité de réfléchir et de formuler son opinion, la réponse pourrait bien être : 'Je ne sais pas' ou bien elle pourrait donner une réponse fausse. Si la personne interrogée répond lentement, il n'est pas nécessaire de la presser ou d'arrêter l'entretien. »

Directives sur les indicateurs spécifiques de la grille

1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?
 - A. Dix ou plus
 - B. Neuf
 - C. Huit
 - D. Sept
 - E. Six
 - F. Cinq
 - G. Quatre
 - H. Trois
 - I. Un, ou deux

Ne posez pas directement la question au répondant. Marquez plutôt la réponse en vous basant sur l'information déjà obtenue sur les membres du ménage au niveau de la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Selon les pages 9–11 du *Manuel*, le ménage est « l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent [et mangent ensemble habituellement] dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources, et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage. »

« Même si les enquêtés connaissent ce concept [du ménage], un certain nombre de questions doivent être posées pour s'assurer que les ménages sont bien identifiés, surtout lorsque la concession ou l'immeuble est complexe et compte plusieurs ménages. De nombreux cas particuliers de ménage se posent, ils sont traités ci-après.

- Toute personne qui vit seule dans un logement et pourvoie seule à ses besoins vitaux (alimentation, loyer, habillement, etc.) doit être considérée comme un ménage d'une seule personne. Dans le cas contraire, elle sera rattachée au ménage (de la localité) qui pourvoie à ses besoins. Pour ce faire vous lui posez les questions du genre : 'Où prenez vous habituellement vos repas ?' et 'Est-ce vous-même qui payez le loyer ?'
- Plusieurs femmes d'un même mari vivant ensemble et partageant le même repas constituent un seul ménage. Si elles vivent ensemble et ne partagent pas le même repas, elles constituent des ménages distincts, de même si elles ne vivent pas ensemble. Les hommes polygames seront recensés dans le ménage où ils ont passé la nuit précédant le jour de l'identification du ménage

- Les domestiques (bonnes, boys, etc.) ne font pas partie du ménage où ils travaillent s'ils y prennent le repas mais ne passent pas la nuit. Cependant, les domestiques qui prennent le repas et passent la nuit chez leurs employeurs doivent être considérées comme membres du ménage et traitées comme tel

« Trois critères sont retenus pour qu'une personne soit considérée comme *membre du ménage*. La personne doit :

- Vivre habituellement dans le ménage et y prendre ses repas
- Reconnaître l'autorité d'un chef, le chef de ménage
- Avoir été présente dans le ménage pendant six mois au moins au cours des 12 derniers mois (sauf le chef de ménage). Si une personne est absente du ménage pour plus de six mois au cours des 12 derniers mois, elle ne peut plus être considérée comme membre du ménage, (exception, le chef de ménage reste un membre du ménage même s'il est absent pendant six mois au cours des 12 derniers mois). Si une personne est présente dans le ménage depuis moins de six mois et a l'intention d'y rester plus de six mois, elle doit être considérée comme membre. Exemples :
 - Les enfants nouveau-nés sont membres du ménage même s'ils ont moins de six mois d'âge
 - Les femmes venues en mariage seront considérées comme membres du ménage, même si elles n'ont pas encore fait six (6) mois dans leur nouveau ménage
 - Les élèves et les étudiants en vacances, qui ont fréquenté ailleurs pendant l'année scolaire seront considérés comme membres du ménage dans lequel ils ont vécu au cours de l'année scolaire

Les femmes membres du ménage qui vont accoucher dans leurs familles seront également considérées comme membres de ménage même si leur absence dépasse 6 mois. »

Selon la page 12 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. »

Selon la page 14 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage. »

Selon la page 13 du *Manuel*, en listant les membres du ménage sur la « Feuille de Travail en Sous Page », la première personne sur la liste « sera toujours le chef de ménage. Si la personne interrogée qui répond au questionnaire n'est pas le chef de ménage, le chef de ménage sera tout de même la première personne inscrite (et non la personne interrogée). Si le chef de ménage est absent au moment de l'entretien, il sera quand même la première personne inscrite.

La (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (si elle existe) devra être la deuxième personne inscrite.

Selon la page 13 du *Manuel*, « La liste des membres du ménage doit être établie avec soin, pour que tous les membres sans exception y figurent. Dans le cas des ménages polygames ou des ménages avec plusieurs mères, il faut établir la liste de tous les enfants à la suite de leurs mères respectives. Pour s'assurer que personne n'a été oubliée, vous devez faire attention à trois catégories de personnes en particulier, que les enquêtés ont tendance à oublier :

- Les membres du ménage qui sont temporairement absents
- Les domestiques ou les locataires . . . [si] rien n'indique qu'ils appartiennent à un autre ménage
- Les enfants à bas âge [qui sont des membres du ménage] »

Toute personne doit être membre d'un ménage (même si ce ménage n'est pas celui interviewé) mais une personne ne peut être membre de plus d'un ménage. En d'autres termes, toute personne est membre d'un ménage et non de plusieurs ménages. Ceci s'applique aux mariages polygames pour lesquels une ou plusieurs conjointes—selon le présent critère—appartiennent à des ménages séparés de celui de leur conjoint. Dans de tels cas, le conjoint n'est membre que d'un seul (et seulement un) des ménages. Une conjointe qui est dans un tel ménage auquel n'appartient pas son conjoint est considérée comme le chef de ménage.

En résumé, trois règles permettent de déterminer si une personne donnée est membre d'un ménage donné :

Premièrement, la personne donnée doit satisfaire à tous les six critères suivants pour être considérée comme membre de ce ménage :

- Vivre habituellement dans la même maison ou concession du ménage, et
- Prendre habituellement ses repas dans le ménage, et
- Mettre en commun ses ressources avec ceux du ménage, et
- Satisfaire l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux en commun avec le ménage, et
- Reconnaître l'autorité du chef de ménage, et
- Satisfaire aux cinq précédents critères pendant :
 - Au moins six mois au cours des 12 derniers mois, ou
 - Moins de six mois au cours des 12 derniers mois, mais vivre actuellement avec le ménage et espérer y demeurer pendant une durée totale d'au moins six mois

Deuxièmement, un chef d'un ménage donné est toujours compté comme membre du ménage même s'il ne satisfait pas à l'un des six critères de la première règle.

Troisièmement, des règles spécifiques s'appliquent au cas :

- Des conjointes dont les conjoints sont polygames
- D'un conjoint polygame dont les conjointes vivent dans des ménages distincts
- Des femmes qui rejoignent leur famille d'origine pour accoucher
- Des domestiques et des locataires
- Des élèves dont le ménage de résidence dépend de la période où l'école est en activité

2. Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ?
- A. Il n'y a pas chef de ménage masculin
 - B. Non
 - C. Oui

Selon la page 16 du *Manuel*, « Il s'agit de toutes les langues : français, langues nationales, et autres langues étrangères. »

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom du chef de ménage masculin (s'il existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail en Sous Page ». En conséquence, s'il existe un chef de ménage masculin, prière ne pas poser machinalement la question : « Le chef de ménage masculin, sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ? », et utiliser plutôt le prénom du chef de ménage masculin, comme par exemple : « Pierre, sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ? ». S'il n'y a pas un chef de ménage masculin, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « A. Il n'y a pas chef de ménage masculin » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, le *chef de ménage masculin* est :

- Le chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- Le conjoint de la femme chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin et elle n'a pas un conjoint qui est membre du ménage

Selon la page 12 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. »

Selon la page 14 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage. »

3. La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage sait-elle lire et écrire dans une langue quelconque ?
- A. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef
 - B. Non
 - C. Oui

Selon la page 16 du *Manuel*, « Il s'agit de toutes les langues : français, langues nationales, et autres langues étrangères. »

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (s'elle existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail en Sous Page ». En conséquence, s'il existe une femme chef de ménage ou une conjointe du chef de ménage, prière ne pas poser machinalement la question : « La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, sait-elle lire et écrire dans une langue quelconque ? », et utiliser plutôt le prénom de la femme chef de ménage ou de la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, comme par exemple : « Marie sait-elle lire et écrire dans une langue quelconque ? ». Si il n'y a pas une femme chef de ménage ou une conjointe du chef de ménage, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « A. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, *la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage* est :

- La chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Selon la page 12 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. »

Selon la page 14 du *Manuel*, le *chef de ménage* est « la personne qui est reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage. »

Selon la page 14 du *Manuel*, *la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage* c'est la plus ancienne femme avec qui le chef de ménage masculin (s'il existe) vit en ménage.

4. Quelle est la nature du sol du bâtiment principal ?
- A. Terre battue, ou autre
 - B. Chape de ciment, sable, carreau, ou moquette

Selon la page 32 du *Manuel*, « Si le ménage loge dans plusieurs maisons, prendre la principale maison [comme le *bâtiment principal*], c'est-à-dire celle où est logée la majorité des membres du ménage (généralement celle du chef de ménage).

« Il ne faut pas confondre *moquette* et *tapis*. »

5. Quelle est la nature des murs du bâtiment principal ?
- A. Banco (briques de terre), ou autre
 - B. Banco amélioré, pierre, paille, ciment/béton, ou brique (cuite)

Selon la page 32 du *Manuel*, « Si plus d'un matériau a été utilisé pour les murs, vous devez inscrire le code correspondant au principal matériau utilisé.

« Le *banco amélioré* est défini pour les murs conçus à partir du banco et revêtus (crépis) avec du ciment. »

Selon la page 32 du *Manuel*, « Si le ménage loge dans plusieurs maisons, prendre la principale maison [comme le *bâtiment principal*], c'est-à-dire celle où est logée la majorité des membres du ménage (généralement celle du chef de ménage).

6. Quelle est la source principale d'approvisionnement en eau de boisson ?
- A. Puits ordinaire (busé ou pas busé), ou autre
 - B. Forage
 - C. Fontaine publique, ou barrage/rivière/cours d'eau/lac
 - D. Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, ou robinet (intérieur ou dans autre cour, propre ou partagé)

Selon la page 31 du *Manuel*, il est nécessaire que vous insistiez « sur la source d'approvisionnement principale, car la plupart des ménages peuvent utiliser plus d'un type. Seule la source ou le type principal devrait être enregistré. Les réponses multiples ne sont pas autorisées. »

7. Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 39 du *Manuel*, cette question fait référence à la possession par un membre du ménage d'un poste téléviseur fonctionnel « et pour des usages domestiques. »

Si le ménage possède, par exemple, un poste téléviseur qui est utilisée dans un restaurant géré pour le ménage, vous ne devez pas prendre en compte ce téléviseur pour ce qui concerne cette question, car ce poste téléviseur n'est pas pour des usages domestiques.

« Un poste téléviseur que le ménage a cédé à une personne tierce ne fait plus partie des biens possédés par le ménage. »

8. Combien de matelas en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ?
- A. Aucun
 - B. Un
 - C. Deux ou plus

Selon la page 39 du *Manuel*, cette question fait référence à la possession par un membre du ménage des matelas fonctionnels « et pour des usages domestiques. »

Si le ménage possède, par exemple, des matelas qui sont utilisées dans un petit hôtel géré par le ménage, vous ne devez pas prendre en compte ces matelas pour ce qui concerne cette question, car ces matelas ne sont pas pour des usages domestiques.

« Un matelas que le ménage a cédé à une personne tierce ne fait plus partie des biens possédés par le ménage. »

9. Combien de téléphones mobiles en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ?
- A. Aucun
 - B. Un
 - C. Deux ou plus

Selon la page 39 du *Manuel*, cette question fait référence à la possession par un membre du ménage des téléphones mobiles fonctionnels « et pour des usages domestiques. »

Si le ménage possède, par exemple, des téléphones mobiles qui sont utilisés dans un kiosque téléphonique géré par le ménage, vous ne devez pas prendre en compte ces téléphones mobiles pour ce qui concerne cette question, car ces téléphones mobiles ne sont pas pour des usages domestiques.

« Un téléphone mobile que le ménage a cédé à une personne tierce ne fait plus partie des biens possédés par le ménage. »

10. Le ménage possède-t-il une moto en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 39 du *Manuel*, cette question fait référence à la possession par un membre du ménage d'une moto fonctionnelle « et pour des usages domestiques. »

Si le ménage possède, par exemple, une moto qui est utilisée pour taxi, vous ne devez pas prendre en compte cette moto pour ce qui concerne cette question, car cette moto n'est pas pour des usages domestiques.

« Une moto que le ménage a cédée à une personne tierce ne fait plus partie des biens possédés par le ménage. »

11. Est-ce qu'un membre du ménage possède une cuisinière (gaz ou électrique), un réfrigérateur, ou un congélateur en bon état de fonctionnement ?
- A. Non
 - B. Oui

Vous devez marquer « B. Oui » si le ménage possède l'un de ces trois équipements. Vous devez plutôt marquer « A. Non » seulement si le ménage ne possède aucun de ces trois équipements.

Selon la page 39 du *Manuel*, cette question fait référence à la possession par un membre du ménage d'une cuisinière (gaz ou électrique), un réfrigérateur, ou un congélateur fonctionnel « et pour des usages domestiques. »

Si le ménage possède, par exemple, un réfrigérateur qui est utilisé dans un restaurant géré par le ménage, vous ne devez pas prendre en compte ce réfrigérateur pour ce qui concerne cette question, car ce réfrigérateur n'est pas pour des usages domestiques.

« Un réfrigérateur que le ménage a cédé à une personne tierce ne fait plus partie des biens possédés par le ménage. »

Tableau 1: Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burkina Faso par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Seuils Nationaux		
					100%	150%	200%
<u>Tout Burkina Faso</u>							
2014	Seuil	Individu		244	367	551	734
	Taux	Ménage	10.411	7,2	29,7	56,3	71,2
	Taux	Individu		11,1	40,1	68,4	81,9
<u>Echantillon de construction et étallonnage:</u>							
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)							
	Taux	Ménage	5.272	7,1	29,6	56,3	71,1
<u>Echantillon de validation:</u>							
(Test d'efficacité)							
2014	Taux	Ménage	5.139	7,3	29,7	56,3	71,3

Source: EMC 2014

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête au prix moyen dans Ouagadougou de 17jan2014 à 24nov2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burkina Faso par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
				Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
<u>Tout Burkina Faso</u>										
2014	Seuil	Individu		467	748	935	1.870	3.156	475	774
	Taux	Ménage	10.411	46,0	71,9	80,1	93,9	97,5	47,2	73,5
	Taux	Individu		58,1	82,5	88,8	97,8	99,4	59,3	83,8
<u>Echantillon de construction et étallonage:</u>										
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)										
	Taux	Ménage	5.272	46,1	72,0	80,5	94,0	97,5	47,0	73,7
<u>Echantillon de validation:</u>										
(Test d'efficacité)										
2014	Taux	Ménage	5.139	45,9	71,8	79,7	93,9	97,6	47,3	73,4

Source: EMC 2014

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête au prix moyen dans Ouagadougou de 17jan2014 à 24nov2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burkina Faso par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2014

An	Seuil Ménage ou ou		<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	Taux	Individu		Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Tout Burkina Faso</u>									
	Seuil	Individu		325	325	420	476	549	800
2014	Taux	Ménage	10.411	13,7	13,6	29,6	38,6	47,8	69,0
	Taux	Individu		20,0	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0
<u>Echantillon de construction et étallonage:</u>									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	5.272	13,7	13,7	29,6	38,6	47,8	68,9
<u>Echantillon de validation:</u>									
(Test d'efficacité)									
2014	Taux	Ménage	5.139	13,6	13,6	29,6	38,7	47,8	69,1

Source: EMC 2014

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête au prix moyen dans Ouagadougou de 17jan2014 à 24nov2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Burkina Faso par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
<u>Tout Burkina Faso</u>							
2014	Seuil	Individu		367	551	467	935
	Taux	Ménage	10.411	31,5	56,2	47,2	79,0
	Taux	Individu		42,0	68,2	59,2	87,8
<u>Echantillon de construction et étallonage:</u>							
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)							
	Taux	Ménage	5.272	31,6	56,1	47,1	79,3
<u>Echantillon de validation:</u>							
(Test d'efficacité)							
2014	Taux	Ménage	5.139	31,4	56,4	47,3	78,8

Source: EMC 2014

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête au prix moyen dans Ouagadougou de 17jan2014 à 24nov2014.

Tableau 2 (Tout Burkina Faso): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	4.003	264	397	595	794
		Taux (ménage)		1,8	9,0	24,8	38,4
		Taux (individu)		2,8	13,7	35,3	52,3
Rural	2014	Seuil	6.408	238	359	538	717
		Taux (ménage)		9,2	37,5	68,1	83,5
		Taux (individu)		13,5	47,5	77,7	90,1
Tout	2014	Seuil	10.411	244	367	551	734
		Taux (ménage)		7,2	29,7	56,3	71,2
		Taux (individu)		11,1	40,1	68,4	81,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Burkina Faso): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		505	809	1.011	2.021	3.412	513	837
		Taux (ménage)	4.003	17,6	39,0	50,1	80,8	91,9	18,1	40,9
		Taux (individu)		25,9	53,1	64,8	91,3	97,5	26,6	55,4
Rural	2014	Seuil		457	731	914	1.827	3.084	464	757
		Taux (ménage)	6.408	56,7	84,2	91,4	98,8	99,6	58,1	85,8
		Taux (individu)		67,1	90,7	95,5	99,7	99,9	68,5	91,8
Tout	2014	Seuil		467	748	935	1.870	3.156	475	774
		Taux (ménage)	10.411	46,0	71,9	80,1	93,9	97,5	47,2	73,5
		Taux (individu)		58,1	82,5	88,8	97,8	99,4	59,3	83,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Burkina Faso): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	4.003	351	351	454	515	593	865
		Taux (ménage)		3,5	3,5	9,0	13,5	18,5	36,4
		Taux (individu)		5,5	5,5	13,7	19,7	27,1	49,7
Rural	2014	Seuil	6.408	317	317	410	466	536	781
		Taux (ménage)		17,5	17,5	37,3	48,1	58,8	81,3
		Taux (individu)		24,1	24,1	47,3	58,5	69,2	88,5
Tout	2014	Seuil	10.411	325	325	420	476	549	800
		Taux (ménage)		13,7	13,6	29,6	38,6	47,8	69,0
		Taux (individu)		20,0	20,0	40,0	50,0	60,0	80,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Burkina Faso): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	4.003	8,4	21,7	15,8	46,0
		Taux (individu)		12,8	31,2	23,4	60,4
Rural	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	6.408	40,2	69,2	59,0	91,5
		Taux (individu)		50,1	78,6	69,3	95,5
Tout	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	10.411	31,5	56,2	47,2	79,0
		Taux (individu)		42,0	68,2	59,2	87,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Hauts Bassins): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	461	245	368	552	736
		Taux (ménage)		2,2	11,9	27,7	41,7
		Taux (individu)		3,7	18,9	43,4	59,5
Rural	2014	Seuil	522	221	333	500	666
		Taux (ménage)		6,4	33,8	66,9	83,5
		Taux (individu)		9,1	44,2	76,7	90,6
Tout	2014	Seuil	983	230	347	520	693
		Taux (ménage)		4,6	24,2	49,8	65,3
		Taux (individu)		7,0	34,4	63,8	78,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Hauts Bassins): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		469	750	938	1.875	3.165	476	777
		Taux (ménage)	461	21,3	43,0	54,8	83,7	93,0	21,6	45,6
		Taux (individu)		35,1	61,1	72,2	95,0	98,6	35,4	63,9
Rural	2014	Seuil		424	679	848	1.696	2.863	431	703
		Taux (ménage)	522	53,0	85,0	90,0	97,9	99,4	54,9	85,8
		Taux (individu)		62,4	91,7	95,0	99,4	99,9	64,1	92,3
Tout	2014	Seuil		441	706	883	1.766	2.980	448	731
		Taux (ménage)	983	39,2	66,7	74,6	91,7	96,6	40,3	68,3
		Taux (individu)		51,8	79,9	86,2	97,7	99,4	53,0	81,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Hauts Bassins): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	461	326	326	421	478	550	802
		Taux (ménage)		3,8	3,8	11,9	15,6	22,6	40,2
		Taux (individu)		6,5	6,5	18,9	24,3	36,4	58,1
Rural	2014	Seuil	522	295	295	381	432	498	726
		Taux (ménage)		14,1	14,1	33,7	43,6	56,0	80,9
		Taux (individu)		19,9	19,9	44,1	53,5	64,8	88,9
Tout	2014	Seuil	983	307	307	397	450	518	755
		Taux (ménage)		9,6	9,6	24,2	31,4	41,4	63,1
		Taux (individu)		14,7	14,7	34,4	42,2	53,8	77,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Hauts Bassins): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	461	367	551	467	935
		Taux (ménage)		11,9	27,7	21,1	54,5
		Taux (individu)		18,9	43,1	34,7	72,0
Rural	2014	Seuil	522	367	551	467	935
		Taux (ménage)		40,8	73,5	61,8	93,5
		Taux (individu)		51,3	81,9	71,7	97,3
Tout	2014	Seuil	983	367	551	467	935
		Taux (ménage)		28,2	53,5	44,1	76,5
		Taux (individu)		38,7	66,9	57,4	87,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Boucle du Mouhoun): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	281	234	352	527	703
		Taux (ménage)		3,1	19,2	38,5	62,4
		Taux (individu)		4,4	24,6	48,2	74,6
Rural	2014	Seuil	593	229	345	518	690
		Taux (ménage)		14,5	52,6	80,5	92,5
		Taux (individu)		21,6	62,4	87,9	96,0
Tout	2014	Seuil	874	230	345	518	691
		Taux (ménage)		13,4	49,4	76,5	89,7
		Taux (individu)		20,4	59,7	85,1	94,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Boucle du Mouhoun): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		448	716	895	1.791	3.023	455	742
		Taux (ménage)	281	31,8	62,8	74,0	92,9	98,3	32,4	64,4
		Taux (individu)		39,1	74,9	84,5	97,2	99,5	40,8	76,2
Rural	2014	Seuil		439	703	879	1.757	2.966	446	728
		Taux (ménage)	593	71,1	93,5	97,7	99,6	100,0	72,7	94,1
		Taux (individu)		78,1	96,7	99,2	99,9	100,0	79,6	97,0
Tout	2014	Seuil		440	704	880	1.760	2.970	447	729
		Taux (ménage)	874	67,4	90,6	95,5	99,0	99,8	68,9	91,3
		Taux (individu)		75,3	95,2	98,2	99,7	100,0	76,8	95,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Boucle du Mouhoun): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	281	311	311	402	456	526	766
		Taux (ménage)		7,5	7,5	19,2	25,0	32,7	58,5
		Taux (individu)		9,4	9,4	24,6	31,6	41,3	71,1
Rural	2014	Seuil	593	305	305	395	448	516	752
		Taux (ménage)		25,1	25,0	52,4	63,6	73,9	90,8
		Taux (individu)		33,2	33,1	62,0	71,6	81,5	95,4
Tout	2014	Seuil	874	306	306	395	448	516	753
		Taux (ménage)		23,5	23,3	49,3	60,0	70,0	87,8
		Taux (individu)		31,5	31,4	59,3	68,8	78,7	93,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Boucle du Mouhoun): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	281	367	551	467	935
		Taux (ménage)		20,5	40,5	33,2	75,0
		Taux (individu)		26,3	51,2	41,9	85,4
Rural	2014	Seuil	593	367	551	467	935
		Taux (ménage)		58,8	83,1	77,4	97,9
		Taux (individu)		67,6	89,7	85,3	99,3
Tout	2014	Seuil	874	367	551	467	935
		Taux (ménage)		55,2	79,0	73,2	95,7
		Taux (individu)		64,7	87,0	82,2	98,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sahel): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	234	285	429	644	858
		Taux (ménage)		3,5	19,7	43,1	60,5
		Taux (individu)		5,3	31,8	60,3	77,5
Rural	2014	Seuil	537	250	376	565	753
		Taux (ménage)		2,6	15,7	48,6	73,9
		Taux (individu)		3,9	20,1	57,9	81,0
Tout	2014	Seuil	771	251	378	568	757
		Taux (ménage)		2,6	15,9	48,4	73,4
		Taux (individu)		4,0	20,6	58,0	80,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sahel): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		546	874	1.093	2.186	3.690	555	905
		Taux (ménage)	234	35,8	61,1	66,8	90,1	95,6	35,8	62,2
		Taux (individu)		51,7	78,1	83,4	97,7	99,3	51,7	78,7
Rural	2014	Seuil		479	767	958	1.917	3.236	487	794
		Taux (ménage)	537	35,0	74,5	88,5	99,7	100,0	36,2	76,3
		Taux (individu)		43,7	81,4	93,0	99,9	100,0	45,1	83,0
Tout	2014	Seuil		482	771	964	1.927	3.253	489	798
		Taux (ménage)	771	35,0	73,9	87,6	99,3	99,8	36,2	75,7
		Taux (individu)		44,0	81,2	92,6	99,8	100,0	45,3	82,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sahel): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	234	380	380	491	557	641	935
		Taux (ménage)		6,2	6,2	19,7	27,4	36,4	57,9
		Taux (individu)		11,1	11,1	31,8	41,1	52,5	75,9
Rural	2014	Seuil	537	333	333	431	488	563	820
		Taux (ménage)		5,0	4,9	15,5	24,0	37,3	70,3
		Taux (individu)		6,8	6,8	20,0	30,9	46,3	77,4
Tout	2014	Seuil	771	335	335	433	491	566	824
		Taux (ménage)		5,0	5,0	15,7	24,1	37,3	69,8
		Taux (individu)		7,0	7,0	20,4	31,3	46,5	77,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sahel): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	234	367	551	467	935
		Taux (ménage)		11,9	35,8	24,3	63,7
		Taux (individu)		20,0	51,7	37,0	80,9
Rural	2014	Seuil	537	367	551	467	935
		Taux (ménage)		15,1	46,6	32,6	86,6
		Taux (individu)		19,3	56,0	41,0	91,2
Tout	2014	Seuil	771	367	551	467	935
		Taux (ménage)		14,9	46,2	32,2	85,7
		Taux (individu)		19,3	55,8	40,8	90,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	245	252	380	570	759
		Taux (ménage)		4,2	21,1	41,3	58,3
		Taux (individu)		6,0	30,5	53,6	71,5
Rural	2014	Seuil	540	229	345	518	690
		Taux (ménage)		9,2	41,4	77,8	91,0
		Taux (individu)		12,9	51,1	84,3	94,6
Tout	2014	Seuil	785	231	347	520	694
		Taux (ménage)		8,9	40,1	75,4	88,8
		Taux (individu)		12,6	50,1	82,8	93,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		483	774	967	1.934	3.265	491	801
		Taux (ménage)	245	32,5	58,3	69,3	88,4	94,2	33,1	59,7
		Taux (individu)		44,3	71,5	81,0	94,7	98,9	45,1	72,7
Rural	2014	Seuil		440	703	879	1.758	2.968	446	728
		Taux (ménage)	540	64,4	91,3	96,4	99,8	100,0	66,5	92,7
		Taux (individu)		72,0	94,9	97,9	99,8	100,0	74,2	95,8
Tout	2014	Seuil		442	707	883	1.767	2.983	449	732
		Taux (ménage)	785	62,3	89,1	94,6	99,1	99,6	64,2	90,5
		Taux (individu)		70,7	93,7	97,1	99,6	99,9	72,7	94,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	245	336	336	434	493	568	827
		Taux (ménage)		9,5	9,5	21,1	26,5	34,2	56,4
		Taux (individu)		12,8	12,8	30,5	37,8	46,3	69,3
Rural	2014	Seuil	540	306	305	395	448	516	752
		Taux (ménage)		19,0	18,9	41,0	54,4	66,7	88,8
		Taux (individu)		26,2	26,1	50,6	63,5	74,4	93,2
Tout	2014	Seuil	785	307	307	397	450	519	756
		Taux (ménage)		18,3	18,3	39,7	52,5	64,6	86,7
		Taux (individu)		25,5	25,4	49,6	62,2	73,0	92,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	245	367	551	467	935
		Taux (ménage)		20,5	39,0	30,7	67,9
		Taux (individu)		28,8	51,3	43,0	80,2
Rural	2014	Seuil	540	367	551	467	935
		Taux (ménage)		47,9	81,0	70,1	97,1
		Taux (individu)		57,7	87,3	77,3	98,3
Tout	2014	Seuil	785	367	551	467	935
		Taux (ménage)		46,1	78,2	67,5	95,1
		Taux (individu)		56,3	85,5	75,6	97,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-ouest): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil		248	372	559	745
		Taux (ménage)	246	1,5	14,4	28,9	39,3
		Taux (individu)		2,0	19,2	39,0	52,3
Rural	2014	Seuil		262	394	592	789
		Taux (ménage)	444	10,2	39,5	65,2	79,4
		Taux (individu)		10,9	44,1	71,5	85,5
Tout	2014	Seuil		261	392	588	784
		Taux (ménage)	690	9,1	36,6	60,9	74,6
		Taux (individu)		10,0	41,5	68,1	82,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-ouest): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		474	759	949	1.897	3.202	482	786
		Taux (ménage)	246	25,6	39,7	50,7	80,1	90,7	25,9	41,2
		Taux (individu)		34,2	52,8	63,8	91,1	97,4	34,3	54,9
Rural	2014	Seuil		502	803	1.004	2.009	3.390	510	832
		Taux (ménage)	444	55,4	79,6	88,6	98,2	99,3	55,7	81,9
		Taux (individu)		62,1	86,0	93,1	99,5	99,8	62,4	87,8
Tout	2014	Seuil		499	799	998	1.997	3.371	507	827
		Taux (ménage)	690	51,9	74,9	84,1	96,1	98,3	52,2	77,1
		Taux (individu)		59,1	82,5	90,1	98,6	99,6	59,4	84,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-ouest): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	246	330	329	426	483	557	811
		Taux (ménage)		5,3	5,3	14,4	18,2	26,3	36,0
		Taux (individu)		7,0	7,0	19,2	23,2	35,6	49,1
Rural	2014	Seuil	444	349	349	451	512	589	859
		Taux (ménage)		20,8	20,8	39,3	49,3	56,4	76,9
		Taux (individu)		22,3	22,3	43,5	53,8	62,9	83,3
Tout	2014	Seuil	690	347	347	449	509	586	854
		Taux (ménage)		18,9	18,9	36,4	45,6	52,8	72,0
		Taux (individu)		20,7	20,7	41,0	50,6	60,0	79,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-ouest): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	246	13,4	28,9	23,7	50,4
		Taux (individu)		18,0	39,0	32,2	63,7
Rural	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	444	35,2	59,0	51,6	85,1
		Taux (individu)		39,2	66,1	56,3	89,8
Tout	2014	Seuil		367	551	467	935
		Taux (ménage)	690	32,6	55,5	48,3	81,0
		Taux (individu)		37,0	63,2	53,7	87,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-nord): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	260	256	385	578	770
		Taux (ménage)		2,0	7,7	26,7	45,7
		Taux (individu)		3,5	11,7	35,9	57,1
Rural	2014	Seuil	530	249	374	562	749
		Taux (ménage)		7,5	37,8	68,7	83,4
		Taux (individu)		12,3	49,1	80,5	91,0
Tout	2014	Seuil	790	249	375	563	750
		Taux (ménage)		7,0	35,4	65,5	80,5
		Taux (individu)		11,8	47,0	78,0	89,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-nord): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		491	785	981	1.962	3.312	498	813
		Taux (ménage)	260	16,0	47,5	59,6	87,4	94,5	17,3	48,8
		Taux (individu)		23,5	59,1	71,7	95,3	98,6	24,6	60,7
Rural	2014	Seuil		477	763	954	1.907	3.220	484	790
		Taux (ménage)	530	58,4	84,4	91,0	99,1	99,7	59,9	85,5
		Taux (individu)		72,2	91,8	95,9	99,7	99,9	73,6	92,8
Tout	2014	Seuil		478	764	955	1.910	3.225	485	791
		Taux (ménage)	790	55,1	81,6	88,5	98,2	99,3	56,6	82,7
		Taux (individu)		69,5	90,0	94,5	99,4	99,9	70,9	91,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-nord): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	260	341	341	441	500	576	839
		Taux (ménage)		2,9	2,9	7,7	10,7	17,6	41,7
		Taux (individu)		5,3	5,3	11,7	15,6	24,8	53,3
Rural	2014	Seuil	530	331	331	428	486	560	816
		Taux (ménage)		16,2	15,9	37,8	49,0	60,4	82,0
		Taux (individu)		22,7	22,4	49,1	62,4	74,1	90,2
Tout	2014	Seuil	790	332	332	429	487	561	817
		Taux (ménage)		15,1	14,9	35,4	46,0	57,1	78,9
		Taux (individu)		21,8	21,5	47,0	59,8	71,4	88,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-nord): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	260	367	551	467	935
		Taux (ménage)		6,4	23,0	14,3	57,4
		Taux (individu)		10,2	30,3	21,6	69,0
Rural	2014	Seuil	530	367	551	467	935
		Taux (ménage)		36,9	67,6	56,2	90,6
		Taux (individu)		48,0	79,7	70,4	95,6
Tout	2014	Seuil	790	367	551	467	935
		Taux (ménage)		34,6	64,1	53,0	88,0
		Taux (individu)		45,9	77,0	67,7	94,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-ouest): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	297	232	349	523	698
		Taux (ménage)		4,1	20,2	43,0	57,7
		Taux (individu)		6,5	28,5	53,7	70,1
Rural	2014	Seuil	513	222	333	500	667
		Taux (ménage)		8,0	43,5	77,0	90,0
		Taux (individu)		12,3	54,2	86,7	95,8
Tout	2014	Seuil	810	223	335	502	670
		Taux (ménage)		7,5	40,4	72,5	85,8
		Taux (individu)		11,7	51,6	83,4	93,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-ouest): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		444	711	888	1.776	2.999	451	736
		Taux (ménage)	297	32,4	59,0	70,4	89,1	93,4	33,0	60,2
		Taux (individu)		42,5	71,2	82,9	96,7	98,4	43,3	72,8
Rural	2014	Seuil		425	679	849	1.698	2.867	431	703
		Taux (ménage)	513	66,2	90,7	95,5	98,9	99,6	68,2	91,5
		Taux (individu)		78,4	96,0	98,4	99,9	99,9	79,5	96,5
Tout	2014	Seuil		427	682	853	1.706	2.880	433	707
		Taux (ménage)	810	61,8	86,5	92,2	97,6	98,8	63,5	87,4
		Taux (individu)		74,7	93,5	96,8	99,5	99,8	75,9	94,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-ouest): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	297	309	309	399	453	521	760
		Taux (ménage)		7,7	7,7	20,2	27,5	33,4	55,8
		Taux (individu)		11,7	11,7	28,5	36,8	43,8	68,3
Rural	2014	Seuil	513	295	295	381	433	498	726
		Taux (ménage)		18,0	18,0	43,5	56,7	68,6	88,3
		Taux (individu)		25,8	25,8	54,2	69,3	79,8	94,7
Tout	2014	Seuil	810	296	296	383	435	501	730
		Taux (ménage)		16,6	16,6	40,4	52,8	63,9	84,0
		Taux (individu)		24,4	24,4	51,6	66,0	76,2	92,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-ouest): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	297	367	551	467	935
		Taux (ménage)		24,4	48,0	36,0	72,0
		Taux (individu)		33,8	60,1	46,4	84,2
Rural	2014	Seuil	513	367	551	467	935
		Taux (ménage)		54,4	82,4	72,9	96,4
		Taux (individu)		66,1	90,7	83,7	98,7
Tout	2014	Seuil	810	367	551	467	935
		Taux (ménage)		50,5	77,9	68,0	93,1
		Taux (individu)		62,8	87,6	80,0	97,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Plateau Central): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	229	254	382	573	764
		Taux (ménage)		3,4	25,5	50,6	72,6
		Taux (individu)		6,2	35,9	61,1	81,2
Rural	2014	Seuil	461	243	365	548	731
		Taux (ménage)		9,1	38,1	75,6	90,5
		Taux (individu)		13,0	45,8	82,9	95,2
Tout	2014	Seuil	690	243	366	549	732
		Taux (ménage)		8,7	37,2	74,0	89,3
		Taux (individu)		12,6	45,2	81,7	94,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Plateau Central): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		486	778	973	1.946	3.284	494	806
		Taux (ménage)	229	39,1	74,0	81,9	94,8	98,5	40,8	75,8
		Taux (individu)		47,8	83,2	89,4	97,6	99,7	50,1	85,1
Rural	2014	Seuil		465	744	930	1.860	3.140	472	771
		Taux (ménage)	461	63,6	91,0	95,2	98,8	99,6	64,6	92,2
		Taux (individu)		72,1	95,8	98,2	99,6	99,9	73,5	96,6
Tout	2014	Seuil		466	746	933	1.865	3.148	474	773
		Taux (ménage)	690	62,0	89,9	94,3	98,5	99,5	63,0	91,1
		Taux (individu)		70,8	95,1	97,7	99,5	99,9	72,2	96,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Plateau Central): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	229	338	338	437	496	571	832
		Taux (ménage)		11,0	11,0	25,5	33,9	41,4	71,4
		Taux (individu)		17,2	17,2	35,9	42,9	51,0	80,3
Rural	2014	Seuil	461	323	323	418	474	546	796
		Taux (ménage)		18,2	18,2	37,6	51,0	65,3	88,9
		Taux (individu)		24,1	24,1	45,4	58,9	74,4	93,8
Tout	2014	Seuil	690	324	324	419	475	547	798
		Taux (ménage)		17,7	17,7	36,8	49,9	63,7	87,7
		Taux (individu)		23,7	23,7	44,8	58,1	73,1	93,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Plateau Central): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	229	367	551	467	935
		Taux (ménage)		22,6	48,3	37,5	80,5
		Taux (individu)		31,0	58,8	46,6	88,1
Rural	2014	Seuil	461	367	551	467	935
		Taux (ménage)		39,6	76,1	64,0	95,2
		Taux (individu)		47,2	83,3	72,8	98,2
Tout	2014	Seuil	690	367	551	467	935
		Taux (ménage)		38,5	74,3	62,2	94,2
		Taux (individu)		46,3	82,0	71,3	97,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	300	270	407	610	814
		Taux (ménage)		6,9	27,9	58,8	72,4
		Taux (individu)		10,0	39,7	73,8	84,8
Rural	2014	Seuil	533	244	367	550	734
		Taux (ménage)		22,3	64,0	87,1	94,0
		Taux (individu)		26,9	73,8	93,1	97,6
Tout	2014	Seuil	833	247	371	556	742
		Taux (ménage)		20,3	59,2	83,3	91,1
		Taux (individu)		25,2	70,4	91,2	96,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		518	829	1.036	2.072	3.498	526	858
		Taux (ménage)	300	44,7	73,2	82,0	95,5	97,8	45,7	74,6
		Taux (individu)		58,8	85,3	91,9	98,7	99,6	59,5	86,1
Rural	2014	Seuil		467	748	935	1.869	3.155	474	774
		Taux (ménage)	533	80,1	94,6	96,6	98,9	99,3	81,6	94,8
		Taux (individu)		87,4	98,1	99,2	99,9	99,9	89,4	98,3
Tout	2014	Seuil		472	756	945	1.889	3.189	480	782
		Taux (ménage)	833	75,5	91,8	94,7	98,4	99,1	76,9	92,2
		Taux (individu)		84,6	96,8	98,5	99,8	99,9	86,4	97,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	300	360	360	465	528	608	886
		Taux (ménage)		14,7	14,7	27,9	36,0	46,0	69,6
		Taux (individu)		22,9	22,9	39,7	49,8	59,8	82,9
Rural	2014	Seuil	533	325	325	420	476	549	799
		Taux (ménage)		36,8	36,8	64,0	73,7	81,6	93,6
		Taux (individu)		44,4	44,4	73,8	81,8	89,4	97,1
Tout	2014	Seuil	833	328	328	424	481	554	808
		Taux (ménage)		33,9	33,9	59,2	68,7	76,9	90,4
		Taux (individu)		42,3	42,3	70,4	78,7	86,5	95,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	300	367	551	467	935
		Taux (ménage)		23,4	50,1	37,5	79,2
		Taux (individu)		34,4	63,2	50,9	89,8
Rural	2014	Seuil	533	367	551	467	935
		Taux (ménage)		64,0	87,1	80,1	96,6
		Taux (individu)		73,8	93,1	87,4	99,2
Tout	2014	Seuil	833	367	551	467	935
		Taux (ménage)		58,6	82,2	74,5	94,3
		Taux (individu)		69,9	90,1	83,8	98,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-est): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil		232	349	523	697
		Taux (ménage)	339	5,7	20,5	45,1	64,7
		Taux (individu)		7,4	26,3	54,9	74,2
Rural	2014	Seuil		237	357	536	714
		Taux (ménage)	513	9,9	28,1	57,3	74,8
		Taux (individu)		15,1	37,9	66,8	82,7
Tout	2014	Seuil		236	356	534	712
		Taux (ménage)	852	9,2	26,9	55,2	73,1
		Taux (individu)		13,9	36,1	64,9	81,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-est): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		444	710	888	1.775	2.997	451	735
		Taux (ménage)	339	34,5	65,4	76,4	95,7	98,6	35,4	66,5
		Taux (individu)		42,7	75,3	84,2	98,8	99,8	43,5	76,1
Rural	2014	Seuil		455	728	910	1.819	3.071	462	754
		Taux (ménage)	513	43,8	75,4	85,7	98,2	99,4	45,3	78,2
		Taux (individu)		53,2	83,1	91,1	99,4	99,9	54,7	84,9
Tout	2014	Seuil		453	725	906	1.812	3.059	460	751
		Taux (ménage)	852	42,3	73,7	84,1	97,8	99,3	43,6	76,2
		Taux (individu)		51,5	81,8	89,9	99,3	99,8	52,9	83,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-est): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	339	308	308	399	452	521	759
		Taux (ménage)		10,4	10,4	20,5	28,3	36,2	62,4
		Taux (individu)		12,7	12,7	26,3	35,7	44,5	71,6
Rural	2014	Seuil	513	316	316	409	464	534	778
		Taux (ménage)		15,6	15,6	28,1	38,1	46,4	71,5
		Taux (individu)		22,4	22,4	37,9	48,4	55,9	79,2
Tout	2014	Seuil	852	315	315	407	462	532	775
		Taux (ménage)		14,7	14,7	26,9	36,4	44,7	69,9
		Taux (individu)		20,9	20,9	36,1	46,3	54,0	78,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-est): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	339	367	551	467	935
		Taux (ménage)		22,7	49,7	37,4	78,5
		Taux (individu)		29,3	60,6	45,5	85,9
Rural	2014	Seuil	513	367	551	467	935
		Taux (ménage)		30,8	59,4	46,6	87,3
		Taux (individu)		40,7	68,9	56,0	92,7
Tout	2014	Seuil	852	367	551	467	935
		Taux (ménage)		29,4	57,8	45,0	85,8
		Taux (individu)		38,9	67,5	54,3	91,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	596	280	421	631	841
		Taux (ménage)		0,7	2,9	15,2	26,8
		Taux (individu)		0,9	4,4	21,8	38,5
Rural	2014	Seuil	363	258	388	581	775
		Taux (ménage)		4,4	22,8	43,0	61,4
		Taux (individu)		6,3	31,5	54,5	69,9
Tout	2014	Seuil	959	275	414	621	828
		Taux (ménage)		1,3	6,5	20,2	33,1
		Taux (individu)		1,9	9,6	28,1	44,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		536	857	1.071	2.142	3.616	544	887
		Taux (ménage)	596	9,1	27,1	37,9	74,6	89,5	9,6	28,9
		Taux (individu)		13,0	39,0	51,7	86,7	96,2	13,9	41,6
Rural	2014	Seuil		494	790	987	1.974	3.332	501	818
		Taux (ménage)	363	34,5	62,1	75,3	94,7	98,3	34,8	64,7
		Taux (individu)		44,9	70,4	81,7	97,4	99,7	45,3	73,1
Tout	2014	Seuil		527	844	1.055	2.110	3.562	536	874
		Taux (ménage)	959	13,7	33,4	44,7	78,3	91,1	14,2	35,4
		Taux (individu)		19,1	45,1	57,5	88,8	96,9	20,0	47,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	596	372	372	481	546	629	916
		Taux (ménage)		1,1	1,1	2,9	6,8	9,7	24,9
		Taux (individu)		1,5	1,5	4,4	9,5	14,1	35,3
Rural	2014	Seuil	363	343	343	443	503	579	844
		Taux (ménage)		9,3	9,3	22,8	28,3	35,1	57,4
		Taux (individu)		12,9	12,9	31,5	37,5	45,6	66,9
Tout	2014	Seuil	959	367	366	474	538	619	902
		Taux (ménage)		2,6	2,6	6,5	10,7	14,4	30,9
		Taux (individu)		3,7	3,7	9,6	14,9	20,2	41,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	596	367	551	467	935
		Taux (ménage)		2,2	9,9	6,5	30,6
		Taux (individu)		3,3	14,3	9,3	43,7
Rural	2014	Seuil	363	367	551	467	935
		Taux (ménage)		17,8	39,0	32,2	71,3
		Taux (individu)		24,4	50,4	42,3	78,7
Tout	2014	Seuil	959	367	551	467	935
		Taux (ménage)		5,0	15,2	11,2	38,0
		Taux (individu)		7,4	21,3	15,6	50,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cascades): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	270	254	382	573	764
		Taux (ménage)		0,0	4,6	21,3	39,0
		Taux (individu)		0,0	7,7	32,4	54,4
Rural	2014	Seuil	409	235	354	531	707
		Taux (ménage)		3,4	22,6	51,1	72,5
		Taux (individu)		4,0	26,7	57,9	80,2
Tout	2014	Seuil	679	239	360	540	720
		Taux (ménage)		2,6	18,2	43,8	64,3
		Taux (individu)		3,2	22,6	52,4	74,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cascades): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		486	778	973	1.945	3.284	494	806
		Taux (ménage)	270	14,1	40,1	54,2	83,4	92,8	14,1	42,2
		Taux (individu)		22,1	55,7	71,5	93,4	98,0	22,1	57,9
Rural	2014	Seuil		450	721	901	1.802	3.041	457	746
		Taux (ménage)	409	38,6	72,9	84,6	99,4	100,0	39,8	77,1
		Taux (individu)		46,3	80,4	90,5	99,8	100,0	47,4	84,0
Tout	2014	Seuil		458	733	916	1.833	3.093	465	759
		Taux (ménage)	679	32,6	64,8	77,1	95,5	98,2	33,5	68,5
		Taux (individu)		41,1	75,1	86,4	98,4	99,6	42,0	78,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cascades): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	270	338	338	437	496	571	832
		Taux (ménage)		0,7	0,7	4,6	7,5	14,1	37,6
		Taux (individu)		1,0	1,0	7,7	12,3	22,1	52,5
Rural	2014	Seuil	409	313	313	405	459	529	771
		Taux (ménage)		7,1	7,1	22,6	29,8	41,7	69,3
		Taux (individu)		8,6	8,6	26,7	35,7	48,7	77,3
Tout	2014	Seuil	679	318	318	412	467	538	784
		Taux (ménage)		5,5	5,5	18,2	24,3	34,9	61,5
		Taux (individu)		6,9	6,9	22,6	30,7	42,9	72,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Cascades): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	270	367	551	467	935
		Taux (ménage)		3,9	19,3	12,3	51,7
		Taux (individu)		6,5	30,2	19,4	68,9
Rural	2014	Seuil	409	367	551	467	935
		Taux (ménage)		24,5	54,0	43,1	86,3
		Taux (individu)		29,3	60,8	49,9	91,8
Tout	2014	Seuil	679	367	551	467	935
		Taux (ménage)		19,4	45,5	35,5	77,8
		Taux (individu)		24,4	54,2	43,3	86,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-sud): Seuils de pauvreté nationaux (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux			
				Alimentaire	100%	150%	200%
Urbain	2014	Seuil	245	288	434	651	868
		Taux (ménage)		5,2	28,1	57,1	68,4
		Taux (individu)		7,2	35,9	64,6	76,6
Rural	2014	Seuil	450	251	377	566	754
		Taux (ménage)		7,3	31,1	65,2	82,1
		Taux (individu)		10,8	40,6	73,9	88,1
Tout	2014	Seuil	695	254	383	574	765
		Taux (ménage)		7,1	30,8	64,4	80,7
		Taux (individu)		10,5	40,1	73,0	87,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-sud): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)									
	An	Seuil/Taux	<i>n</i>	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Urbain	2014	Seuil		553	884	1.105	2.210	3.731	561	915
		Taux (ménage)	245	44,5	69,6	79,2	94,8	99,1	45,2	71,4
		Taux (individu)		54,5	77,5	86,5	97,3	99,9	54,9	79,2
Rural	2014	Seuil		480	768	960	1.920	3.242	488	795
		Taux (ménage)	450	52,6	83,1	91,0	99,4	100,0	52,9	84,7
		Taux (individu)		62,2	88,9	93,8	99,9	100,0	62,4	90,2
Tout	2014	Seuil		487	779	974	1.948	3.289	495	807
		Taux (ménage)	695	51,8	81,7	89,8	98,9	99,9	52,1	83,3
		Taux (individu)		61,4	87,8	93,1	99,6	100,0	61,7	89,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-sud): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles (version 2014), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2014	Seuil	245	384	384	496	563	649	945
		Taux (ménage)		9,7	9,7	28,1	37,9	46,8	67,0
		Taux (individu)		13,7	13,7	35,9	47,7	56,8	75,2
Rural	2014	Seuil	450	334	334	431	489	564	821
		Taux (ménage)		14,7	14,7	30,9	43,4	53,4	80,1
		Taux (individu)		21,0	21,0	40,4	54,1	62,8	86,7
Tout	2014	Seuil	695	339	338	438	496	572	833
		Taux (ménage)		14,2	14,2	30,6	42,8	52,8	78,7
		Taux (individu)		20,3	20,3	40,0	53,5	62,2	85,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre-sud): Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2003), taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)						
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
				100%	150%	\$1,25	\$2,50
Urbain	2014	Seuil	245	367	551	467	935
		Taux (ménage)		15,1	44,5	31,8	72,2
		Taux (individu)		20,2	54,5	40,0	79,9
Rural	2014	Seuil	450	367	551	467	935
		Taux (ménage)		29,0	61,6	49,9	89,8
		Taux (individu)		37,6	70,6	60,3	93,2
Tout	2014	Seuil	695	367	551	467	935
		Taux (ménage)		27,5	59,8	48,0	88,0
		Taux (individu)		35,9	69,0	58,3	92,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 3: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1.264	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.244	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.242	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.233	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.222	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.213	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.200	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.145	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1.016	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Dix ou plus ; Neuf ; Huit ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Un, ou deux)
768	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
656	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 11 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 11 ans)
645	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 13 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 13 ans)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
642	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 12 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 12 ans)
640	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 14 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 14 ans)
595	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 15 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 15 ans)
581	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 16 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 16 ans)
548	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 à 17 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âgés de 7 à 17 ans)
521	Si le ménage est du type agricole, alors combien des animaux de labour le ménage possède-t-il ? (Du type agricole, sans animaux de labour ; Du type agricole, avec un animal de labour ; Du type agricole, avec deux animaux de labour ; Du type agricole, avec trois ou plus animaux de labour ; Pas du type agricole)
517	Si le ménage est du type agricole, alors le ménage possède-t-il une charrue ou une houe asine/étoile ? (Du type agricole, avec charrue et avec houe asine/étoile ; Du type agricole, sans charrue et avec houe asine/étoile ; Du type agricole, avec charrue et sans houe asine/étoile ; Du type agricole, sans charrue et sans houe asine/étoile ; Pas du type agricole)
502	Si le ménage est du type agricole, alors le ménage possède-t-il une houe asine/étoile ? (Du type agricole, avec houe asine/étoile ; Du type agricole, sans houe asine/étoile ; Pas du type agricole)
494	Si le ménage est du type agricole, alors le ménage possède-t-il une charrue ? (Du type agricole, avec charrue ; Du type agricole, sans charrue ; Pas du type agricole)
493	Si le ménage est du type agricole, alors le ménage possède-t-il un pulvérisateur ? (Du type agricole, sans pulvérisateur ; Du type agricole, avec pulvérisateur ; Pas du type agricole)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
488	Si le ménage est du type agricole, alors le ménage possède-t-il une charrette ? (Du type agricole, avec charrette ; Du type agricole, sans charrette ; Pas du type agricole)
483	Est-ce que le ménage est du type agricole ? (Oui ; Non)
480	Est-ce que tous les membres du ménage âgés de 7 a 18 ans fréquentent l'école formelle au cours de l'année scolaire actuelle? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres âges de 7 a 18 ans)
383	Quelle est la source principale d'approvisionnement en eau de boisson ? (Puit ordinaire (busé ou pas busé), ou autre ; Forage ; Fontaine publique, ou barrage/rivière/cours d'eau/lac ; Puit busé ordinaire équipé d'un système de pompage, ou robinet (intérieur ou dans autre cour, propre ou partagé))
354	Quel est le principal mode d'éclairage utilisé ? (Torche à pile, bois à bruler, bougie, huile/pétrole, gaz, ou autre ; Lampe chargeable/batterie ; Energie solaire ; Electricité réseau, ou groupe électrogène)
344	Quelle est la nature du sol du bâtiment principal ? (Terre battue, ou autre ; Chape de ciment, sable, carreau, ou moquette)
314	Quel est le statut matrimonial du chef de ménage masculin ? (Marié polygame ; Marié monogame, ou veuf ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Union libre ; Célibataire (jamais marié), ou divorcé/séparé)
308	Quelle est la zone de résidence du ménage ? (Non lotie ; Lotie)
297	Combien de matelas en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
261	Quel est le mode principal d'évacuation des ordures ménagères ? (Enfouissement ; Rue/route/dépotoir spontané, ou autre ; Incinération, ou dépotoir public ; Enlèvement/Bac)
251	Quel est le statut matrimonial de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage ? (Mariée polygame ; Veuve ; Mariée monogame ; Union libre, célibataire (jamais mariée), ou divorcée/séparée ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni conjointe du chef de ménage)
240	Quel est le degré de l'enseignement formel le plus élevé que le chef de ménage masculin a suivi ? (Aucun ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Primaire, ou préscolaire ; Secondaire 1 ^{er} cycle, secondaire 2 nd cycle général, secondaire 2 nd cycle technique professionnel, ou supérieur)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
238	Quel est le nombre de pièces du logement ? (Un, ou aucun ; Deux ; Trois ; Quatre ; Cinq ; Six ou plus)
237	Le ménage possède-t-il des bicyclettes, motos, ou autos en bon état de fonctionnement ? (Seulement bicyclettes ; Aucun ; Motos (peu importantes bicyclettes), sans autos ; Autos (peu importantes motos et bicyclettes))
236	Quelle est la nature des murs du bâtiment principal ? (Banco (briques de terre), ou autre ; Banco amélioré, pierre, paille, ciment/béton, ou brique (cuite))
223	Le chef de ménage masculin sait-il lire et écrire dans une langue quelconque ? (Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Non ; Oui)
205	Combien des bicyclettes en bon état de fonctionnement possède les membres du ménage ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
204	Quel est le degré de l'enseignement formel le plus élevé que la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage ? (Aucun ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni conjointe du chef de ménage ; Primaire, ou préscolaire ; Secondaire 1 ^{er} cycle, secondaire 2 nd cycle général, secondaire 2 nd cycle technique professionnel, ou supérieur)
202	Quel est le statut d'occupation du logement ? (Propriétaire sans titre ; Logé gratuitement, nomade, logement temporaire, ou autre ; Propriétaire avec titre ; Locataire, ou loger par l'employeur)
201	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre l'école secondaire plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes ; 0-14 minutes)
182	La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage sait-elle lire et écrire dans une langue quelconque ? (Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef ; Non ; Oui)
180	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre la gendarmerie ou poste police plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes ; 0-14 minutes)
165	Quelle est la principale combustible utilisé pour la cuisine ? (Bois, résidus agricole, bouse d'animaux, other ; Charbon de bois, électricité, pétrole/huile, or gaz)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
158	Est-ce qu'un membre du ménage possède un foyer amélioré en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
158	Est-ce qu'un membre du ménage possède un cuisinière (gaz ou électrique) ou un foyer amélioré en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Seulement foyer amélioré ; Cuisinière (gaz ou électrique), peu importe foyer amélioré)
155	Quelle est la nature de la toiture du bâtiment principal ? (Terre, ou autre ; Paille/chaume ; Tôle, dale, ou tuile)
151	Est-ce qu'un membre du ménage possède un salon complet ou un buffet en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
147	Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur, magnétoscope/DVD, ou antenne avec décodeur en bon état de fonctionnement ? (Sans téléviseur (peu important les autres) ; Seulement téléviseur ; Téléviseur et antenne avec décodeur, sans magnétoscope/DVD ; Téléviseur et magnétoscope/DVD, sans antenne avec décodeur ; Tous les trois)
143	Le ménage possède-t-il une moto en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
136	Comment les excréta de votre ménage sont évacués principalement ? (Rue/cour/caniveau/nature ; Fosse simple, ou autre ; Fosse septique, fosse étanche, compost (ECOSAN), ou égout)
132	Combien des lits en bon état de fonctionnement possède les membres du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
132	Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur ou radio en bon état de fonctionnement ? (Aucun ; Seulement radio ; Seulement téléviseur ; Tous les deux)
132	Est-ce qu'un membre du ménage possède un poste téléviseur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
118	Quel est le type d'aisance principal de votre ménage ? (Dans la nature, ou autre ; Latrine traditionnelle sans dalle béton ; Latrine traditionnelle avec dalle en béton ; Latrine VIP, latrine ECOSAN, latrine samplat simple, toilette à chasse d'eau automatique ou mécanique, ou toilette à chasse d'eau manuelle (TCM))

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
114	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre la route praticable plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes; 0-14 minutes)
100	Quelle est la religion de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjoint du chef de ménage ? (Animiste ; Catholique ; Musulmane ; Protestante, autre, ou sans religion ; Il n'y a pas femme chef de ménage ni conjointe du chef de ménage)
83	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre au transport en commun plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes; 0-14 minutes)
78	Est-ce qu'un membre du ménage possède un ventilateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
68	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre l'école primaire plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes; 0-14 minutes)
66	Est-ce qu'un membre du ménage possède un magnétoscope/DVD en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
61	Quel est le type de logement du bâtiment principal ? (Maison traditionnelle, ou immeuble/appartement ; Maison individuelle simple ; Bâtiment à plusieurs logements/celibatérium, villa, ou autre)
60	Combien de téléphones mobiles en bon état de fonctionnement les membres du ménage possèdent-ils ?
60	Est-ce qu'un membre du ménage possède une cuisinière (gaz ou électrique), un réfrigérateur, ou un congélateur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
60	Est-ce qu'un membre du ménage possède un cuisinière (gaz ou électrique) en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
52	Quelle est la religion du chef de ménage masculin ? (Animiste ; Musulmane ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Catholique ; Protestante, autre, ou sans religion)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
35	A partir d'ici, combien de minutes faut-il pour atteindre la source d'eau utilisée pour boire plus proche ? (60 minutes ou plus ; 45-59 minutes ; 30-44 minutes ; 15-29 minutes; 0-14 minutes)
32	Est-ce qu'un membre du ménage possède un auto en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
23	Est-ce qu'il y a un membre du ménage qui souffre d'un handicap majeur/principal ? (Oui ; Non)
19	Est-ce qu'un membre du ménage possède un antenne avec décodeur en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
2	Est-ce qu'un membre du ménage possède un plaque solaire en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
0	Est-ce qu'un membre du ménage possède un radio en bon état de fonctionnement ? (Non ; Oui)
0	Existe-t-il une pièce aménagée pour la cuisine ? (Non ; Oui)

Source: EMC de 2014 et 100% du seuil de pauvreté national (version 2014)

**Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté
version 2014**

**(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)**

Tableau 4 (100% du seuil national (version 2014)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	84,4
5-9	84,4
10-14	80,2
15-19	72,2
20-24	64,6
25-29	61,3
30-34	44,8
35-39	33,2
40-44	21,7
45-49	12,5
50-54	6,3
55-59	5,5
60-64	1,6
65-69	0,4
70-74	0,4
75-79	0,4
80-84	0,4
85-89	0,4
90-94	0,4
95-200	0,4

Tableau 5 (100% du seuil national (version 2014)) :
Détermination des estimations des probabilités de
pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-4	15	÷	17	=	84,4
5-9	819	÷	970	=	84,4
10-14	1.757	÷	2.190	=	80,2
15-19	3.326	÷	4.607	=	72,2
20-24	5.288	÷	8.184	=	64,6
25-29	6.173	÷	10.063	=	61,3
30-34	5.706	÷	12.740	=	44,8
35-39	3.451	÷	10.408	=	33,2
40-44	2.052	÷	9.466	=	21,7
45-49	1.015	÷	8.145	=	12,5
50-54	402	÷	6.344	=	6,3
55-59	237	÷	4.280	=	5,5
60-64	48	÷	3.021	=	1,6
65-69	10	÷	2.467	=	0,4
70-74	6	÷	1.396	=	0,4
75-79	3	÷	680	=	0,4
80-84	3	÷	656	=	0,4
85-89	1	÷	337	=	0,4
90-94	0	÷	18	=	0,4
95-200	56	÷	14.010	=	0,4

Effectif total des ménages normalisé à 100.000

Tableau 6 (100% du seuil national (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+14,9	6,3	7,2	10,8
10-14	-6,9	4,9	5,1	5,5
15-19	+5,3	3,7	4,5	5,8
20-24	-4,6	3,5	3,7	4,1
25-29	+6,7	2,2	2,7	3,5
30-34	+1,7	2,0	2,5	3,1
35-39	+3,6	2,0	2,4	2,8
40-44	0,0	1,9	2,2	2,7
45-49	+0,1	1,7	2,0	2,6
50-54	+1,9	1,0	1,2	1,5
55-59	+4,5	0,5	0,6	0,7
60-64	-9,8	6,6	6,9	7,6
65-69	+0,1	0,3	0,3	0,4
70-74	+0,4	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,4	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,4	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,4	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,4	0,0	0,0	0,0
95-200	0,0	0,2	0,2	0,3

Tableau 7 (100% du seuil national (version 2014)) : Écarts moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0,0	64,1	71,5	86,9
4	0,0	33,2	40,7	54,1
8	-0,3	23,1	28,4	38,0
16	+0,4	16,8	19,9	26,2
32	+0,6	11,4	13,4	17,3
64	+0,8	8,2	9,9	12,8
128	+0,9	5,7	6,8	8,7
256	+0,8	4,0	4,8	5,8
512	+0,9	2,8	3,5	4,5
1.024	+0,9	2,1	2,4	3,0
2.048	+1,0	1,4	1,8	2,1
4.096	+0,9	1,0	1,2	1,6
8.192	+0,9	0,7	0,8	1,1
16.384	+0,9	0,5	0,6	0,8

Tableau 8 (Seuils nationaux de pauvreté (version 2014)) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté			
	Seuils Nationaux			
	Alimentaire	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et réelle	+0,3	+0,9	+0,7	+1,0
Précision de l'écart	0,3	0,5	0,5	0,5
Facteur alpha	0,96	0,85	0,83	0,90

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 8 (Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 (version 2014)) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté						
	Seuils Intl. 2005 PPA					Seuils Intl. 2011 PPA	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$8,44	\$1,90	\$3,10
Ecart entre valeur estimée et réelle	+0,8	+1,3	+3,0	+0,8	-0,2	+0,5	+1,5
Précision de l'écart	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,5	0,5
Facteur alpha	0,81	0,89	1,02	1,49	1,47	0,81	0,90

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 8 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles (version 2014)) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et réelle	+1,1	+1,1	+1,0	+0,5	+0,6	+0,9
Précision de l'écart	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Facteur alpha	0,89	0,89	0,85	0,85	0,80	0,92

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 8 (Seuils de pauvreté nationaux et internationaux PPA de 2005 (version 2014)) : Écarts moyens, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté			
	Seuils Nationaux		Seuils Intl. 2005 PPA	
	100%	150%	\$1,25	\$2,50
Ecart entre valeur estimée et réelle	+0,9	+0,6	+0,1	+2,7
Précision de l'écart	0,5	0,5	0,5	0,5
Facteur alpha	0,84	0,77	0,79	0,98

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 9 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		Segment de ciblage	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut réel de la pauvreté</u>	<u>En dessous</u> du seuil de pauvreté	Inclusion <Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	Défaut de couverture <Seuil de pauvreté par erreur non ciblé
	<u>Au-dessus</u> du seuil de pauvreté	Fuite >=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	Exclusion >=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé

Tableau 10 (100% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	0,0	29,7	0,0	70,3	70,3	-99,9
<=9	0,7	29,0	0,3	70,0	70,7	-94,4
<=14	2,5	27,2	0,6	69,6	72,2	-80,8
<=19	5,8	23,9	2,0	68,3	74,1	-54,2
<=24	11,2	18,5	4,8	65,5	76,7	-8,6
<=29	16,7	13,1	9,4	60,9	77,6	+43,7
<=34	22,4	7,3	16,3	54,0	76,4	+45,0
<=39	25,6	4,1	23,6	46,7	72,3	+20,7
<=44	27,8	2,0	30,9	39,4	67,2	-4,0
<=49	28,9	0,8	37,9	32,4	61,3	-27,6
<=54	29,3	0,4	43,8	26,5	55,8	-47,5
<=59	29,4	0,3	48,0	22,3	51,7	-61,6
<=64	29,6	0,1	50,9	19,4	49,0	-71,2
<=69	29,6	0,1	53,3	17,0	46,6	-79,4
<=74	29,6	0,1	54,7	15,6	45,2	-84,1
<=79	29,6	0,1	55,4	14,9	44,5	-86,4
<=84	29,6	0,1	56,0	14,3	43,8	-88,6
<=89	29,6	0,1	56,4	13,9	43,5	-89,7
<=94	29,6	0,1	56,4	13,9	43,5	-89,8
<=200	29,7	0,0	70,3	0,0	29,7	-136,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (100% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	69,2	2,3	2,2:1
<=14	3,2	79,7	8,5	3,9:1
<=19	7,8	74,8	19,6	3,0:1
<=24	16,0	70,1	37,7	2,3:1
<=29	26,0	64,0	56,0	1,8:1
<=34	38,8	57,9	75,5	1,4:1
<=39	49,2	52,1	86,2	1,1:1
<=44	58,6	47,3	93,4	0,9:1
<=49	66,8	43,2	97,2	0,8:1
<=54	73,1	40,1	98,6	0,7:1
<=59	77,4	38,0	98,9	0,6:1
<=64	80,4	36,8	99,6	0,6:1
<=69	82,9	35,7	99,6	0,6:1
<=74	84,3	35,1	99,6	0,5:1
<=79	85,0	34,8	99,6	0,5:1
<=84	85,6	34,6	99,6	0,5:1
<=89	86,0	34,4	99,6	0,5:1
<=94	86,0	34,4	99,6	0,5:1
<=200	100,0	29,7	100,0	0,4:1

**Les tableaux relatifs
à le seuil alimentaire de pauvreté
version 2014**

Tableau 4 (Seuil alimentaire (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	49,2
5-9	49,2
10-14	35,7
15-19	27,4
20-24	21,1
25-29	14,6
30-34	6,6
35-39	3,7
40-44	3,0
45-49	1,0
50-54	0,7
55-59	0,3
60-64	0,1
65-69	0,1
70-74	0,1
75-79	0,1
80-84	0,1
85-89	0,1
90-94	0,1
95-200	0,1

Tableau 6 (Seuil alimentaire (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	-1,8	6,6	8,1	10,9
10-14	-10,7	8,1	8,6	9,3
15-19	+2,3	2,9	3,4	4,3
20-24	+4,3	1,7	2,1	2,6
25-29	+2,6	1,6	1,9	2,4
30-34	-1,4	1,3	1,4	1,8
35-39	+0,1	0,8	0,9	1,3
40-44	+0,3	0,7	0,8	1,0
45-49	-0,6	0,6	0,7	1,0
50-54	+0,2	0,4	0,4	0,6
55-59	+0,3	0,0	0,0	0,0
60-64	+0,1	0,0	0,0	0,0
65-69	+0,1	0,0	0,0	0,0
70-74	+0,1	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,1	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,1	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,1	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,1	0,0	0,0	0,0
95-200	+0,1	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil alimentaire (version 2014)) : Écarts moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,9	46,8	56,4	64,5
4	+0,9	18,6	25,0	33,7
8	+0,5	13,8	16,8	24,5
16	+0,3	9,6	12,0	16,2
32	+0,3	7,2	8,7	12,0
64	+0,4	5,0	5,8	8,0
128	+0,3	3,6	4,4	5,8
256	+0,3	2,6	3,1	3,9
512	+0,3	1,7	2,2	2,8
1.024	+0,4	1,2	1,4	1,9
2.048	+0,4	0,9	1,0	1,4
4.096	+0,4	0,6	0,8	1,0
8.192	+0,3	0,4	0,5	0,7
16.384	+0,3	0,3	0,4	0,5

Tableau 10 (Seuil alimentaire (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès Inclusion + Exclusion
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	
<=4	0,0	7,3	0,0	92,7	92,7
<=9	0,5	6,7	0,5	92,3	92,8
<=14	1,3	5,9	1,8	90,9	92,2
<=19	2,6	4,7	5,2	87,5	90,1
<=24	4,2	3,0	11,7	81,0	85,2
<=29	5,3	2,0	20,7	72,0	77,3
<=34	6,3	0,9	32,4	60,3	66,7
<=39	6,8	0,4	42,4	50,4	57,2
<=44	7,1	0,2	51,6	41,2	48,3
<=49	7,2	0,0	59,6	33,2	40,4
<=54	7,3	0,0	65,9	26,9	34,1
<=59	7,3	0,0	70,2	22,6	29,8
<=64	7,3	0,0	73,2	19,6	26,8
<=69	7,3	0,0	75,7	17,1	24,3
<=74	7,3	0,0	77,0	15,7	23,0
<=79	7,3	0,0	77,7	15,0	22,3
<=84	7,3	0,0	78,4	14,4	21,6
<=89	7,3	0,0	78,7	14,0	21,3
<=94	7,3	0,0	78,7	14,0	21,3
<=200	7,3	0,0	92,7	0,0	7,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil alimentaire (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	50,8	6,9	1,0:1
<=14	3,2	41,8	18,3	0,7:1
<=19	7,8	32,9	35,4	0,5:1
<=24	16,0	26,5	58,3	0,4:1
<=29	26,0	20,3	73,0	0,3:1
<=34	38,8	16,4	87,5	0,2:1
<=39	49,2	13,8	93,9	0,2:1
<=44	58,6	12,1	97,7	0,1:1
<=49	66,8	10,8	99,6	0,1:1
<=54	73,1	9,9	100,0	0,1:1
<=59	77,4	9,4	100,0	0,1:1
<=64	80,4	9,0	100,0	0,1:1
<=69	82,9	8,7	100,0	0,1:1
<=74	84,3	8,6	100,0	0,1:1
<=79	85,0	8,5	100,0	0,1:1
<=84	85,6	8,5	100,0	0,1:1
<=89	86,0	8,4	100,0	0,1:1
<=94	86,0	8,4	100,0	0,1:1
<=200	100,0	7,3	100,0	0,1:1

**Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté
version 2014**

Tableau 4 (150% du seuil national (version 2014)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	96,3
5-9	96,3
10-14	94,7
15-19	93,6
20-24	92,8
25-29	89,0
30-34	81,8
35-39	74,4
40-44	63,4
45-49	49,3
50-54	34,1
55-59	27,7
60-64	13,1
65-69	4,3
70-74	4,3
75-79	4,3
80-84	4,3
85-89	4,3
90-94	4,3
95-200	4,3

Tableau 6 (150% du seuil national (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,1	4,3	5,0	6,6
10-14	-3,6	2,2	2,3	2,5
15-19	-0,4	1,6	2,1	2,8
20-24	+3,8	1,6	1,9	2,4
25-29	+1,1	1,4	1,7	2,3
30-34	-0,1	1,4	1,7	2,5
35-39	+2,6	1,9	2,2	3,0
40-44	-0,2	2,3	2,6	3,7
45-49	-2,5	2,7	3,3	4,3
50-54	+6,0	2,6	3,1	4,2
55-59	+1,5	3,4	4,1	5,6
60-64	-4,4	4,0	4,4	5,3
65-69	+1,2	1,1	1,4	1,7
70-74	+2,8	1,1	1,3	1,5
75-79	+4,2	0,3	0,3	0,4
80-84	+4,3	0,0	0,0	0,0
85-89	+4,3	0,0	0,0	0,0
90-94	+4,3	0,0	0,0	0,0
95-200	-1,0	1,0	1,0	1,2

**Tableau 7 (150% du seuil national (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,8	66,2	73,9	94,2
4	-0,7	31,3	40,2	54,1
8	-0,8	22,6	25,3	35,5
16	-0,1	16,0	19,0	25,2
32	+0,2	11,6	14,2	18,9
64	+0,7	8,3	9,6	12,3
128	+0,8	5,9	7,0	9,5
256	+0,7	4,2	5,1	6,4
512	+0,7	2,9	3,4	4,5
1.024	+0,7	2,1	2,5	3,4
2.048	+0,7	1,5	1,8	2,3
4.096	+0,7	1,0	1,2	1,6
8.192	+0,7	0,7	0,9	1,2
16.384	+0,7	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (150% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	56,3	0,0	43,7	43,7
<=9	0,9	55,4	0,1	43,6	44,4
<=14	3,0	53,3	0,2	43,5	46,5
<=19	7,3	49,0	0,4	43,3	50,6
<=24	14,6	41,7	1,3	42,4	57,0
<=29	23,5	32,8	2,6	41,1	64,6
<=34	33,8	22,5	5,0	38,7	72,5
<=39	41,3	15,0	7,9	35,8	77,1
<=44	47,4	8,9	11,3	32,4	79,8
<=49	51,6	4,7	15,2	28,5	80,0
<=54	53,7	2,6	19,4	24,3	78,0
<=59	54,7	1,6	22,7	21,0	75,8
<=64	55,2	1,1	25,2	18,5	73,7
<=69	55,4	0,9	27,5	16,2	71,5
<=74	55,4	0,9	28,9	14,8	70,2
<=79	55,4	0,9	29,6	14,1	69,5
<=84	55,4	0,9	30,2	13,5	68,9
<=89	55,4	0,9	30,6	13,1	68,5
<=94	55,4	0,9	30,6	13,1	68,5
<=200	56,3	0,0	43,7	0,0	56,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (150% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	87,4	1,5	6,9:1
<=14	3,2	94,3	5,3	16,6:1
<=19	7,8	94,3	13,0	16,6:1
<=24	16,0	91,7	26,0	11,1:1
<=29	26,0	90,2	41,7	9,2:1
<=34	38,8	87,2	60,1	6,8:1
<=39	49,2	83,9	73,3	5,2:1
<=44	58,6	80,8	84,1	4,2:1
<=49	66,8	77,2	91,6	3,4:1
<=54	73,1	73,5	95,4	2,8:1
<=59	77,4	70,7	97,2	2,4:1
<=64	80,4	68,7	98,1	2,2:1
<=69	82,9	66,8	98,3	2,0:1
<=74	84,3	65,7	98,4	1,9:1
<=79	85,0	65,2	98,4	1,9:1
<=84	85,6	64,7	98,4	1,8:1
<=89	86,0	64,4	98,4	1,8:1
<=94	86,0	64,4	98,4	1,8:1
<=200	100,0	56,3	100,0	1,3:1

**Les tableaux relatifs
à 200% du seuil national de pauvreté
version 2014**

Tableau 4 (200% du seuil national (version 2014)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	97,8
20-24	97,7
25-29	95,7
30-34	93,8
35-39	90,1
40-44	83,2
45-49	75,1
50-54	66,0
55-59	56,3
60-64	41,0
65-69	18,2
70-74	14,1
75-79	14,1
80-84	14,1
85-89	14,1
90-94	14,1
95-200	14,1

Tableau 6 (200% du seuil national (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+4,7	2,6	3,0	4,1
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	-2,1	1,1	1,1	1,1
20-24	-0,2	0,6	0,7	0,9
25-29	+0,4	1,0	1,1	1,5
30-34	+0,1	0,8	1,1	1,4
35-39	-0,3	1,2	1,5	1,9
40-44	+1,2	2,0	2,3	2,9
45-49	-6,7	4,3	4,5	4,8
50-54	+15,4	3,2	4,0	5,4
55-59	+3,3	3,5	4,1	5,1
60-64	-3,6	4,3	5,2	6,7
65-69	-6,9	5,4	5,7	6,7
70-74	+11,7	1,3	1,5	2,0
75-79	-8,5	9,2	10,8	14,6
80-84	+14,1	0,0	0,0	0,0
85-89	+14,1	0,0	0,0	0,0
90-94	+14,1	0,0	0,0	0,0
95-200	+1,1	1,4	1,7	2,2

Tableau 7 (200% du seuil national (version 2014)) : Écarts moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Écart entre valeur estimée et réelle			
	Écart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-3,1	62,5	80,5	89,9
4	-0,9	32,0	41,5	52,3
8	-0,4	22,8	28,4	38,6
16	+0,3	17,1	21,1	26,9
32	+0,8	11,8	14,1	18,3
64	+0,9	8,0	9,6	12,2
128	+1,0	5,5	6,7	8,8
256	+1,0	4,0	4,8	6,2
512	+1,0	2,9	3,4	4,3
1.024	+1,0	2,0	2,4	3,1
2.048	+1,0	1,5	1,7	2,3
4.096	+1,0	1,0	1,3	1,7
8.192	+0,9	0,8	0,9	1,2
16.384	+1,0	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (200% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	71,2	0,0	28,7	28,8
<=9	0,9	70,3	0,0	28,7	29,6
<=14	3,1	68,1	0,0	28,7	31,8
<=19	7,7	63,5	0,1	28,7	36,4
<=24	15,7	55,6	0,3	28,5	44,2
<=29	25,3	46,0	0,7	28,0	53,3
<=34	37,2	34,0	1,6	27,2	64,4
<=39	46,6	24,6	2,6	26,2	72,8
<=44	54,7	16,6	4,0	24,7	79,4
<=49	61,1	10,2	5,7	23,0	84,1
<=54	64,9	6,4	8,2	20,5	85,4
<=59	67,1	4,2	10,3	18,4	85,5
<=64	68,3	2,9	12,1	16,6	84,9
<=69	69,1	2,2	13,8	14,9	84,0
<=74	69,1	2,1	15,2	13,6	82,7
<=79	69,2	2,0	15,8	13,0	82,2
<=84	69,2	2,0	16,4	12,3	81,5
<=89	69,2	2,0	16,7	12,0	81,2
<=94	69,2	2,0	16,8	12,0	81,2
<=200	71,3	0,0	28,7	0,0	71,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (200% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	95,1	1,3	19,5:1
<=14	3,2	98,5	4,4	65,0:1
<=19	7,8	99,3	10,8	139,0:1
<=24	16,0	98,3	22,0	57,7:1
<=29	26,0	97,2	35,5	35,2:1
<=34	38,8	96,0	52,2	24,0:1
<=39	49,2	94,8	65,4	18,2:1
<=44	58,6	93,2	76,7	13,7:1
<=49	66,8	91,5	85,7	10,7:1
<=54	73,1	88,8	91,1	7,9:1
<=59	77,4	86,7	94,2	6,5:1
<=64	80,4	84,9	95,9	5,6:1
<=69	82,9	83,3	96,9	5,0:1
<=74	84,3	82,0	97,0	4,6:1
<=79	85,0	81,5	97,1	4,4:1
<=84	85,6	80,8	97,1	4,2:1
<=89	86,0	80,5	97,1	4,1:1
<=94	86,0	80,5	97,1	4,1:1
<=200	100,0	71,3	100,0	2,5:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005
version 2014**

Tableau 4 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	93,9
5-9	93,9
10-14	90,2
15-19	87,8
20-24	85,0
25-29	80,4
30-34	69,5
35-39	59,4
40-44	48,6
45-49	31,9
50-54	19,1
55-59	14,9
60-64	7,2
65-69	1,9
70-74	1,9
75-79	1,9
80-84	1,9
85-89	1,9
90-94	1,9
95-200	1,9

Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,3	4,7	5,7	7,5
10-14	-2,6	2,4	2,8	3,8
15-19	+0,6	2,4	2,8	4,0
20-24	+0,2	1,8	2,1	2,6
25-29	+6,0	2,0	2,4	3,0
30-34	-1,8	1,8	2,1	2,8
35-39	+1,2	2,1	2,5	3,2
40-44	+4,3	2,3	2,7	3,6
45-49	-4,7	3,7	3,9	4,5
50-54	+5,7	1,8	2,1	2,7
55-59	+5,1	1,9	2,4	3,1
60-64	-6,8	5,1	5,5	6,0
65-69	-0,3	1,0	1,2	1,5
70-74	+1,8	0,2	0,2	0,3
75-79	+1,9	0,0	0,0	0,0
80-84	+1,9	0,0	0,0	0,0
85-89	+1,9	0,0	0,0	0,0
90-94	+1,9	0,0	0,0	0,0
95-200	-0,6	0,6	0,6	0,8

**Tableau 7 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,1	68,8	80,7	92,2
4	-0,5	34,4	40,7	54,4
8	-0,5	23,7	28,4	38,6
16	+0,4	16,7	19,6	27,0
32	+0,6	11,6	13,8	19,8
64	+1,0	8,2	9,7	12,4
128	+1,0	5,8	6,9	9,3
256	+0,9	4,3	4,9	6,8
512	+0,9	2,9	3,5	4,4
1.024	+0,9	2,1	2,5	3,3
2.048	+0,9	1,5	1,8	2,3
4.096	+0,8	1,0	1,3	1,6
8.192	+0,8	0,7	0,9	1,1
16.384	+0,8	0,5	0,6	0,9

Tableau 10 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	45,9	0,0	54,1	54,1
<=9	0,8	45,1	0,2	53,9	54,7
<=14	2,9	43,1	0,3	53,7	56,6
<=19	6,9	39,0	0,9	53,2	60,1
<=24	13,8	32,2	2,2	51,9	65,7
<=29	21,3	24,7	4,8	49,3	70,6
<=34	30,2	15,7	8,5	45,5	75,7
<=39	36,3	9,7	12,9	41,1	77,4
<=44	40,5	5,4	18,1	35,9	76,5
<=49	43,4	2,6	23,4	30,7	74,0
<=54	44,6	1,4	28,5	25,5	70,1
<=59	45,1	0,9	32,4	21,7	66,8
<=64	45,4	0,6	35,1	19,0	64,3
<=69	45,4	0,5	37,5	16,6	62,0
<=74	45,5	0,5	38,8	15,2	60,7
<=79	45,5	0,5	39,5	14,5	60,0
<=84	45,5	0,5	40,2	13,9	59,3
<=89	45,5	0,5	40,5	13,5	59,0
<=94	45,5	0,5	40,5	13,5	59,0
<=200	45,9	0,0	54,1	0,0	45,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	84,0	1,8	5,3:1
<=14	3,2	89,9	6,2	8,9:1
<=19	7,8	88,8	15,0	7,9:1
<=24	16,0	86,3	30,0	6,3:1
<=29	26,0	81,7	46,3	4,5:1
<=34	38,8	78,0	65,8	3,5:1
<=39	49,2	73,7	78,9	2,8:1
<=44	58,6	69,1	88,2	2,2:1
<=49	66,8	64,9	94,4	1,9:1
<=54	73,1	61,0	97,1	1,6:1
<=59	77,4	58,2	98,1	1,4:1
<=64	80,4	56,4	98,7	1,3:1
<=69	82,9	54,8	98,9	1,2:1
<=74	84,3	53,9	98,9	1,2:1
<=79	85,0	53,5	98,9	1,1:1
<=84	85,6	53,1	98,9	1,1:1
<=89	86,0	52,9	98,9	1,1:1
<=94	86,0	52,9	98,9	1,1:1
<=200	100,0	45,9	100,0	0,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005
version 2014**

Tableau 4 (\$2,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	98,1
20-24	98,0
25-29	96,4
30-34	94,2
35-39	90,7
40-44	84,5
45-49	77,6
50-54	68,5
55-59	58,0
60-64	41,1
65-69	18,7
70-74	14,8
75-79	14,3
80-84	14,3
85-89	14,3
90-94	14,3
95-200	14,3

Tableau 6 (\$2,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+4,7	2,6	3,0	4,1
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	-1,8	0,9	0,9	0,9
20-24	0,0	0,6	0,7	0,9
25-29	+0,9	0,9	1,1	1,4
30-34	+0,3	0,8	1,1	1,4
35-39	+0,1	1,2	1,5	2,0
40-44	+2,0	2,0	2,3	2,9
45-49	-4,2	3,1	3,3	3,6
50-54	+17,0	3,3	4,1	5,6
55-59	+3,4	3,5	4,2	5,2
60-64	-4,7	4,4	5,2	6,6
65-69	-9,2	6,7	7,1	7,9
70-74	+12,4	1,3	1,5	2,0
75-79	-8,5	9,2	10,7	14,4
80-84	+14,3	0,0	0,0	0,0
85-89	+14,3	0,0	0,0	0,0
90-94	+14,3	0,0	0,0	0,0
95-200	+1,0	1,4	1,8	2,3

**Tableau 7 (\$2,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-2,7	63,7	81,6	89,9
4	-0,5	32,0	41,9	52,9
8	-0,1	22,8	28,4	39,4
16	+0,7	17,0	21,0	27,0
32	+1,2	12,0	14,2	18,3
64	+1,3	7,9	9,7	12,8
128	+1,3	5,4	6,5	9,0
256	+1,4	4,0	4,8	6,3
512	+1,4	2,9	3,4	4,5
1.024	+1,4	2,0	2,4	3,2
2.048	+1,4	1,5	1,7	2,3
4.096	+1,3	1,1	1,3	1,7
8.192	+1,3	0,8	0,9	1,2
16.384	+1,3	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$2,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	71,8	0,0	28,2	28,2
<=9	0,9	70,9	0,0	28,1	29,1
<=14	3,1	68,7	0,0	28,1	31,3
<=19	7,7	64,1	0,1	28,1	35,9
<=24	15,7	56,1	0,3	27,9	43,6
<=29	25,3	46,5	0,7	27,5	52,8
<=34	37,3	34,5	1,5	26,7	64,0
<=39	46,7	25,1	2,5	25,7	72,5
<=44	54,8	17,0	3,8	24,4	79,2
<=49	61,3	10,5	5,5	22,7	83,9
<=54	65,2	6,7	8,0	20,2	85,4
<=59	67,4	4,4	10,0	18,2	85,6
<=64	68,7	3,1	11,7	16,5	85,2
<=69	69,5	2,3	13,4	14,8	84,3
<=74	69,6	2,2	14,7	13,5	83,1
<=79	69,7	2,1	15,3	12,9	82,6
<=84	69,7	2,1	16,0	12,2	81,9
<=89	69,7	2,1	16,3	11,9	81,6
<=94	69,7	2,1	16,3	11,9	81,6
<=200	71,8	0,0	28,2	0,0	71,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$2,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	95,1	1,3	19,5:1
<=14	3,2	98,5	4,4	65,0:1
<=19	7,8	99,3	10,8	139,0:1
<=24	16,0	98,3	21,9	57,7:1
<=29	26,0	97,3	35,3	36,3:1
<=34	38,8	96,1	51,9	24,9:1
<=39	49,2	95,0	65,1	19,0:1
<=44	58,6	93,5	76,3	14,3:1
<=49	66,8	91,7	85,3	11,1:1
<=54	73,1	89,1	90,7	8,2:1
<=59	77,4	87,1	93,9	6,8:1
<=64	80,4	85,4	95,7	5,9:1
<=69	82,9	83,8	96,8	5,2:1
<=74	84,3	82,5	96,9	4,7:1
<=79	85,0	82,0	97,0	4,6:1
<=84	85,6	81,4	97,0	4,4:1
<=89	86,0	81,0	97,0	4,3:1
<=94	86,0	81,0	97,0	4,3:1
<=200	100,0	71,8	100,0	2,5:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005
version 2014**

Tableau 4 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	99,7
20-24	99,2
25-29	99,0
30-34	98,0
35-39	97,2
40-44	93,5
45-49	89,5
50-54	85,3
55-59	75,3
60-64	60,4
65-69	36,6
70-74	27,1
75-79	27,1
80-84	27,1
85-89	27,1
90-94	27,1
95-200	27,1

Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	0,0	0,0	0,0	0,0
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	-0,3	0,2	0,2	0,2
20-24	-0,3	0,3	0,3	0,4
25-29	+1,1	0,7	0,8	1,0
30-34	-0,1	0,5	0,6	0,8
35-39	+0,6	0,8	0,9	1,2
40-44	-0,1	1,2	1,5	2,0
45-49	-1,1	1,5	1,7	2,3
50-54	+13,9	3,4	4,0	5,8
55-59	+8,2	3,5	4,1	5,1
60-64	+0,6	4,1	4,9	6,3
65-69	-4,0	4,7	5,7	7,5
70-74	+16,5	3,1	3,5	4,5
75-79	-2,7	9,6	11,2	15,2
80-84	+26,8	0,3	0,4	0,4
85-89	+24,8	2,5	2,8	3,4
90-94	+27,1	0,0	0,0	0,0
95-200	+5,8	1,6	2,0	2,7

**Tableau 7 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+1,4	61,9	80,2	85,5
4	+2,2	31,8	37,5	57,1
8	+2,1	22,7	28,4	40,6
16	+2,5	15,9	20,0	28,1
32	+2,9	10,9	13,4	18,9
64	+2,8	7,8	9,2	13,5
128	+2,9	5,6	6,8	9,3
256	+3,0	4,2	5,1	7,0
512	+3,0	2,8	3,3	4,7
1.024	+3,0	2,0	2,4	3,1
2.048	+3,0	1,5	1,7	2,2
4.096	+3,0	1,0	1,2	1,6
8.192	+3,0	0,7	0,9	1,2
16.384	+3,0	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	79,7	0,0	20,3	20,3
<=9	1,0	78,7	0,0	20,3	21,3
<=14	3,2	76,5	0,0	20,3	23,5
<=19	7,8	71,9	0,0	20,3	28,1
<=24	15,9	63,8	0,1	20,2	36,1
<=29	25,8	53,9	0,3	20,1	45,8
<=34	38,3	41,4	0,5	19,8	58,1
<=39	48,3	31,4	0,9	19,5	67,8
<=44	57,3	22,4	1,4	19,0	76,2
<=49	64,6	15,1	2,2	18,1	82,7
<=54	69,7	9,9	3,4	16,9	86,7
<=59	72,7	6,9	4,7	15,6	88,4
<=64	74,5	5,2	5,9	14,4	88,9
<=69	75,7	4,0	7,2	13,1	88,8
<=74	75,9	3,8	8,4	11,9	87,9
<=79	76,1	3,6	8,9	11,4	87,5
<=84	76,1	3,6	9,6	10,8	86,8
<=89	76,1	3,6	9,9	10,4	86,5
<=94	76,1	3,6	9,9	10,4	86,5
<=200	79,7	0,0	20,3	0,0	79,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	100,0	1,2	Uniquement pauvres ciblés
<=14	3,2	100,0	4,0	Uniquement pauvres ciblés
<=19	7,8	100,0	9,8	Uniquement pauvres ciblés
<=24	16,0	99,5	19,9	210,3:1
<=29	26,0	99,0	32,4	101,2:1
<=34	38,8	98,7	48,0	76,6:1
<=39	49,2	98,2	60,6	55,3:1
<=44	58,6	97,7	71,9	41,7:1
<=49	66,8	96,7	81,1	29,3:1
<=54	73,1	95,3	87,5	20,5:1
<=59	77,4	94,0	91,3	15,6:1
<=64	80,4	92,6	93,5	12,6:1
<=69	82,9	91,3	95,0	10,5:1
<=74	84,3	90,1	95,3	9,1:1
<=79	85,0	89,5	95,5	8,5:1
<=84	85,6	88,8	95,5	8,0:1
<=89	86,0	88,5	95,5	7,7:1
<=94	86,0	88,5	95,5	7,7:1
<=200	100,0	79,7	100,0	3,9:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005
version 2014**

Tableau 4 (\$5,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	100,0
20-24	100,0
25-29	100,0
30-34	100,0
35-39	100,0
40-44	99,9
45-49	99,9
50-54	99,2
55-59	98,8
60-64	95,6
65-69	84,9
70-74	75,4
75-79	72,7
80-84	68,0
85-89	67,8
90-94	67,8
95-200	67,8

Tableau 6 (\$5,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	0,0	0,0	0,0	0,0
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	0,0	0,0	0,0	0,0
20-24	0,0	0,0	0,0	0,0
25-29	0,0	0,0	0,0	0,0
30-34	0,0	0,0	0,0	0,0
35-39	0,0	0,0	0,0	0,0
40-44	+0,2	0,2	0,2	0,3
45-49	-0,1	0,0	0,0	0,0
50-54	-0,4	0,3	0,4	0,5
55-59	+1,3	0,9	1,1	1,4
60-64	+2,5	2,3	2,7	3,7
65-69	+0,7	3,3	3,9	5,2
70-74	-16,2	9,5	9,8	10,4
75-79	+3,9	9,3	11,3	14,5
80-84	+56,7	3,8	4,6	6,2
85-89	+17,9	12,9	15,6	19,7
90-94	-2,9	50,0	50,0	50,0
95-200	+0,8	1,9	2,4	3,1

**Tableau 7 (\$5,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,2	50,0	50,0	63,9
4	-0,5	24,6	30,2	37,7
8	-0,3	16,8	21,4	28,7
16	+0,3	13,1	15,4	20,0
32	+0,6	9,3	10,5	13,8
64	+0,6	7,3	8,4	10,4
128	+0,7	5,3	6,3	7,7
256	+0,8	3,6	4,3	5,4
512	+0,9	2,5	3,0	3,7
1.024	+0,8	1,8	2,2	2,8
2.048	+0,8	1,3	1,5	2,0
4.096	+0,8	0,9	1,1	1,5
8.192	+0,8	0,7	0,8	1,0
16.384	+0,8	0,5	0,5	0,7

Tableau 10 (\$5,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	93,8	0,0	6,1	6,2
<=9	1,0	92,9	0,0	6,1	7,1
<=14	3,2	90,7	0,0	6,1	9,3
<=19	7,8	86,1	0,0	6,1	13,9
<=24	16,0	77,9	0,0	6,1	22,1
<=29	26,0	67,8	0,0	6,1	32,2
<=34	38,8	55,1	0,0	6,1	44,9
<=39	49,2	44,7	0,0	6,1	55,3
<=44	58,6	35,2	0,0	6,1	64,7
<=49	66,8	27,1	0,0	6,1	72,9
<=54	73,1	20,8	0,1	6,1	79,2
<=59	77,2	16,6	0,2	6,0	83,2
<=64	80,1	13,8	0,4	5,8	85,8
<=69	82,1	11,7	0,8	5,4	87,5
<=74	83,4	10,5	0,9	5,2	88,6
<=79	83,9	10,0	1,1	5,0	88,9
<=84	84,0	9,8	1,6	4,6	88,6
<=89	84,2	9,7	1,8	4,4	88,6
<=94	84,2	9,6	1,8	4,4	88,6
<=200	93,9	0,0	6,1	0,0	93,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$5,00/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	100,0	1,1	Uniquement pauvres ciblés
<=14	3,2	100,0	3,4	Uniquement pauvres ciblés
<=19	7,8	100,0	8,3	Uniquement pauvres ciblés
<=24	16,0	100,0	17,0	Uniquement pauvres ciblés
<=29	26,0	100,0	27,7	Uniquement pauvres ciblés
<=34	38,8	100,0	41,3	Uniquement pauvres ciblés
<=39	49,2	100,0	52,4	Uniquement pauvres ciblés
<=44	58,6	100,0	62,5	2.448,4:1
<=49	66,8	100,0	71,1	2.788,5:1
<=54	73,1	99,9	77,9	1.400,5:1
<=59	77,4	99,8	82,3	410,6:1
<=64	80,4	99,5	85,3	212,9:1
<=69	82,9	99,1	87,5	106,8:1
<=74	84,3	98,9	88,8	89,9:1
<=79	85,0	98,7	89,4	75,2:1
<=84	85,6	98,1	89,6	53,0:1
<=89	86,0	97,9	89,7	47,5:1
<=94	86,0	97,9	89,7	47,3:1
<=200	100,0	93,9	100,0	15,3:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$8,44/jour PPA 2005
version 2014**

Tableau 4 (\$8,44/jour PPA 2005 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	100,0
20-24	100,0
25-29	100,0
30-34	100,0
35-39	100,0
40-44	100,0
45-49	100,0
50-54	100,0
55-59	100,0
60-64	98,8
65-69	93,6
70-74	89,1
75-79	89,1
80-84	88,1
85-89	86,0
90-94	86,0
95-200	86,0

Tableau 6 (\$8,44/jour PPA 2005 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	0,0	0,0	0,0	0,0
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	0,0	0,0	0,0	0,0
20-24	0,0	0,0	0,0	0,0
25-29	0,0	0,0	0,0	0,0
30-34	0,0	0,0	0,0	0,0
35-39	0,0	0,0	0,0	0,0
40-44	0,0	0,0	0,0	0,0
45-49	0,0	0,0	0,0	0,0
50-54	+0,4	0,3	0,4	0,5
55-59	+0,2	0,2	0,2	0,3
60-64	+0,7	1,1	1,3	1,8
65-69	-1,5	1,9	2,3	3,0
70-74	-6,6	4,3	4,5	4,7
75-79	+19,1	9,4	11,2	14,6
80-84	+16,6	8,5	9,9	12,8
85-89	+4,2	8,0	9,7	13,2
90-94	+15,3	50,0	50,0	50,0
95-200	-2,4	1,8	1,9	2,2

**Tableau 7 (\$8,44/jour PPA 2005 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,1	7,0	50,0	51,3
4	-0,4	15,9	21,0	28,7
8	-0,4	11,6	14,4	20,1
16	-0,2	8,5	10,7	14,3
32	-0,3	5,9	7,2	9,4
64	-0,3	4,4	5,3	7,0
128	-0,3	3,1	3,7	4,8
256	-0,2	2,3	2,8	3,6
512	-0,2	1,6	1,9	2,6
1.024	-0,2	1,2	1,4	1,8
2.048	-0,2	0,8	0,9	1,3
4.096	-0,2	0,6	0,7	0,9
8.192	-0,2	0,4	0,5	0,6
16.384	-0,2	0,3	0,3	0,4

Tableau 10 (\$8,44/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	97,6	0,0	2,4	2,4
<=9	1,0	96,6	0,0	2,4	3,4
<=14	3,2	94,4	0,0	2,4	5,6
<=19	7,8	89,8	0,0	2,4	10,2
<=24	16,0	81,6	0,0	2,4	18,4
<=29	26,0	71,6	0,0	2,4	28,4
<=34	38,8	58,8	0,0	2,4	41,2
<=39	49,2	48,4	0,0	2,4	51,6
<=44	58,6	39,0	0,0	2,4	61,0
<=49	66,8	30,8	0,0	2,4	69,2
<=54	73,1	24,5	0,0	2,4	75,5
<=59	77,4	20,2	0,1	2,3	79,7
<=64	80,3	17,3	0,1	2,3	82,6
<=69	82,7	14,9	0,2	2,2	84,8
<=74	84,0	13,6	0,3	2,1	86,1
<=79	84,5	13,1	0,5	1,9	86,4
<=84	85,0	12,7	0,7	1,7	86,7
<=89	85,2	12,4	0,8	1,6	86,8
<=94	85,2	12,4	0,8	1,6	86,8
<=200	97,6	0,0	2,4	0,0	97,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$8,44/jour PPA 2005 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	100,0	1,0	Uniquement pauvres ciblés
<=14	3,2	100,0	3,3	Uniquement pauvres ciblés
<=19	7,8	100,0	8,0	Uniquement pauvres ciblés
<=24	16,0	100,0	16,4	Uniquement pauvres ciblés
<=29	26,0	100,0	26,7	Uniquement pauvres ciblés
<=34	38,8	100,0	39,7	Uniquement pauvres ciblés
<=39	49,2	100,0	50,4	Uniquement pauvres ciblés
<=44	58,6	100,0	60,1	Uniquement pauvres ciblés
<=49	66,8	100,0	68,4	Uniquement pauvres ciblés
<=54	73,1	100,0	74,9	2.588,7:1
<=59	77,4	99,9	79,3	1.504,8:1
<=64	80,4	99,9	82,3	707,6:1
<=69	82,9	99,7	84,7	365,0:1
<=74	84,3	99,6	86,0	269,2:1
<=79	85,0	99,4	86,6	180,5:1
<=84	85,6	99,2	87,0	124,7:1
<=89	86,0	99,1	87,3	107,8:1
<=94	86,0	99,1	87,3	106,8:1
<=200	100,0	97,6	100,0	40,7:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011
version 2014**

Tableau 4 (\$1,90/jour PPA 2011 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	94,5
5-9	94,5
10-14	91,8
15-19	88,3
20-24	85,4
25-29	82,6
30-34	70,5
35-39	60,5
40-44	49,7
45-49	33,6
50-54	20,8
55-59	15,3
60-64	7,3
65-69	2,0
70-74	2,0
75-79	2,0
80-84	2,0
85-89	2,0
90-94	2,0
95-200	2,0

Tableau 6 (\$1,90/jour PPA 2011 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,8	4,7	5,7	7,5
10-14	-1,1	2,3	2,8	3,8
15-19	-0,7	2,2	2,7	3,5
20-24	0,0	1,8	2,1	2,7
25-29	+7,0	2,0	2,3	3,1
30-34	-3,2	2,5	2,6	3,0
35-39	+0,4	2,1	2,5	3,2
40-44	+2,0	2,3	2,8	3,4
45-49	-4,4	3,5	3,8	4,4
50-54	+6,4	1,8	2,2	2,9
55-59	+3,3	2,2	2,7	3,6
60-64	-6,7	5,1	5,5	5,9
65-69	-0,2	1,0	1,2	1,5
70-74	+1,8	0,2	0,2	0,3
75-79	+2,0	0,0	0,0	0,0
80-84	+2,0	0,0	0,0	0,0
85-89	+2,0	0,0	0,0	0,0
90-94	+2,0	0,0	0,0	0,0
95-200	-0,6	0,6	0,6	0,8

**Tableau 7 (\$1,90/jour PPA 2011 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,1	68,4	80,9	91,7
4	-1,1	33,9	40,4	52,8
8	-1,2	23,6	28,0	35,6
16	-0,1	16,4	19,0	27,1
32	+0,1	11,6	13,7	19,1
64	+0,5	8,4	9,7	12,3
128	+0,6	5,8	6,7	9,3
256	+0,5	4,1	5,0	6,6
512	+0,5	3,0	3,5	4,4
1.024	+0,5	2,1	2,4	3,4
2.048	+0,5	1,5	1,8	2,4
4.096	+0,5	1,0	1,2	1,7
8.192	+0,5	0,7	0,9	1,1
16.384	+0,5	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$1,90/jour PPA 2011 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	47,3	0,0	52,7	52,7
<=9	0,8	46,4	0,2	52,6	53,4
<=14	2,9	44,4	0,3	52,4	55,3
<=19	7,0	40,3	0,8	51,9	58,9
<=24	13,9	33,4	2,0	50,7	64,6
<=29	21,6	25,7	4,5	48,3	69,8
<=34	30,8	16,5	8,0	44,7	75,5
<=39	37,0	10,2	12,1	40,6	77,6
<=44	41,6	5,7	17,1	35,7	77,3
<=49	44,6	2,7	22,2	30,5	75,0
<=54	45,9	1,4	27,3	25,4	71,3
<=59	46,4	0,9	31,0	21,7	68,1
<=64	46,7	0,6	33,7	19,0	65,7
<=69	46,8	0,5	36,1	16,6	63,4
<=74	46,8	0,5	37,5	15,2	62,0
<=79	46,8	0,5	38,2	14,5	61,3
<=84	46,8	0,5	38,8	13,9	60,7
<=89	46,8	0,5	39,2	13,5	60,3
<=94	46,8	0,5	39,2	13,5	60,3
<=200	47,3	0,0	52,7	0,0	47,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$1,90/jour PPA 2011 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	84,0	1,8	5,3:1
<=14	3,2	89,9	6,0	8,9:1
<=19	7,8	89,7	14,8	8,7:1
<=24	16,0	87,2	29,5	6,8:1
<=29	26,0	82,8	45,6	4,8:1
<=34	38,8	79,4	65,1	3,9:1
<=39	49,2	75,3	78,3	3,1:1
<=44	58,6	70,9	88,0	2,4:1
<=49	66,8	66,7	94,2	2,0:1
<=54	73,1	62,7	97,0	1,7:1
<=59	77,4	59,9	98,1	1,5:1
<=64	80,4	58,0	98,8	1,4:1
<=69	82,9	56,4	98,9	1,3:1
<=74	84,3	55,5	99,0	1,2:1
<=79	85,0	55,1	99,0	1,2:1
<=84	85,6	54,6	99,0	1,2:1
<=89	86,0	54,4	99,0	1,2:1
<=94	86,0	54,4	99,0	1,2:1
<=200	100,0	47,3	100,0	0,9:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,10/jour PPA 2011
version 2014**

Tableau 4 (\$3,10/jour PPA 2011 (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	98,8
20-24	98,3
25-29	97,1
30-34	95,1
35-39	92,5
40-44	86,3
45-49	80,5
50-54	72,2
55-59	61,3
60-64	45,8
65-69	22,6
70-74	16,3
75-79	15,4
80-84	15,4
85-89	15,4
90-94	15,4
95-200	15,4

Tableau 6 (\$3,10/jour PPA 2011 (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+4,7	2,6	3,0	4,1
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	-1,2	0,6	0,6	0,6
20-24	+0,2	0,6	0,7	0,9
25-29	+0,8	0,9	1,0	1,3
30-34	-0,6	0,8	0,9	1,2
35-39	-0,2	1,1	1,3	1,7
40-44	+1,7	1,9	2,2	2,9
45-49	-2,3	2,1	2,3	2,7
50-54	+14,0	3,3	4,0	5,7
55-59	+4,7	3,5	4,1	5,3
60-64	-1,7	4,4	5,2	6,6
65-69	-5,9	5,0	5,5	6,6
70-74	+13,8	1,3	1,5	2,1
75-79	-7,5	9,2	10,7	14,4
80-84	+15,4	0,0	0,0	0,0
85-89	+15,4	0,0	0,0	0,0
90-94	+15,4	0,0	0,0	0,0
95-200	+1,2	1,4	1,7	2,3

**Tableau 7 (\$3,10/jour PPA 2011 (version 2014)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1,8	63,2	82,6	89,8
4	-0,1	31,2	41,6	54,2
8	+0,3	23,0	28,5	37,9
16	+1,0	16,2	20,6	27,4
32	+1,4	11,6	14,0	17,7
64	+1,5	8,1	9,2	12,4
128	+1,5	5,5	6,8	9,2
256	+1,5	3,9	4,7	6,6
512	+1,5	2,7	3,5	4,4
1.024	+1,5	2,0	2,4	3,2
2.048	+1,5	1,5	1,8	2,3
4.096	+1,5	1,0	1,2	1,7
8.192	+1,5	0,7	0,9	1,2
16.384	+1,5	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$3,10/jour PPA 2011 (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	73,4	0,0	26,6	26,6
<=9	0,9	72,4	0,0	26,6	27,5
<=14	3,1	70,2	0,0	26,6	29,7
<=19	7,7	65,6	0,1	26,6	34,3
<=24	15,7	57,7	0,3	26,4	42,1
<=29	25,4	47,9	0,6	26,0	51,5
<=34	37,6	35,8	1,2	25,4	63,0
<=39	47,2	26,2	2,0	24,7	71,9
<=44	55,5	17,9	3,1	23,5	79,0
<=49	62,1	11,3	4,7	21,9	84,0
<=54	66,3	7,1	6,8	19,8	86,1
<=59	68,7	4,7	8,7	17,9	86,6
<=64	70,0	3,3	10,4	16,2	86,3
<=69	70,9	2,5	12,0	14,6	85,5
<=74	71,0	2,4	13,3	13,3	84,3
<=79	71,1	2,3	13,9	12,7	83,8
<=84	71,1	2,3	14,6	12,1	83,1
<=89	71,1	2,3	14,9	11,7	82,8
<=94	71,1	2,3	14,9	11,7	82,8
<=200	73,4	0,0	26,6	0,0	73,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$3,10/jour PPA 2011 (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	95,1	1,3	19,5:1
<=14	3,2	98,5	4,3	65,0:1
<=19	7,8	99,3	10,5	139,0:1
<=24	16,0	98,4	21,4	61,7:1
<=29	26,0	97,7	34,7	42,0:1
<=34	38,8	96,9	51,2	30,8:1
<=39	49,2	96,0	64,3	23,9:1
<=44	58,6	94,6	75,6	17,6:1
<=49	66,8	92,9	84,6	13,1:1
<=54	73,1	90,6	90,4	9,7:1
<=59	77,4	88,7	93,6	7,9:1
<=64	80,4	87,1	95,5	6,7:1
<=69	82,9	85,5	96,6	5,9:1
<=74	84,3	84,2	96,7	5,3:1
<=79	85,0	83,6	96,8	5,1:1
<=84	85,6	83,0	96,8	4,9:1
<=89	86,0	82,6	96,8	4,8:1
<=94	86,0	82,6	96,8	4,8:1
<=200	100,0	73,4	100,0	2,8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national
version 2014**

Tableau 4 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (version 2014)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	66,3
5-9	66,3
10-14	56,8
15-19	44,9
20-24	35,7
25-29	30,7
30-34	17,5
35-39	9,3
40-44	7,2
45-49	3,0
50-54	1,2
55-59	0,6
60-64	0,2
65-69	0,2
70-74	0,2
75-79	0,2
80-84	0,2
85-89	0,2
90-94	0,2
95-200	0,2

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,6	6,7	8,2	11,0
10-14	-6,4	5,6	6,3	8,2
15-19	+6,1	3,2	3,9	4,9
20-24	+4,3	2,3	2,8	3,8
25-29	+5,1	2,0	2,4	3,0
30-34	+0,6	1,5	1,8	2,2
35-39	+0,6	1,2	1,4	1,8
40-44	-1,0	1,2	1,4	1,8
45-49	-0,4	0,9	1,0	1,3
50-54	+0,4	0,4	0,5	0,7
55-59	+0,6	0,1	0,1	0,1
60-64	+0,2	0,0	0,0	0,0
65-69	+0,2	0,0	0,0	0,0
70-74	+0,2	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,2	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,2	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,2	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,2	0,0	0,0	0,0
95-200	0,0	0,1	0,2	0,2

Tableau 7 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (version 2014)) : Ecart moyen entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,8	52,5	63,7	74,8
4	+1,0	26,4	31,8	42,2
8	+0,7	18,6	22,7	30,5
16	+0,6	12,5	15,2	19,9
32	+0,8	8,9	10,8	15,0
64	+1,0	6,6	7,8	10,1
128	+1,1	4,6	5,4	7,1
256	+1,1	3,2	3,7	5,1
512	+1,1	2,1	2,5	3,6
1.024	+1,1	1,6	1,9	2,5
2.048	+1,1	1,1	1,3	1,7
4.096	+1,1	0,8	1,0	1,3
8.192	+1,1	0,6	0,7	0,9
16.384	+1,1	0,4	0,5	0,6

Tableau 10 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion: <Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	Défaut de couverture: <Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	Fuite: >=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	Exclusion: >=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	13,6	0,0	86,3	86,3
<=9	0,6	13,1	0,4	85,9	86,5
<=14	1,8	11,8	1,3	85,0	86,8
<=19	3,7	9,9	4,1	82,3	86,0
<=24	6,8	6,9	9,2	77,1	83,9
<=29	9,2	4,4	16,8	69,6	78,8
<=34	11,5	2,2	27,3	59,1	70,5
<=39	12,5	1,2	36,7	49,7	62,1
<=44	13,2	0,4	45,4	41,0	54,2
<=49	13,5	0,1	53,2	33,1	46,6
<=54	13,6	0,1	59,5	26,8	40,4
<=59	13,6	0,0	63,8	22,5	36,1
<=64	13,6	0,0	66,8	19,5	33,1
<=69	13,6	0,0	69,3	17,1	30,7
<=74	13,6	0,0	70,7	15,7	29,3
<=79	13,6	0,0	71,4	15,0	28,6
<=84	13,6	0,0	72,0	14,3	27,9
<=89	13,6	0,0	72,4	14,0	27,6
<=94	13,6	0,0	72,4	14,0	27,6
<=200	13,6	0,0	86,3	0,0	13,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national (version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	57,4	4,2	1,3:1
<=14	3,2	57,8	13,5	1,4:1
<=19	7,8	47,8	27,3	0,9:1
<=24	16,0	42,4	49,6	0,7:1
<=29	26,0	35,5	67,7	0,5:1
<=34	38,8	29,6	84,1	0,4:1
<=39	49,2	25,4	91,5	0,3:1
<=44	58,6	22,6	97,1	0,3:1
<=49	66,8	20,3	99,2	0,3:1
<=54	73,1	18,6	99,6	0,2:1
<=59	77,4	17,6	99,7	0,2:1
<=64	80,4	16,9	99,7	0,2:1
<=69	82,9	16,4	99,7	0,2:1
<=74	84,3	16,1	99,7	0,2:1
<=79	85,0	16,0	99,7	0,2:1
<=84	85,6	15,9	99,7	0,2:1
<=89	86,0	15,8	99,7	0,2:1
<=94	86,0	15,8	99,7	0,2:1
<=200	100,0	13,6	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile)
version 2014**

Tableau 4 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile, version 2014)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	65,7
5-9	65,7
10-14	56,4
15-19	44,9
20-24	35,7
25-29	30,7
30-34	17,5
35-39	9,3
40-44	7,2
45-49	3,0
50-54	1,2
55-59	0,6
60-64	0,2
65-69	0,2
70-74	0,2
75-79	0,2
80-84	0,2
85-89	0,2
90-94	0,2
95-200	0,2

Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile, version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,1	6,7	8,2	11,0
10-14	-6,4	5,7	6,2	8,2
15-19	+6,1	3,2	3,9	4,9
20-24	+4,4	2,3	2,8	3,8
25-29	+5,2	2,0	2,4	3,0
30-34	+0,9	1,5	1,8	2,2
35-39	+0,6	1,2	1,4	1,8
40-44	-1,0	1,2	1,4	1,8
45-49	-0,4	0,9	1,0	1,3
50-54	+0,4	0,4	0,5	0,7
55-59	+0,6	0,1	0,1	0,1
60-64	+0,2	0,0	0,0	0,0
65-69	+0,2	0,0	0,0	0,0
70-74	+0,2	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,2	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,2	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,2	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,2	0,0	0,0	0,0
95-200	0,0	0,1	0,2	0,2

Tableau 7 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile, version 2014)) : Ecart moyen entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,8	52,5	63,7	74,6
4	+1,0	26,4	31,8	42,2
8	+0,7	18,6	22,5	30,5
16	+0,7	12,5	15,2	19,9
32	+0,8	8,9	10,8	15,0
64	+1,1	6,6	7,8	10,0
128	+1,1	4,6	5,4	7,1
256	+1,1	3,2	3,7	5,1
512	+1,1	2,2	2,5	3,6
1.024	+1,1	1,6	1,9	2,5
2.048	+1,1	1,1	1,3	1,7
4.096	+1,1	0,8	1,0	1,3
8.192	+1,1	0,6	0,7	0,9
16.384	+1,1	0,4	0,5	0,6

Tableau 10 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès Inclusion + Exclusion
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	
<=4	0,0	13,6	0,0	86,4	86,4
<=9	0,6	13,0	0,4	86,0	86,6
<=14	1,8	11,8	1,4	85,1	86,9
<=19	3,7	9,9	4,1	82,3	86,0
<=24	6,7	6,8	9,2	77,2	83,9
<=29	9,2	4,4	16,8	69,6	78,8
<=34	11,4	2,2	27,4	59,1	70,5
<=39	12,4	1,2	36,8	49,7	62,1
<=44	13,2	0,4	45,5	41,0	54,1
<=49	13,5	0,1	53,3	33,1	46,6
<=54	13,5	0,1	59,6	26,8	40,3
<=59	13,5	0,0	63,9	22,5	36,1
<=64	13,5	0,0	66,9	19,5	33,1
<=69	13,5	0,0	69,4	17,1	30,6
<=74	13,5	0,0	70,8	15,7	29,2
<=79	13,5	0,0	71,4	15,0	28,5
<=84	13,5	0,0	72,1	14,3	27,9
<=89	13,5	0,0	72,4	14,0	27,5
<=94	13,5	0,0	72,5	14,0	27,5
<=200	13,6	0,0	86,4	0,0	13,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	57,4	4,2	1,3:1
<=14	3,2	57,2	13,4	1,3:1
<=19	7,8	47,6	27,3	0,9:1
<=24	16,0	42,2	49,6	0,7:1
<=29	26,0	35,4	67,8	0,5:1
<=34	38,8	29,4	84,1	0,4:1
<=39	49,2	25,3	91,5	0,3:1
<=44	58,6	22,5	97,1	0,3:1
<=49	66,8	20,2	99,2	0,3:1
<=54	73,1	18,5	99,6	0,2:1
<=59	77,4	17,5	99,7	0,2:1
<=64	80,4	16,8	99,7	0,2:1
<=69	82,9	16,3	99,7	0,2:1
<=74	84,3	16,1	99,7	0,2:1
<=79	85,0	15,9	99,7	0,2:1
<=84	85,6	15,8	99,7	0,2:1
<=89	86,0	15,7	99,7	0,2:1
<=94	86,0	15,7	99,7	0,2:1
<=200	100,0	13,6	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile)
version 2014**

Tableau 4 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile, version 2014)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	84,4
5-9	84,4
10-14	80,2
15-19	72,2
20-24	64,6
25-29	61,1
30-34	44,5
35-39	33,1
40-44	21,7
45-49	12,5
50-54	6,3
55-59	5,5
60-64	1,6
65-69	0,4
70-74	0,4
75-79	0,4
80-84	0,4
85-89	0,4
90-94	0,4
95-200	0,4

Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile, version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+16,9	6,4	7,4	11,0
10-14	-6,9	4,9	5,1	5,5
15-19	+5,3	3,7	4,5	5,8
20-24	-4,6	3,5	3,7	4,1
25-29	+6,4	2,2	2,7	3,5
30-34	+1,7	2,0	2,5	3,1
35-39	+4,1	1,9	2,3	2,9
40-44	0,0	1,9	2,2	2,7
45-49	+0,1	1,7	2,0	2,6
50-54	+1,9	1,0	1,2	1,5
55-59	+4,5	0,5	0,6	0,7
60-64	-9,8	6,6	6,9	7,6
65-69	+0,1	0,3	0,3	0,4
70-74	+0,4	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,4	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,4	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,4	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,4	0,0	0,0	0,0
95-200	0,0	0,2	0,2	0,3

Tableau 7 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile, version 2014)) : Ecart moyen entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,2	64,0	71,5	86,9
4	+0,1	32,9	40,7	54,1
8	-0,2	23,0	28,4	38,0
16	+0,4	16,6	19,9	26,2
32	+0,7	11,3	13,4	17,7
64	+0,9	8,2	9,9	12,7
128	+1,0	5,7	6,8	8,7
256	+0,9	4,0	4,9	5,9
512	+0,9	2,9	3,4	4,5
1.024	+1,0	2,0	2,4	3,0
2.048	+1,0	1,4	1,8	2,2
4.096	+1,0	1,0	1,2	1,6
8.192	+1,0	0,7	0,8	1,1
16.384	+1,0	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	29,6	0,0	70,4	70,4
<=9	0,7	28,9	0,3	70,1	70,8
<=14	2,5	27,1	0,7	69,7	72,3
<=19	5,8	23,8	2,0	68,4	74,2
<=24	11,2	18,4	4,8	65,6	76,8
<=29	16,6	13,0	9,4	61,0	77,6
<=34	22,4	7,2	16,4	54,0	76,4
<=39	25,5	4,1	23,7	46,7	72,2
<=44	27,6	1,9	31,0	39,4	67,1
<=49	28,8	0,8	38,0	32,4	61,1
<=54	29,2	0,4	44,0	26,5	55,6
<=59	29,3	0,3	48,1	22,3	51,5
<=64	29,5	0,1	51,0	19,4	48,9
<=69	29,5	0,1	53,4	17,0	46,5
<=74	29,5	0,1	54,8	15,6	45,1
<=79	29,5	0,1	55,5	14,9	44,4
<=84	29,5	0,1	56,2	14,3	43,7
<=89	29,5	0,1	56,5	13,9	43,4
<=94	29,5	0,1	56,5	13,9	43,4
<=200	29,6	0,0	70,4	0,0	29,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	67,0	2,2	2,0:1
<=14	3,2	79,0	8,5	3,8:1
<=19	7,8	74,5	19,6	2,9:1
<=24	16,0	69,9	37,8	2,3:1
<=29	26,0	63,9	56,2	1,8:1
<=34	38,8	57,7	75,6	1,4:1
<=39	49,2	51,8	86,2	1,1:1
<=44	58,6	47,1	93,4	0,9:1
<=49	66,8	43,0	97,2	0,8:1
<=54	73,1	39,9	98,6	0,7:1
<=59	77,4	37,8	98,9	0,6:1
<=64	80,4	36,6	99,6	0,6:1
<=69	82,9	35,5	99,6	0,6:1
<=74	84,3	35,0	99,6	0,5:1
<=79	85,0	34,7	99,6	0,5:1
<=84	85,6	34,4	99,6	0,5:1
<=89	86,0	34,3	99,6	0,5:1
<=94	86,0	34,3	99,6	0,5:1
<=200	100,0	29,6	100,0	0,4:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile)
version 2014**

Tableau 4 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile, version 2014)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	90,1
5-9	90,1
10-14	85,7
15-19	82,9
20-24	77,0
25-29	71,0
30-34	58,2
35-39	46,9
40-44	36,7
45-49	22,6
50-54	13,6
55-59	10,7
60-64	4,5
65-69	0,9
70-74	0,9
75-79	0,9
80-84	0,9
85-89	0,9
90-94	0,9
95-200	0,9

Tableau 6 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile, version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+13,4	5,9	7,3	9,4
10-14	-5,9	4,1	4,3	4,7
15-19	+10,1	3,6	4,3	6,0
20-24	-1,0	2,0	2,4	3,0
25-29	+4,3	2,1	2,6	3,2
30-34	-2,2	2,1	2,5	3,2
35-39	+0,4	2,2	2,6	3,4
40-44	+1,6	2,1	2,6	3,5
45-49	-3,6	3,0	3,2	3,8
50-54	+4,8	1,4	1,7	2,4
55-59	+6,4	1,3	1,6	2,0
60-64	-8,7	6,1	6,4	7,0
65-69	-0,5	0,8	1,0	1,3
70-74	+0,9	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,9	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,9	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,9	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,9	0,0	0,0	0,0
95-200	-1,0	0,7	0,8	0,9

Tableau 7 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile, version 2014)) : Ecart moyen entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,1	67,1	77,2	87,6
4	-0,3	34,3	41,9	57,1
8	-0,4	24,0	29,5	38,7
16	0,0	17,4	21,1	29,3
32	+0,3	12,6	15,6	20,7
64	+0,6	8,5	10,1	13,3
128	+0,7	6,2	7,2	9,2
256	+0,6	4,3	5,2	7,2
512	+0,6	3,1	3,8	4,8
1.024	+0,6	2,2	2,6	3,6
2.048	+0,6	1,5	1,8	2,4
4.096	+0,5	1,0	1,3	1,7
8.192	+0,5	0,8	0,9	1,2
16.384	+0,5	0,5	0,6	0,9

Tableau 10 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	38,6	0,0	61,3	61,3
<=9	0,8	37,9	0,2	61,1	61,9
<=14	2,8	35,9	0,4	60,9	63,7
<=19	6,4	32,2	1,4	60,0	66,4
<=24	12,7	26,0	3,3	58,0	70,7
<=29	19,3	19,4	6,8	54,6	73,8
<=34	26,8	11,9	12,0	49,4	76,1
<=39	31,6	7,0	17,5	43,8	75,4
<=44	35,0	3,7	23,6	37,7	72,7
<=49	37,0	1,7	29,8	31,5	68,5
<=54	37,8	0,9	35,3	26,0	63,8
<=59	38,0	0,6	39,4	22,0	60,0
<=64	38,3	0,4	42,1	19,2	57,5
<=69	38,3	0,3	44,5	16,8	55,1
<=74	38,3	0,3	45,9	15,4	53,7
<=79	38,3	0,3	46,6	14,7	53,1
<=84	38,3	0,3	47,3	14,1	52,4
<=89	38,3	0,3	47,6	13,7	52,1
<=94	38,3	0,3	47,6	13,7	52,0
<=200	38,7	0,0	61,3	0,0	38,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile, version 2014)) :
Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	79,5	2,0	3,9:1
<=14	3,2	87,0	7,2	6,7:1
<=19	7,8	82,3	16,6	4,7:1
<=24	16,0	79,3	32,8	3,8:1
<=29	26,0	74,0	49,8	2,8:1
<=34	38,8	69,1	69,3	2,2:1
<=39	49,2	64,3	81,8	1,8:1
<=44	58,6	59,6	90,5	1,5:1
<=49	66,8	55,4	95,7	1,2:1
<=54	73,1	51,7	97,8	1,1:1
<=59	77,4	49,1	98,4	1,0:1
<=64	80,4	47,6	99,1	0,9:1
<=69	82,9	46,3	99,2	0,9:1
<=74	84,3	45,5	99,2	0,8:1
<=79	85,0	45,1	99,2	0,8:1
<=84	85,6	44,8	99,2	0,8:1
<=89	86,0	44,6	99,2	0,8:1
<=94	86,0	44,6	99,2	0,8:1
<=200	100,0	38,7	100,0	0,6:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile)
version 2014**

Tableau 4 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile, version 2014)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	94,5
5-9	94,5
10-14	91,8
15-19	89,2
20-24	86,3
25-29	83,8
30-34	71,1
35-39	61,9
40-44	50,5
45-49	35,5
50-54	21,3
55-59	15,5
60-64	7,3
65-69	2,0
70-74	2,0
75-79	2,0
80-84	2,0
85-89	2,0
90-94	2,0
95-200	2,0

Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile, version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,8	4,7	5,7	7,5
10-14	-1,1	2,3	2,8	3,8
15-19	+0,3	2,2	2,7	3,5
20-24	+0,8	1,7	2,1	2,7
25-29	+7,8	2,0	2,3	3,0
30-34	-2,6	2,2	2,3	2,7
35-39	+0,7	2,1	2,5	3,2
40-44	0,0	2,3	2,8	3,7
45-49	-2,9	2,7	3,2	4,3
50-54	+6,6	1,8	2,2	2,9
55-59	+2,7	2,3	2,8	3,5
60-64	-7,0	5,3	5,7	6,1
65-69	-0,3	1,0	1,2	1,5
70-74	+1,8	0,2	0,2	0,3
75-79	+2,0	0,0	0,0	0,0
80-84	+2,0	0,0	0,0	0,0
85-89	+2,0	0,0	0,0	0,0
90-94	+2,0	0,0	0,0	0,0
95-200	-0,7	0,6	0,7	0,8

Tableau 7 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile, version 2014)) : Ecart moyen entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,1	67,8	81,3	92,2
4	-0,9	34,2	41,0	53,8
8	-1,0	23,6	28,3	35,4
16	+0,1	16,2	18,9	26,5
32	+0,2	11,7	13,6	18,5
64	+0,7	8,1	9,6	12,7
128	+0,8	5,8	6,7	9,7
256	+0,6	4,1	5,1	6,5
512	+0,7	3,0	3,6	4,3
1.024	+0,7	2,1	2,5	3,2
2.048	+0,6	1,5	1,8	2,4
4.096	+0,6	1,0	1,2	1,7
8.192	+0,6	0,7	0,8	1,2
16.384	+0,6	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès Inclusion + Exclusion
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	
<=4	0,0	47,8	0,0	52,2	52,2
<=9	0,8	47,0	0,2	52,0	52,8
<=14	2,9	45,0	0,3	51,8	54,7
<=19	7,0	40,9	0,8	51,4	58,3
<=24	13,9	33,9	2,0	50,1	64,1
<=29	21,6	26,2	4,4	47,8	69,4
<=34	30,9	17,0	7,9	44,3	75,2
<=39	37,2	10,6	12,0	40,2	77,4
<=44	42,0	5,8	16,7	35,5	77,5
<=49	45,0	2,8	21,8	30,4	75,4
<=54	46,3	1,5	26,8	25,4	71,7
<=59	46,9	0,9	30,5	21,6	68,5
<=64	47,2	0,6	33,2	18,9	66,2
<=69	47,3	0,5	35,6	16,6	63,9
<=74	47,3	0,5	37,0	15,2	62,5
<=79	47,3	0,5	37,7	14,5	61,8
<=84	47,3	0,5	38,3	13,8	61,2
<=89	47,3	0,5	38,7	13,5	60,8
<=94	47,3	0,5	38,7	13,5	60,8
<=200	47,8	0,0	52,2	0,0	47,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	84,0	1,7	5,3:1
<=14	3,2	89,9	6,0	8,9:1
<=19	7,8	89,7	14,6	8,7:1
<=24	16,0	87,3	29,1	6,9:1
<=29	26,0	83,1	45,2	4,9:1
<=34	38,8	79,7	64,6	3,9:1
<=39	49,2	75,7	77,8	3,1:1
<=44	58,6	71,6	87,8	2,5:1
<=49	66,8	67,4	94,1	2,1:1
<=54	73,1	63,4	96,8	1,7:1
<=59	77,4	60,6	98,0	1,5:1
<=64	80,4	58,7	98,7	1,4:1
<=69	82,9	57,1	98,9	1,3:1
<=74	84,3	56,1	98,9	1,3:1
<=79	85,0	55,7	98,9	1,3:1
<=84	85,6	55,2	98,9	1,2:1
<=89	86,0	55,0	98,9	1,2:1
<=94	86,0	55,0	98,9	1,2:1
<=200	100,0	47,8	100,0	0,9:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile)
version 2014**

Tableau 4 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile, version 2014)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	99,5
5-9	99,5
10-14	99,4
15-19	97,4
20-24	97,3
25-29	94,8
30-34	91,3
35-39	88,6
40-44	81,5
45-49	71,7
50-54	61,5
55-59	47,8
60-64	34,5
65-69	16,3
70-74	12,6
75-79	12,6
80-84	12,6
85-89	12,6
90-94	12,6
95-200	12,6

Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile, version 2014)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+8,5	3,8	4,5	6,1
10-14	-0,6	0,3	0,3	0,3
15-19	-2,2	1,2	1,2	1,3
20-24	+0,1	0,7	0,8	1,1
25-29	+0,8	1,1	1,3	1,7
30-34	-1,2	1,1	1,2	1,5
35-39	+1,7	1,6	1,8	2,4
40-44	+0,4	2,0	2,3	3,0
45-49	-1,8	2,3	2,7	3,5
50-54	+17,2	3,2	3,8	5,3
55-59	-3,7	3,7	4,1	5,4
60-64	-8,9	6,5	7,1	7,8
65-69	-0,4	3,0	3,6	4,7
70-74	+10,4	1,3	1,5	2,0
75-79	-9,9	9,6	10,8	14,6
80-84	+12,6	0,0	0,0	0,0
85-89	+12,6	0,0	0,0	0,0
90-94	+12,6	0,0	0,0	0,0
95-200	+0,1	1,4	1,8	2,3

Tableau 7 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile, version 2014)) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-3,4	62,0	84,5	89,3
4	-0,9	31,9	41,1	54,5
8	-0,6	23,1	27,8	37,3
16	+0,1	17,3	21,8	28,3
32	+0,6	12,2	14,3	19,5
64	+0,8	7,9	9,7	12,7
128	+0,8	5,8	6,8	9,3
256	+0,9	4,2	4,9	6,4
512	+0,9	2,9	3,5	4,3
1.024	+0,9	2,1	2,5	3,2
2.048	+0,9	1,5	1,8	2,5
4.096	+0,9	1,1	1,3	1,8
8.192	+0,9	0,8	0,9	1,2
16.384	+0,9	0,6	0,7	0,8

Tableau 10 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	69,1	0,0	30,9	30,9
<=9	0,9	68,2	0,1	30,8	31,7
<=14	3,1	66,0	0,1	30,8	33,9
<=19	7,7	61,4	0,1	30,8	38,4
<=24	15,6	53,5	0,4	30,5	46,1
<=29	25,1	44,0	0,9	29,9	55,0
<=34	36,8	32,3	2,0	28,9	65,7
<=39	45,9	23,2	3,3	27,6	73,5
<=44	53,8	15,3	4,8	26,1	79,9
<=49	59,8	9,3	7,0	23,9	83,6
<=54	63,3	5,9	9,9	21,0	84,3
<=59	65,3	3,8	12,1	18,8	84,1
<=64	66,5	2,6	14,0	16,9	83,4
<=69	67,1	2,1	15,8	15,0	82,1
<=74	67,1	2,0	17,2	13,7	80,8
<=79	67,2	1,9	17,8	13,1	80,3
<=84	67,2	1,9	18,4	12,4	79,6
<=89	67,2	1,9	18,8	12,1	79,3
<=94	67,2	1,9	18,8	12,1	79,3
<=200	69,1	0,0	30,9	0,0	69,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile, version 2014)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	91,8	1,3	11,2:1
<=14	3,2	97,5	4,5	38,4:1
<=19	7,8	98,5	11,1	67,6:1
<=24	16,0	97,5	22,5	38,7:1
<=29	26,0	96,4	36,3	26,4:1
<=34	38,8	94,9	53,2	18,6:1
<=39	49,2	93,3	66,4	13,9:1
<=44	58,6	91,8	77,9	11,1:1
<=49	66,8	89,5	86,5	8,5:1
<=54	73,1	86,5	91,5	6,4:1
<=59	77,4	84,4	94,5	5,4:1
<=64	80,4	82,7	96,2	4,8:1
<=69	82,9	80,9	97,0	4,2:1
<=74	84,3	79,6	97,1	3,9:1
<=79	85,0	79,1	97,2	3,8:1
<=84	85,6	78,5	97,2	3,6:1
<=89	86,0	78,2	97,2	3,6:1
<=94	86,0	78,1	97,2	3,6:1
<=200	100,0	69,1	100,0	2,2:1

**Les tableaux relatifs
à 100% du seuil national de pauvreté
version 2003**

Tableau 4 (100% du seuil national (version 2003)) :
***Scores* et les probabilités de pauvreté estimées**
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	86,6
5-9	86,6
10-14	82,9
15-19	75,2
20-24	67,7
25-29	63,7
30-34	48,1
35-39	34,8
40-44	24,5
45-49	14,1
50-54	9,3
55-59	6,7
60-64	1,5
65-69	0,3
70-74	0,3
75-79	0,3
80-84	0,3
85-89	0,3
90-94	0,3
95-200	0,3

Tableau 6 (100% du seuil national (version 2003)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+14,9	6,2	7,3	9,5
10-14	-6,1	4,4	4,6	5,0
15-19	+7,8	3,6	4,6	5,8
20-24	-4,9	3,5	3,7	4,2
25-29	+3,8	2,2	2,5	3,2
30-34	+2,8	2,1	2,4	3,2
35-39	+1,3	2,0	2,5	3,2
40-44	-1,9	2,0	2,4	3,1
45-49	-1,0	1,8	2,1	2,7
50-54	+4,4	1,1	1,4	1,8
55-59	+5,7	0,5	0,6	0,7
60-64	-4,3	3,3	3,6	4,0
65-69	+0,1	0,3	0,3	0,4
70-74	+0,3	0,0	0,0	0,0
75-79	+0,3	0,0	0,0	0,0
80-84	+0,3	0,0	0,0	0,0
85-89	+0,3	0,0	0,0	0,0
90-94	+0,3	0,0	0,0	0,0
95-200	-0,1	0,2	0,2	0,3

Tableau 7 (100% du seuil national (version 2003)) : Écarts moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0,0	64,4	71,6	86,8
4	-0,3	33,9	41,0	53,9
8	-0,6	24,0	28,6	38,5
16	+0,1	16,1	19,0	26,5
32	+0,4	11,4	13,6	18,5
64	+0,7	8,3	9,8	12,0
128	+0,8	5,5	6,8	8,9
256	+0,8	4,0	4,7	6,1
512	+0,9	2,8	3,5	4,6
1.024	+0,9	2,0	2,4	3,2
2.048	+0,9	1,4	1,7	2,3
4.096	+0,9	1,0	1,2	1,5
8.192	+0,9	0,7	0,8	1,1
16.384	+0,9	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (100% du seuil national (version 2003)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	31,4	0,0	68,6	68,6
<=9	0,7	30,7	0,3	68,3	69,0
<=14	2,6	28,8	0,6	68,0	70,6
<=19	5,9	25,5	1,9	66,7	72,6
<=24	11,5	19,9	4,4	64,1	75,7
<=29	17,4	14,0	8,6	59,9	77,3
<=34	23,4	8,0	15,4	53,2	76,6
<=39	26,9	4,5	22,3	46,3	73,2
<=44	29,4	2,0	29,2	39,3	68,7
<=49	30,7	0,8	36,1	32,5	63,1
<=54	31,1	0,3	42,0	26,5	57,6
<=59	31,2	0,2	46,2	22,3	53,5
<=64	31,3	0,1	49,1	19,4	50,7
<=69	31,3	0,1	51,6	17,0	48,3
<=74	31,3	0,1	53,0	15,6	46,9
<=79	31,3	0,1	53,7	14,9	46,2
<=84	31,3	0,1	54,3	14,3	45,6
<=89	31,3	0,1	54,7	13,9	45,2
<=94	31,3	0,1	54,7	13,9	45,2
<=200	31,4	0,0	68,6	0,0	31,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (100% du seuil national (version 2003)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	0,0	0,0	0,0:1
<=9	1,0	71,6	2,2	2,5:1
<=14	3,2	81,9	8,3	4,5:1
<=19	7,8	75,7	18,7	3,1:1
<=24	16,0	72,3	36,7	2,6:1
<=29	26,0	66,8	55,4	2,0:1
<=34	38,8	60,4	74,5	1,5:1
<=39	49,2	54,7	85,6	1,2:1
<=44	58,6	50,1	93,6	1,0:1
<=49	66,8	45,9	97,6	0,8:1
<=54	73,1	42,5	99,0	0,7:1
<=59	77,4	40,3	99,2	0,7:1
<=64	80,4	38,9	99,6	0,6:1
<=69	82,9	37,8	99,6	0,6:1
<=74	84,3	37,1	99,6	0,6:1
<=79	85,0	36,8	99,6	0,6:1
<=84	85,6	36,6	99,6	0,6:1
<=89	86,0	36,4	99,6	0,6:1
<=94	86,0	36,4	99,6	0,6:1
<=200	100,0	31,4	100,0	0,5:1

**Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté
version 2003**

Tableau 4 (150% du seuil national (version 2003)) :
Scores et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	96,4
5-9	96,4
10-14	94,8
15-19	93,0
20-24	92,5
25-29	88,9
30-34	83,1
35-39	74,3
40-44	64,3
45-49	48,6
50-54	33,3
55-59	25,8
60-64	12,4
65-69	4,7
70-74	3,3
75-79	3,3
80-84	3,3
85-89	3,3
90-94	3,3
95-200	3,3

Tableau 6 (150% du seuil national (version 2003)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,2	4,3	5,0	6,6
10-14	-3,4	2,2	2,3	2,4
15-19	-0,1	1,7	2,0	2,8
20-24	+1,6	1,4	1,7	2,2
25-29	+0,4	1,4	1,6	2,1
30-34	-0,6	1,4	1,7	2,2
35-39	+1,7	1,9	2,3	3,0
40-44	+1,6	2,3	2,9	3,6
45-49	-5,7	4,2	4,5	5,0
50-54	+7,4	2,5	2,9	3,6
55-59	+6,3	2,7	3,2	4,1
60-64	-7,2	5,4	5,7	6,6
65-69	+0,1	1,7	2,1	2,7
70-74	+1,8	1,1	1,3	1,5
75-79	+3,2	0,3	0,3	0,4
80-84	+3,3	0,0	0,0	0,0
85-89	+3,3	0,0	0,0	0,0
90-94	+3,3	0,0	0,0	0,0
95-200	+0,2	0,5	0,6	0,9

Tableau 7 (150% du seuil national (version 2003)) : Écarts moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps et la précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1,3	65,1	74,9	94,6
4	-0,8	30,7	38,6	52,6
8	-0,9	21,8	25,0	35,6
16	-0,2	14,7	18,4	25,7
32	+0,1	11,2	12,8	16,9
64	+0,6	7,5	9,0	12,0
128	+0,8	5,5	6,5	8,3
256	+0,7	3,9	4,8	6,1
512	+0,7	2,7	3,2	4,3
1.024	+0,7	2,0	2,4	3,0
2.048	+0,7	1,4	1,6	2,3
4.096	+0,7	1,0	1,2	1,5
8.192	+0,7	0,7	0,8	1,2
16.384	+0,6	0,5	0,6	0,7

Tableau 10 (150% du seuil national (version 2003)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	56,4	0,0	43,6	43,6
<=9	0,9	55,5	0,1	43,5	44,4
<=14	3,0	53,4	0,2	43,4	46,4
<=19	7,3	49,1	0,5	43,1	50,4
<=24	14,7	41,7	1,3	42,4	57,1
<=29	23,5	32,9	2,5	41,1	64,6
<=34	34,0	22,4	4,8	38,8	72,8
<=39	41,5	14,8	7,6	36,0	77,5
<=44	47,6	8,8	11,1	32,6	80,1
<=49	51,9	4,5	14,9	28,7	80,6
<=54	54,1	2,3	19,1	24,6	78,6
<=59	55,0	1,4	22,4	21,2	76,2
<=64	55,5	0,9	24,9	18,7	74,2
<=69	55,7	0,7	27,2	16,4	72,0
<=74	55,7	0,7	28,6	15,0	70,7
<=79	55,7	0,7	29,3	14,3	70,0
<=84	55,7	0,7	29,9	13,7	69,4
<=89	55,7	0,7	30,3	13,4	69,1
<=94	55,7	0,7	30,3	13,3	69,0
<=200	56,4	0,0	43,6	0,0	56,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (150% du seuil national (version 2003)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	87,4	1,5	6,9:1
<=14	3,2	94,3	5,3	16,6:1
<=19	7,8	93,6	12,9	14,5:1
<=24	16,0	92,1	26,1	11,7:1
<=29	26,0	90,4	41,7	9,4:1
<=34	38,8	87,7	60,3	7,1:1
<=39	49,2	84,5	73,7	5,4:1
<=44	58,6	81,1	84,4	4,3:1
<=49	66,8	77,7	92,1	3,5:1
<=54	73,1	73,9	95,9	2,8:1
<=59	77,4	71,0	97,5	2,5:1
<=64	80,4	69,0	98,5	2,2:1
<=69	82,9	67,1	98,7	2,0:1
<=74	84,3	66,1	98,8	1,9:1
<=79	85,0	65,5	98,8	1,9:1
<=84	85,6	65,0	98,8	1,9:1
<=89	86,0	64,8	98,8	1,8:1
<=94	86,0	64,8	98,8	1,8:1
<=200	100,0	56,4	100,0	1,3:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005
version 2003**

**Tableau 4 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2003)) : *Scores*
et les probabilités de pauvreté estimées
correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	93,9
5-9	93,9
10-14	91,3
15-19	88,5
20-24	85,2
25-29	82,8
30-34	70,9
35-39	60,9
40-44	50,7
45-49	33,1
50-54	21,1
55-59	15,2
60-64	6,7
65-69	1,5
70-74	1,5
75-79	1,5
80-84	1,5
85-89	1,5
90-94	1,5
95-200	1,5

Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2003)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	+9,3	4,7	5,7	7,5
10-14	-3,1	2,5	2,7	3,3
15-19	+0,6	2,3	2,7	3,8
20-24	-0,8	1,7	2,0	2,5
25-29	+3,6	1,7	2,1	2,6
30-34	-3,2	2,4	2,6	2,8
35-39	+0,7	2,1	2,5	3,2
40-44	+0,8	2,4	2,7	3,7
45-49	-2,6	2,7	3,2	4,0
50-54	+5,9	1,9	2,3	2,9
55-59	+3,6	2,0	2,4	3,2
60-64	-7,4	5,4	5,7	6,3
65-69	-0,7	1,0	1,2	1,5
70-74	+1,4	0,2	0,2	0,3
75-79	+1,4	0,3	0,3	0,4
80-84	+1,5	0,0	0,0	0,0
85-89	+1,5	0,0	0,0	0,0
90-94	+1,5	0,0	0,0	0,0
95-200	-0,8	0,6	0,7	0,8

**Tableau 7 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2003)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,1	68,9	80,8	91,9
4	-1,1	33,3	39,7	52,9
8	-1,3	23,3	28,6	36,2
16	-0,5	15,7	19,1	26,9
32	-0,3	11,4	13,7	18,4
64	+0,2	7,9	9,5	12,6
128	+0,3	5,8	6,9	9,3
256	+0,1	4,0	4,9	6,5
512	+0,2	2,8	3,3	4,6
1.024	+0,1	2,0	2,3	3,3
2.048	+0,1	1,5	1,7	2,2
4.096	+0,1	1,0	1,2	1,6
8.192	+0,1	0,7	0,8	1,1
16.384	+0,1	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2003)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	47,3	0,0	52,7	52,7
<=9	0,8	46,5	0,2	52,5	53,4
<=14	2,9	44,4	0,3	52,4	55,3
<=19	6,9	40,4	0,8	51,8	58,8
<=24	13,9	33,4	2,1	50,6	64,5
<=29	21,7	25,6	4,3	48,4	70,1
<=34	30,9	16,4	7,8	44,8	75,8
<=39	37,1	10,2	12,1	40,6	77,8
<=44	41,8	5,6	16,9	35,8	77,5
<=49	44,6	2,7	22,2	30,5	75,1
<=54	45,9	1,4	27,2	25,5	71,4
<=59	46,5	0,8	30,9	21,7	68,2
<=64	46,8	0,5	33,7	19,0	65,8
<=69	46,9	0,5	36,0	16,6	63,5
<=74	46,9	0,4	37,4	15,3	62,1
<=79	46,9	0,4	38,1	14,6	61,5
<=84	46,9	0,4	38,8	13,9	60,8
<=89	46,9	0,4	39,1	13,6	60,5
<=94	46,9	0,4	39,1	13,6	60,4
<=200	47,3	0,0	52,7	0,0	47,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$1,25/jour PPA 2005 (version 2003)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	84,0	1,8	5,3:1
<=14	3,2	90,5	6,1	9,5:1
<=19	7,8	89,1	14,7	8,2:1
<=24	16,0	87,0	29,4	6,7:1
<=29	26,0	83,4	45,9	5,0:1
<=34	38,8	79,8	65,4	3,9:1
<=39	49,2	75,5	78,5	3,1:1
<=44	58,6	71,2	88,2	2,5:1
<=49	66,8	66,8	94,2	2,0:1
<=54	73,1	62,8	97,0	1,7:1
<=59	77,4	60,0	98,2	1,5:1
<=64	80,4	58,2	98,9	1,4:1
<=69	82,9	56,5	99,0	1,3:1
<=74	84,3	55,6	99,1	1,3:1
<=79	85,0	55,2	99,1	1,2:1
<=84	85,6	54,7	99,1	1,2:1
<=89	86,0	54,5	99,1	1,2:1
<=94	86,0	54,5	99,1	1,2:1
<=200	100,0	47,3	100,0	0,9:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005
version 2003**

Tableau 4 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2003)) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	99,5
20-24	98,8
25-29	98,7
30-34	97,8
35-39	96,5
40-44	93,4
45-49	89,2
50-54	86,7
55-59	75,3
60-64	58,8
65-69	36,0
70-74	25,5
75-79	22,5
80-84	20,8
85-89	20,8
90-94	20,8
95-200	20,8

Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2003)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0,0	0,0	0,0	0,0
5-9	0,0	0,0	0,0	0,0
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	-0,5	0,2	0,2	0,2
20-24	-0,6	0,4	0,4	0,5
25-29	+0,5	0,6	0,7	1,0
30-34	-0,3	0,5	0,6	0,8
35-39	-0,8	0,7	0,8	1,0
40-44	+0,1	1,2	1,5	2,0
45-49	+1,2	1,7	2,0	2,5
50-54	+17,9	3,4	4,1	5,7
55-59	+9,1	3,4	4,1	5,4
60-64	+3,7	4,3	5,0	6,9
65-69	+1,0	4,4	5,3	7,2
70-74	+12,1	3,7	4,4	5,9
75-79	-0,8	9,3	10,7	14,2
80-84	+20,6	0,3	0,3	0,4
85-89	+18,6	2,5	2,8	3,4
90-94	+20,8	0,0	0,0	0,0
95-200	+2,6	1,5	1,8	2,5

**Tableau 7 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2003)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles
des groupes des ménages en un instant du temps et la
précision des écarts selon la taille des échantillons, en
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation
de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,1	55,7	82,9	88,5
4	+1,4	30,6	38,5	57,4
8	+1,8	22,9	29,0	39,5
16	+2,2	15,9	19,5	27,9
32	+2,6	11,2	13,6	17,6
64	+2,5	7,9	9,5	12,7
128	+2,6	5,6	6,4	8,8
256	+2,7	4,0	4,8	6,4
512	+2,7	2,7	3,2	4,8
1.024	+2,7	2,0	2,3	3,3
2.048	+2,7	1,5	1,7	2,2
4.096	+2,7	1,0	1,2	1,6
8.192	+2,7	0,7	0,9	1,1
16.384	+2,7	0,5	0,6	0,8

Tableau 10 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2003)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion
<=4	0,0	78,7	0,0	21,2	21,3
<=9	1,0	77,8	0,0	21,2	22,2
<=14	3,2	75,6	0,0	21,2	24,4
<=19	7,8	71,0	0,0	21,2	29,0
<=24	15,9	62,9	0,1	21,2	37,0
<=29	25,8	53,0	0,2	21,0	46,8
<=34	38,3	40,5	0,5	20,7	59,0
<=39	48,3	30,4	0,8	20,4	68,7
<=44	57,3	21,5	1,4	19,9	77,2
<=49	64,4	14,4	2,4	18,8	83,2
<=54	69,4	9,3	3,7	17,5	87,0
<=59	72,4	6,4	5,0	16,2	88,6
<=64	74,1	4,7	6,4	14,9	89,0
<=69	75,2	3,6	7,7	13,5	88,7
<=74	75,4	3,3	8,9	12,4	87,8
<=79	75,5	3,2	9,4	11,8	87,3
<=84	75,6	3,2	10,1	11,2	86,7
<=89	75,6	3,2	10,4	10,8	86,4
<=94	75,6	3,2	10,4	10,8	86,4
<=200	78,8	0,0	21,2	0,0	78,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 11 (\$2,50/jour PPA 2005 (version 2003)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	0,0	100,0	0,0	Uniquement pauvres ciblés
<=9	1,0	100,0	1,3	Uniquement pauvres ciblés
<=14	3,2	100,0	4,0	Uniquement pauvres ciblés
<=19	7,8	100,0	9,9	Uniquement pauvres ciblés
<=24	16,0	99,5	20,2	187,2:1
<=29	26,0	99,1	32,8	108,5:1
<=34	38,8	98,7	48,6	75,1:1
<=39	49,2	98,3	61,4	57,8:1
<=44	58,6	97,7	72,7	41,9:1
<=49	66,8	96,4	81,8	26,9:1
<=54	73,1	94,9	88,2	18,8:1
<=59	77,4	93,5	91,9	14,5:1
<=64	80,4	92,1	94,1	11,6:1
<=69	82,9	90,7	95,4	9,7:1
<=74	84,3	89,5	95,8	8,5:1
<=79	85,0	88,9	95,9	8,0:1
<=84	85,6	88,2	95,9	7,5:1
<=89	86,0	87,9	96,0	7,3:1
<=94	86,0	87,9	96,0	7,3:1
<=200	100,0	78,8	100,0	3,7:1